

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

**L'ENTREPRENEURIAT DANS LES POLITIQUES DE
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DES GOUVERNEMENTS
DU CANADA ET DU QUÉBEC, DES ANNÉES 1988 À 2008**

Mémoire présenté

dans le cadre de la maîtrise en développement régional

en vue de l'obtention du grade de maître ès arts

par

© **Micheline Dubé**

Février 2012

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

Composition du jury :

Mario Handfield, président du jury, Université du Québec à Rimouski

Danielle Lafontaine, directrice de recherche, Université du Québec à Rimouski

Serge Belley, examinateur externe, École Nationale d'Administration publique

Dépôt initial le 30 août 2010

Dépôt final le 10 février 2012

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette recherche et la rédaction de ce mémoire de maîtrise n'auraient pu être menées à échéance sans la collaboration de personnes que je désire remercier.

Je tiens, tout d'abord, à souligner l'appui, l'encouragement et la patience de madame Danielle Lafontaine, professeur à l'Université du Québec à Rimouski, qui a accepté de diriger mes travaux. Tout au long de la démarche, son expertise et sa passion pour les politiques publiques en matière de développement régional m'ont poussée à aller plus loin dans mes réflexions. Elle a su me conseiller et me guider dans la rédaction de cette étude. Elle m'a fourni certains documents déjà prêts à être utilisés pour le codage et la catégorisation des mots clés.

Je dois beaucoup à mon mari, en ce moment et comme dans d'autres défis de ma vie, pour son soutien inconditionnel, son encouragement et tout particulièrement pour sa compréhension, sans quoi je n'aurais probablement jamais entrepris et terminé ce cheminement. Merci René-Daniel!

Ce mémoire est empreint des vagues de Sainte-Luce et de Barachois.

AVANT-PROPOS

Travaillant depuis plus de 25 dans le domaine du développement régional, à travers des ministères ou organismes des gouvernements du Québec et du Canada, l'avenir des régions périphériques ou ressources du Québec et plus particulièrement celui de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, ma terre d'accueil, me tiennent à cœur. Par ailleurs, les multiples concepts et théories du développement économique et régional me fascinent depuis fort longtemps.

Au fil des décennies, les différents gouvernements du Canada et du Québec ont élaboré et mis successivement en œuvre des politiques publiques en matière de développement régional, et ce, dans le but de stimuler le développement économique des régions du Québec pour ainsi en réduire les disparités régionales. Ces politiques ont fini par former un ensemble de compromis s'articulant autour d'un interventionnisme étatique et d'un nationalisme économique porté par tous les partis politiques selon des variantes significatives.

La rédaction de ce mémoire s'inscrit dans la démarche du programme d'étude à la maîtrise en développement régional et en est une exigence. La problématique du développement régional constitue un champ d'études interdisciplinaire et pluridisciplinaire pouvant être abordé sous différents points de vue et même dans des domaines interdisciplinaires. Elle représente donc ainsi un domaine multidisciplinaire et de nombreux centres d'intérêt pour ceux qui se passionnent pour le développement et la croissance des régions du Québec.

Mon champ d'études, dans le cadre de cette recherche, a permis d'approfondir la question des politiques publiques en matière de développement régional. Pour ce faire, on présentera et analysera quelques réformes en matière de développement régional mises en œuvre par les gouvernements fédéral et québécois en portant une attention toute particulière sur la question de l'entrepreneuriat.

Ces éléments seront traités à l'intérieur du mémoire sur « L'entrepreneuriat dans les politiques de développement régional des gouvernements du Canada et du Québec, depuis la fin des années 1988 à 2008 ».

RÉSUMÉ

L'objectif de la rédaction de ce mémoire de maîtrise est d'approfondir la question de l'entrepreneuriat. Le champ de recherche touche les discours fédéraux et québécois en matière de développement régional pour les gouvernements du Canada et du Québec, et ce, pour la période de 1988 à 2008. Le sujet apparaît d'ailleurs pertinent puisque l'entrepreneuriat est encore un champ d'études et d'actualité pour les chercheurs provenant de différentes disciplines.

Le corpus, pour sa part, est composé de dix politiques publiques en développement régional émanant du gouvernement fédéral du Canada et du gouvernement du Québec. Ces discours ont fait l'objet d'une analyse de contenu. Dans un premier temps, chaque politique est soumise à une grille d'analyse visant à établir le poids relatif de chacun des mots-clés à l'intérieur des politiques retenues. À l'aide de quatre mots-clés retenus, « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial » et « entrepreneur » il a été possible de répertorier l'importance accordée à la notion d'entrepreneuriat par le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois à l'intérieur de leur politique.

L'ensemble de la démarche sous-tend un questionnement sur l'importance qu'occupe l'entrepreneuriat dans les politiques de développement régional et des changements qu'ont subis ces politiques au fil des ans. L'étude des politiques publiques en matière de développement régional est propice à une analyse cognitive pouvant déboucher sur un résultat démontrant les changements dans les politiques et leur évolution.

Les grands objectifs du mémoire sont de s'approprier des principaux concepts des politiques publiques, du développement régional et de l'entrepreneuriat; d'analyser les politiques publiques en matière de développement régional des gouvernements du Canada et du Québec, et ce, en regard de l'entrepreneuriat et des termes associés. Cette recherche permet également de recenser et d'analyser les contenus des politiques publiques afin de dégager et de comparer leur évolution.

Cette étude renforce l'intuition de départ soit que l'« entrepreneuriat » connaissait une évolution au sein des politiques publiques en matière de développement régional étudiées au cours de la période choisie.

Mots clés : politiques publiques, développement, développement régional, développement local, entrepreneuriat, entrepreneurship, entrepreneur, entrepreneurial, entreprise, gouvernement du Canada, gouvernement du Québec.

ABSTRACT

The goal of this Master's thesis is to better understand the question of entrepreneurship. The area of research encompasses Federal and Québec announcements regarding regional development by the Canadian and Québec governments during the time span of 1988 to 2008. The subject is pertinent, as entrepreneurship remains a present-day field of study for researchers from various disciplines.

The greater part of this reading is composed of ten 10 regional development policies put forth by the Federal Government of Canada and the Québec government. The content of these announcements were analyzed thoroughly.

As a first step each policy is submitted to an analysis grid establishing the relative weight given to words in each policy statement. Using four (4) key words – entrepreneuriat, entrepreneurship, entrepreneurial and entrepreneur, it was possible to determine the importance given to the concept of entrepreneurship by the federal and Québec governments within their policies.

The whole of this process calls into question the importance that entrepreneurship is given in regional development policies and changes that these policies underwent over the years .The study of public policy for regional development is favorable to a cognitive analysis resulting in a demonstration of changes and evolution of these policies.

The larger objectives of this thesis are to acquire the principle concepts of public policies in regional development and entrepreneurship; analyze Government of Canada and Québec public policies for regional development, with regard to entrepreneurship and associated terms. This research will also allow for an inventory and analysis of the public policy for regional development content in order to isolate and compare the evolution of the former.

In conclusion, this study will reinforce the intuition that entrepreneurship underwent an evolution in regional development public policies during the time period under study.

Keywords : public policy, development, regional development, local development, entrepreneuriat, entrepreneurship, entrepreneur, entrepreneurial, enterprise, Government of Canada, Government of Québec.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	VII
AVANT-PROPOS.....	IX
RÉSUMÉ	XI
ABSTRACT	XIII
TABLE DES MATIÈRES.....	XV
LISTE DES TABLEAUX.....	XIX
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	XXI
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 1 LA PROBLÉMATIQUE ET LA MÉTHODOLOGIE	9
1.1 L'ENTREPRENEURIAT AU CANADA ET AU QUEBEC	9
1.1.1 LES PREOCCUPATIONS POLITIQUES ET PUBLIQUES	9
1.1.2 LES PREOCCUPATIONS SCIENTIFIQUES	16
1.2 LE DEVELOPPEMENT REGIONAL AU QUEBEC	19
1.3 LES OBJECTIFS DE RECHERCHE	29
1.4 LE CADRE CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE.....	30
1.4.1 LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	31
1.4.2 LE DEVELOPPEMENT REGIONAL	37
1.4.3 L'ENTREPRENEURIAT	44
1.5 LES QUESTIONS DE RECHERCHE.....	50

1.5.1 LA QUESTION GENERALE	50
1.6 LA METHODOLOGIE	53
1.6.1 L'ANALYSE DE CONTENU COMME METHODE	53
1.6.2 LA METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET LA GRILLE D'ANALYSE.....	56
1.6.3 LE CHOIX DU CORPUS.....	60
CHAPITRE 2 LES RÉSULTATS — GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU	
CANADA	65
2.1 LA PRESENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DU GOUVERNEMENT	
FEDERAL DU CANADA ANALYSEES.....	65
2.2 L'ANALYSE DES RESULTATS POUR LE GOUVERNEMENT FEDERAL	81
2.2.1 L'ENTENTE-AUXILIAIRE CANADA – QUEBEC SUR LE DEVELOPPEMENT	
ECONOMIQUE DES REGIONS DU QUEBEC	83
2.2.2 LE RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITES 1997/1998 DU BUREAU	
FEDERAL DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	86
2.2.3 LE RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITES 2001/2002 DU BUREAU	
FEDERAL DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	93
2.2.4 LE RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITES 2006/2007 DU BUREAU	
FEDERAL DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	96
2.2.5 LE RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITES 2008/2009 DU BUREAU	
FEDERAL DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	103
CHAPITRE 3 LES RÉSULTATS – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.....	113
3.1 LA PRESENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DU GOUVERNEMENT DU	
QUEBEC ANALYSEES	113
3.2 L'ANALYSE DES RESULTATS POUR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC.....	127
3.2.1 QUEBEC, A L'HEURE DE L'ENTREPRISE REGIONALE.....	128
3.2.2 DEVELOPPER LES REGIONS DU QUEBEC.....	140
3.2.3 LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT LOCAL ET REGIONAL ..	143

3.2.4	LA FORCE DES REGIONS, UN MAILLON ESSENTIEL DE NOTRE ECONOMIE : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES REGIONS RESSOURCES	150
3.2.5	DEVENIR MAITRE DE SON DEVELOPPEMENT : LA FORCE DES REGIONS ...	155
CHAPITRE 4 LA SYNTHÈSE ET L'ANALYSE COMPAREE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL DES GOUVERNEMENTS FEDERAL ET QUEBECOIS.....		
4.1	SYNTHÈSE COMPAREE DES MOTS-CLES	162
4.1.1	L'ENTREPRENEURIAT	162
4.1.2	L'ENTREPRENEURSHIP	164
4.1.3	L'ENTREPRENEURIAL	166
4.1.4	L'ENTREPRENEUR.....	167
CONCLUSION GÉNÉRALE.....		171
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES		179
ANNEXE 1	PRINCIPAUX PARTENAIRES DU RESEAU ENTREPRENEURIAL AU QUÉBEC.....	191
ANNEXE 2	LISTE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU CANADA	193
ANNEXE 3	LISTE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	195
ANNEXE 4	MODÈLE DE LA GRILLE D'ANALYSE.....	197

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Interventions financières du gouvernement fédéral de 1988 à 2008 (quelques données).....	14
Tableau 2 :	Interventions financières du gouvernement québécois de 1988 à 2008 (quelques données).....	15
Tableau 3 :	Les politiques publiques du gouvernement du Canada.....	67
Tableau 4 :	La synthèse des catégories par politique pour le gouvernement du Canada.....	82
Tableau 5 :	Les politiques publiques du gouvernement du Québec.....	114
Tableau 6 :	La synthèse des catégories par politique pour le gouvernement du Québec.....	127

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AAP	Architecture des activités de programme
ACEE	Association des clubs d'entrepreneurs étudiants
ADEL	Aide au développement économique local
ANGES	Réseau Anges Québec
APECA	Agence de promotion économique du Canada Atlantique
ARDA	Aménagement régional et développement agricole
BAEQ	Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec
BDC	Banque de développement du Canada
BFDRQ	Bureau fédéral de développement régional (Québec)
CA	Conseil d'administration
CADC	Comité d'aide au développement des collectivités
CAE	Centre d'aide aux entreprises
CAR	Conférence administrative régionale
CDEC	Corporation de développement économique communautaire

CDEQ	Regroupement des corporations de développement économique communautaire du Québec
CDR	Coopérative de développement régional
CEDD	Commissaire à l'environnement et au développement durable
CES	Chantier de l'économie sociale
CEU	Centre d'entrepreneuriat universitaire
CJE	Réseau des carrefours jeunesse-emploi
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
COEQ	Conseil d'orientation économique du Québec
CQCM	Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
CQE	Concours québécois en entrepreneuriat
CRCDQ	Conseil régional de concertation et de développement du Québec
CRCD	Capital régional et coopératif Desjardins
CRÉ	Conférence régionale des élus
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec
DEC	Développement économique Canada (Agence)
EEQ	École d'entrepreneurship de Beauce

EQ	Emploi-Québec
FCCQ	Fédération des chambres de commerce du Québec
FCJE	Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs
FDE	Fondation de l'entrepreneurship
FIL	Fonds d'intervention local
FSQC	Fonds spécial – Québec côtier
FSTQ	Fonds de solidarité FTQ
FTQ	Fonds des travailleurs du Québec
GCE	Groupement des chefs d'entreprise du Québec
HMR	Higgins-Martin-Raynauld
IDEC	Initiative de diversification économique des collectivités – Rapport Coulombe
IDECP	Initiative de diversification économique des collectivités de pêche
IDÉE-PME	Innovation, recherche et développement, design; développement des marchés, exportations; entrepreneurship, climat des affaires pour les petites et moyennes entreprises
IQ	Investissement Québec
IRS	Initiative régionale stratégique
FODER	Fonds de développement économique rural
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des régions

MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MEER	Ministère de l'Expansion économique régionale
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Québec
MICT	Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Technologies
MRC	Municipalité régionale de comté
OBNL	Organisme à but non lucratif
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ONG	Organisation non gouvernementale
OPDQ	Office de planification et de développement du Québec
OQLF	Office québécois de la langue française
ORSEF	Organisme de soutien à l'entrepreneuriat féminin
OSAEN	Organisme de soutien et d'accompagnement pour les entrepreneurs noirs
OSBL	Organisme sans but lucratif
PC	Parti progressiste-conservateur du Canada

PCC	Parti conservateur du Canada
PDC	Programme d'aide aux collectivités
PDME	Programme de développement des marchés d'exportation
PECEC	Programme expérimental de création d'emplois communautaires
PLC	Parti libéral du Canada
PLQ	Parti libéral du Québec
PQ	Parti Québécois
PME	Petite et moyenne entreprise
PRISOM	Programme de relance industrielle pour le sud-ouest de Montréal
PRECEP	Programme régional de création d'emplois permanents
PSPE	Programme de soutien aux projets économiques
R&D	Recherche et Développement
RPP	Rapport des plans et priorités
RQCC	Réseau québécois du crédit communautaire
RQÉE	Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SAGE	Service d'aide aux gestionnaires et aux entrepreneurs
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SAJE	Services d'aide aux jeunes entrepreneurs

SAR	Secrétariat aux affaires régionales
SDI	Société de développement industriel
SDER	Société de diversification économique des régions
SGF	Société générale de financement
SOLIDE	Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi
TPE	Très petite entreprise
UE	Union européenne
UQAR	Université du Québec à Rimouski
YES	Youth Employment Services

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La présente recherche propose une analyse de la question de l'entrepreneuriat dans différentes politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement fédéral du Canada et du gouvernement du Québec.

La période étudiée couvre 20 ans soit, des années 1988 à 2008. Durant ces décennies, le Québec a connu différents cycles économiques passant de la croissance à une récession et à un retour à un « boom » économique. Les variations économiques obligent les gouvernements à développer et à ajuster leurs politiques publiques en matière de développement régional, et ce, dans l'objectif de réagir et d'amoindrir les soubresauts économiques pour ainsi en atténuer les disparités régionales. Les gouvernements du Canada et du Québec possèdent une longue histoire d'intervention en développement régional.

Le développement régional au Québec n'est pas exclusivement de compétence provinciale. Au plan constitutionnel, les deux instances gouvernementales, soit le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, ont des rôles importants à jouer dans le domaine du développement régional. Pour le gouvernement du Canada, la question du développement régional s'est toujours posée comme un enjeu politique incontournable, car il doit s'assurer de l'équilibre ou d'une certaine équité socioéconomique entre les diverses régions.

Le Canada possède ainsi une longue tradition de programmes et de politiques de développement sous diverses formes. À l'époque de la Nouvelle-France, l'expression du « développement régional » était inconnue, mais « il s'agissait bel et bien d'une volonté gouvernementale affirmée de favoriser le développement des potentialités identifiées ici et

là et d'occuper le vaste territoire [...] » (Joanis, Martin et St-Cerny, 2004 : 29). C'est depuis le début du XXe siècle que l'approche des gouvernements dans leurs politiques publiques de développement régional a pu être caractérisée en trois grandes périodes soit, « la ruralité, les pôles de croissance et le développement local » (Joanis, Martin et St-Cerny, 2004 : 29). La toute première des politiques et des programmes a été élaborée et mise en oeuvre par le gouvernement du Canada. Le principal objectif était de contrer les effets de la crise économique des années 1930.

Pour la chercheuse Nicole de Montricher (1995), c'est à la fin des années 1920, après avoir profité de la croissance, que

Les municipalités ont dû affronter la fermeture des usines et l'afflux de travailleurs à la recherche d'un emploi; tandis que les régions rurales subissaient le chômage et la désertification. Le pouvoir central est alors intervenu pour aider les autorités territoriales et tenter de redresser les écarts de ressources provoqués par les transformations rapides du système économique mondial. [...] Ainsi, de façon plus ou moins directement liée à la crise de 1930, tous les gouvernements des pays industrialisés ont mis en place une organisation volontariste de l'espace. [...] Dès lors, l'action a pour objet de mieux équilibrer les activités dans l'ensemble du pays (Montricher, 1995 : 3).

Depuis la crise de 1929, de façon plus ou moins répétée, les gouvernements fédéral et québécois ont proposé moult politiques publiques en matière de développement régional. On y trouve un ensemble hétérogène de programmes et d'organismes ayant comme mandat de stimuler le développement économique des régions du Québec et d'appuyer les entreprises locales et régionales.

Le chercheur Marcel Côté (2007) est d'avis que jusqu'à ce jour, les débats publics d'ordre économique ont surtout porté sur la situation conjoncturelle de l'économie du Canada ou du Québec, mesurée entre autres, par le niveau de chômage, l'inflation, les taux

d'intérêt et la répartition des richesses dans la société. Le contexte économique d'une région devient alors le principal enjeu dans la conception des programmes ou des politiques publiques en matière de développement régional. « Le constat des disparités pour les pouvoirs [...] conduit les autorités gouvernementales à mettre en place une panoplie de programmes destinés à améliorer la répartition des richesses et à favoriser le développement régional » (Dugas, 1988 : 15-16). Les politiques publiques en matière de développement régional tendent à aborder la situation économique de façon globale et non en tenant compte des disparités régionales et des particularités de chacune des régions du Québec.

Les préoccupations des gouvernements fédéral et québécois portent sur la mise en œuvre de différents outils pour répondre aux divers problèmes soulevés précédemment. Toutefois ces efforts n'auraient pas été aussi efficaces que souhaités.

Les mesures prises par les gouvernements ont fourni des mesures pour promouvoir le développement régional.

For many years, successive governments have sought to provide measures intended to promote regional development. Their efforts have not been as effective as hoped. Regional disparity remains an unacceptable reality of Canadian life. Our experience has shown that spending more money, by itself, has not solved the problem. It is time to consider new approaches, to examine how our considerable and growing support for Canada's regions can be used more efficiently, more effectively and with greater sensitivity to local conditions and opportunities (McGee, 1992 : 149).

Les gouvernements du Canada et du Québec luttent encore contre les disparités régionales, et ce, en faisant la promotion du développement économique à long terme des régions du Québec. Leurs interventions s'orientent principalement vers les régions à faible croissance économique, soit principalement les territoires à faibles revenus et aux taux de

chômage élevés. Pour Bélanger et Lévesque (2001), l'État joue donc un rôle central dans la définition des grandes politiques nationales et des choix stratégiques, particulièrement en matière de développement économique, régional, d'emploi, d'accessibilité à des services de qualité et dans le partage équitable des ressources et richesses entre les diverses composantes du territoire.

Selon Webster (2009), les gouvernements ont depuis longtemps fait la promotion des régions afin de circonscrire les disparités régionales, d'équilibrer le développement économique et régional ainsi que de répartir plus équitablement la richesse. Le premier rôle de ceux-ci consistait à prendre la responsabilité de la cohésion sociale. On remarquait alors que les politiques publiques en matière de développement régional étaient nombreuses et définissaient les activités, les acteurs, les problématiques et les actions à prendre.

Rappelons que la forme qu'a pris le modèle québécois à la Révolution tranquille, au début des années 1960, se caractérisait par la « diffusion du fordisme, la montée de l'État providence, mais aussi par la création de grandes sociétés d'État qui interviennent dans les secteurs financiers et industriels » (Bélanger, Lévesque, 2001 : 1). L'État providence intervient dans la vie économique et sociale pour rétablir les grands équilibres économiques et sociaux menacés par une crise tout en atténuant les inégalités. Le rôle de l'État providence est d'assurer alors aux citoyens et plus particulièrement aux plus défavorisés des services plus équilibrés entre les collectivités. Depuis le début des années 1980, on assiste à un retour de l'État moins interventionniste dans ses politiques économiques et sociales.

Plusieurs études scientifiques soulignent que les politiques des gouvernements fédéral et québécois détiennent un rôle de régulation et de développement. Ainsi pour freiner les déséquilibres et pour suppléer aux différences entre les régions plusieurs mesures ou outils de développement ont dû être mis de l'avant.

Pour Poulin et Dion (1973), le concept de disparité se définit comme suit :

Le concept de disparité économique et régionale cherche essentiellement à mettre en relation le comportement économique d'une région par rapport à une autre, que ce soit à l'intérieur d'un même pays ou plus spécifiquement encore entre les différentes régions d'une même province, et plus largement entre différents pays ou entre groupes de pays. Il tente d'en mesurer les différences au moyen d'indicateurs économiques clés dont il analyse la dispersion par rapport à une norme (Dion et Poulin, 1973 : 3).

Le gouvernement du Canada a soutenu les programmes d'Aménagement rural et développement agricole (ARDA – 1961) : le Fonds de développement économique rural (FODER – 1966). Au Québec, nous avons connu le Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ – 1964-1966), la constitution des régions administratives en 1966, la mise sur pied de l'Office de planification et de développement du Québec en 1968. Entre 1982 et 1990, le gouvernement fédéral a modifié son approche en ce qui a trait au développement régional, optant pour une implication des organismes socioéconomiques du milieu.

À partir des années 1980, on a pu observer avec attention une série de changements majeurs dans les différentes politiques publiques en matière de développement régional de la part du gouvernement du Québec. Ces bouleversements résultaient d'une remise en question des structures de planification et de gestion régionales dont le gouvernement du Québec s'était doté depuis les années 1960, soit dans le sillon de la Révolution tranquille.

Selon Gagné (2001), l'évolution de la perception de la part des deux gouvernements a entraîné des modifications dans les mécanismes et les processus d'élaboration de programmes et de politiques. Des ententes de développement Canada-Québec ont été signées en 1984 et 1988. Celles-ci matérialisaient la volonté de collaboration entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Comme résultats, toutes ces

mesures liées au développement régional ont eu pour effet d'appuyer la modernisation et l'expansion des entreprises.

Selon Marcel Côté (2007), une véritable politique publique en matière de développement régional doit d'abord avoir comme objectif de stimuler l'effervescence entrepreneuriale, de stimuler le développement économique en tenant compte de la conjoncture économique, des particularités locales et régionales, et de créer un climat favorable à l'esprit d'entreprise.

De fait, le choix des politiques retenues pour la présente recherche tient compte des conjonctures et plus précisément des trois cycles économiques précisés précédemment afin de couvrir entièrement la période définie dans le cadre de la recherche. La méthodologie retenue pour la rédaction de cette recherche est l'analyse de contenu.

Ce mémoire de maîtrise abordera la notion d'entrepreneuriat, et ce, à travers différentes politiques publiques tant fédérales que québécoises, qui ont visé le développement régional au Québec entre les années 1988 à 2008. Un recensement des politiques proposées par les deux paliers gouvernementaux couvrant cette période a été fait. Au plan fédéral, on dénombre 15 politiques¹. Pour sa part, au Québec on en retrouve huit².

¹ Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 1995/1996 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 1996/1997 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 1997/1998 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 1998/1999 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 1999/2000 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 2000/2001 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 2001/2002 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 2002/2003 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 2003/2004 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 2004/2005 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 2005/2006 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 2007/2008 pour l'Agence de développement

Ce choix a été basé sur plusieurs auteurs et mémoires ou thèses qui m'ont permis de sélectionner un éventail de politiques qui ont été peu étudiées jusqu'à maintenant.

Le premier chapitre aborde la problématique et la méthodologie. On dressera un survol du portrait de l'entrepreneuriat au Canada et au Québec et du développement régional ainsi que des interventions gouvernementales en entrepreneuriat au Québec. On présente également les objectifs visés par le présent mémoire et le cadre conceptuel de la recherche. On tente entre autres dans ce volet de définir les politiques publiques, le développement régional et l'entrepreneuriat discutant les propos de différents auteurs. On précisera les questions de recherche ainsi que la méthodologie sur laquelle repose l'analyse de contenu effectuée pour analyser les documents sélectionnés dans le cadre de ce mémoire ainsi que le choix du corpus.

Le deuxième chapitre présente, pour sa part, les politiques retenues pour le gouvernement fédéral ainsi que les résultats des analyses des différentes politiques publiques en matière de développement régional qui ont été sélectionnées entre 1988 et 2008.

Le troisième chapitre aborde les résultats des analyses des différentes politiques publiques en matière de développement régional pour le gouvernement du Québec qui ont été proposées entre 1988 et 2008 ainsi que les résultats d'analyse.

Au quatrième chapitre, une synthèse et une analyse comparée des politiques seront proposées et un retour sur les questions de recherche formulées au départ.

économique du Canada pour les régions du Québec; Rapports sur les plans et priorités 2008/2009 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

² Le Québec, à l'heure de l'entreprise régionale; Développer les régions du Québec; Décentralisation, un choix de société; Politique de soutien au développement local et régional; La force des régions, un maillon essentiel à notre économie; Un Québec fort de ses régions : Horizon 2005; Devenir maître de son développement : la force des régions; Politique nationale de la ruralité.

Au terme de deux décennies de politiques de développement régional, il s'avère utile d'analyser, de comparer et de repérer les changements et les effets des interventions des acteurs gouvernementaux, fédéral et québécois, sur le dynamisme de l'entrepreneuriat. Les interventions économiques de l'État représentent un facteur pouvant influencer le développement de l'entrepreneuriat dans les régions du Québec. On comprend alors que les politiques publiques en matière de développement régional sont un domaine d'action publique particulièrement marqué par des relations fédérales-provinciales qu'il s'agisse de répartition, d'inégalité, de cohésion, de régulation, etc.. Certaines limites de la présente recherche seront discutées ainsi que des pistes pour des travaux qui pourraient être réalisés dans le futur.

CHAPITRE 1 LA PROBLÉMATIQUE ET LA MÉTHODOLOGIE

Ce premier chapitre du mémoire de maîtrise précise la problématique et la méthodologie. Il est divisé en plusieurs sections. Il dresse d'abord un portrait sommaire de l'entrepreneuriat au Canada et au Québec et du développement régional. On abordera ensuite les objectifs envisagés, le cadre conceptuel de la démarche, soit les politiques publiques, le développement régional, l'entrepreneuriat, le questionnement de départ, la méthodologie et la grille d'analyse, l'analyse de contenu et le choix du corpus. Le cadre conceptuel expose, pour sa part, les principaux concepts retenus, soit ceux du développement régional, des politiques publiques et de l'entrepreneuriat, ceci en s'appuyant sur différents auteurs, dont les propos seront examinés.

1.1 L'ENTREPRENEURIAT AU CANADA ET AU QUÉBEC

Dans cette section, on présente sommairement un constat de l'entrepreneuriat au Canada et au Québec. On abordera les préoccupations politiques, publiques et scientifiques.

1.1.1 Les préoccupations politiques et publiques

Dans le but de stimuler la relance économique des régions du Québec, le gouvernement du Québec s'est engagé, lors de la Rencontre économique de 2010, à lancer

une démarche pour l'élaboration d'une stratégie québécoise de l'entrepreneuriat. Ce processus interpelle l'ensemble des acteurs concernés. Comme le souligne le document, *Guide de discussions – Vers une stratégie de l'entrepreneuriat* (2010), le Québec est animé par près d'un millier d'organismes de soutien aux entrepreneurs et de promotion de l'entrepreneuriat, dont près d'une trentaine d'organismes nationaux (annexe 1), qui sont constamment à l'œuvre sur le terrain.

Le but visé par cette stratégie québécoise de l'entrepreneuriat est, selon le gouvernement du Québec (2011), de « stimuler la fibre entrepreneuriale des Québécoises et des Québécois, de tous âges, origines et secteurs, en favorisant la promotion de valeurs liées notamment à l'effort, à la créativité, à la tolérance au risque, au leadership et à la responsabilité » (MDEIE, 2011 : 6). Le gouvernement du Québec ne désirait pas que cette stratégie soit élaborée en vase clos. La première étape a consisté en une vaste consultation des intervenants de première ligne à l'œuvre tels que des organismes locaux et régionaux de développement ainsi que des entrepreneurs. Celle-ci a eu lieu dans les 17 régions administratives du Québec, à l'automne 2010. Pour susciter les échanges entre les participants, un guide de consultation a été préparé regroupant également une série de questions.

L'objectif recherché par ces consultations était de recueillir un éventail le plus large possible,

D'opinions et de commentaires sur les diverses facettes de l'entrepreneuriat, plus particulièrement en ce qui a trait à la culture entrepreneuriale, à la création d'entreprises et à leur croissance, à la relève et à la concertation des acteurs. En plus de valider les constats généraux à l'égard de l'entrepreneuriat au Québec, les principaux objectifs de la tournée étaient de mieux comprendre les enjeux et les particularités à l'échelle régionale, de bien saisir la réalité des entrepreneurs et des intervenants sur le terrain et de repérer des pistes de solution concrètes (MDEIE, 2011 : 9)

Dans l'ensemble de la démarche, plus de 700 personnes ont participé aux discussions. Cette forte participation indique bien que l'entrepreneuriat est un sujet pertinent et toujours d'actualité. Les interlocuteurs provenaient de tous les milieux et réunissaient des organismes nationaux de soutien à l'entrepreneuriat, des entrepreneurs émanant de divers secteurs socioéconomiques, du monde de l'éducation, des étudiants, des communautés culturelles, des immigrants, des syndicats, des institutions financières, des représentants locaux, etc. Même les représentants des Premières Nations et des Inuits ont été impliqués et consultés.

Cette préoccupation d'élaborer une stratégie québécoise de l'entrepreneuriat fait suite à un constat peu enviable de la situation de l'entrepreneuriat au Québec. En effet, au cours des dernières années, on constatait un ralentissement de la fibre entrepreneuriale au Québec. Cette situation peut s'expliquer par une diminution du taux de création d'entreprises et par une baisse dans les intentions d'entreprendre. Comme le souligne l'étude, *Le renouvellement de l'entrepreneuriat au Québec : un regard sur 2013 et 2018* du MDEIE, le taux d'entrepreneuriat du Québec a toujours été légèrement inférieur à celui de l'ensemble du Canada. Par rapport à l'Ontario, il est parfois supérieur, parfois inférieur par ailleurs, le nombre d'entrepreneurs de moins de « 45 ans ne cesse de décliner depuis 20 ans au Québec » (MDEIE, 2010 : 9). Ainsi, la hausse d'entrepreneurs âgés de 45 ans et plus compense le recul des plus jeunes. Toutefois, la croissance économique du Québec pour les années à venir « reposera en grande partie, sur son dynamisme à créer de nouvelles entreprises compétitives et durables, dans toutes les régions » (Gouvernement du Québec, 2001 : 6).

Or, les principaux indicateurs en matière d'entrepreneuriat laissent entrevoir, si aucun changement n'intervient, que la situation pourrait, assez rapidement, devenir désavantageuse pour le Québec. Alors que le nombre d'entreprises est relativement stable depuis une vingtaine d'années, soit autour de 180 000, on

constate, néanmoins, un ralentissement du dynamisme entrepreneurial (Gouvernement du Québec, 2011 : 6).

Comme le précise le *Rapport de consultation Vers une stratégie de l'entrepreneuriat*, le taux entrepreneurial a connu une diminution aussi bien au Québec qu'au Canada. Au Québec, ce taux est passé de « 3,4 % en 1987 à 2,9 % en 2008 » (Gouvernement du Québec, 2011 : 7). Pour leur part, les Québécois créent peu de nouvelles entreprises. Au Québec, le taux est passé de « 14,6 % en 1991 à 11,2 % en 2006. En comparaison, le taux de création en Ontario a augmenté de 13,9 % à 15,1 % au cours de la même période » (Gouvernement du Québec, 2011 : 6). Selon les mêmes sources, on constate que l'intention de créer une nouvelle entreprise ou de reprendre une entreprise, et ce au cours des 10 prochaines années est pratiquement deux fois moins élevée au Québec (7,4 %) que pour l'ensemble du Canada (13,5 %). Toujours dans le même rapport, les prévisions révèlent que 30 % des propriétaires d'entreprises au Québec se retireront d'ici 2018, soit près de deux fois plus que le taux d'entrée de nouveaux entrepreneurs (16,5 %). « Le tissu entrepreneurial au Québec se détériorera au cours des prochaines années (d'un à cinq ans) et que (sic) le rythme s'accélérera à plus long terme (de six à dix ans) » (MDEIE, 2010 : 24).

De plus, le vieillissement de la population, particulièrement marqué au Québec, fera en sorte que l'émergence de nouveaux entrepreneurs ralentira au cours des prochaines années. Les difficultés en matière de relève et le taux de survie des entreprises interpellent également les autorités publiques. Le dynamisme de création de nouvelles entreprises et la prospérité d'une région et d'un pays sont étroitement liés à l'activité entrepreneuriale, comme le soulignait Marcel Côté (2007) précédemment.

Les principaux constats dégagés lors de la tournée de consultation panquébécoise concernent en particulier le contexte de l'entrepreneuriat, l'importance de la culture

entrepreneuriale, le rôle de l'accompagnement, la préparation de la relève et une intervention concertée des acteurs de soutien.

Les discussions qui ont eu cours ont permis de faire le point sur l'état de l'entrepreneuriat au Québec et de dégager des pistes de solution qui seront au cœur de la future stratégie. La stratégie québécoise de l'entrepreneuriat devra répondre à quatre grands objectifs : développer davantage la culture entrepreneuriale, augmenter le taux entrepreneurial, accroître le taux de survie des entreprises et améliorer la transmission des entreprises.

La démarche du gouvernement du Québec démontre que l'entrepreneuriat est toujours un sujet d'actualité et un enjeu majeur pour le développement économique du Québec. On doit donc s'en préoccuper, et ce, afin de s'assurer d'une croissance économique et de prévoir une relève en entreprise.

„ L'entrepreneuriat individuel ou l'entrepreneuriat collectif seraient ainsi de puissants moteurs de dynamisation de la croissance économique des régions du Québec grâce à l'innovation, la création d'emplois et la productivité. Le soutien et le financement de ces deux types d'entrepreneuriat, individuel et collectif, proviennent de plusieurs sources. Les gouvernements du Canada et du Québec y jouent à ce chapitre un rôle de premier plan.

Tableau 1 : Interventions financières du gouvernement fédéral de 1988 à 2008 (quelques données)

Ministère ou instance	Programme ou mesure	Contribution et Subvention \$	Période couverte
MEIR	Entente auxiliaire Canada-Québec (1)	410 000 000	1988/1994
BFDR	IDÉE-PME (2)	22 206 000	1996/1997
BFDR	Programme de développement des collectivités (2)	12 670 000	1996/1997
BFDR	Fonds spécial de développement et d'adaptation économiques des communautés de pêche du Québec (FSQC) (2)	2 970 000	1996/1997
BFDR	IDÉE-PME (2)	61 148 000	1997/1998
BFDR	Programme de développement des collectivités (2)	12 670 000	1997/1998
BFDR	IDÉE-PME (2)	61 148 000	1997/1998
BFDR	Fonds spécial de développement et d'adaptation économiques des communautés de pêche du Québec (FSQC) (2)	5 826 000	1997/1998
BFDR	PDC – SADC du Québec (2)	12 670 000	1998/1999
BFDR	IDÉE-PME (2)	129 793 000	1998/1999
BFDR	Fonds spécial de développement et d'adaptation économique des communautés de pêche du Québec (FSQC) (2)	3 500 000	1998/1999
BFDR	PDC – SADC du Québec (2)	12 670 000	1999/2000
BFDR	IDÉE-PME (2)	133 909 000	1999/2000
BFDR	Fonds spécial de développement et d'adaptation économique des communautés de pêche du Québec (FSQC) (2)	2 325 000	1999/2000
DEC	Programme de développement des collectivités (3)	238 000 000	2002/2007
DEC	IDÉE-PME (3)	16 849 861	2002/2007
DEC	Initiatives régionales stratégiques (3)	16 130 703	2002/2007
DEC	Fonds spécial de développement et d'adaptation économique des communautés de pêche du Québec (FSQC) (3)	1 245 328	2002/2007
DEC	Programme canadien d'appui à l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine — (PCAEGIM) (3)	3 671 701	2002/2007
DEC	Mesures d'adaptation des collectivités de pêche au Québec (MACPQ) (3)	53 521	2002/2007
DEC	Initiative nationale d'adaptation économique, industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'oeuvre résineux (INAEICB) (3)	1 652 340	2002/2007
SADC du Québec	Programme de développement des collectivités (4)	20 000 000	2007/2008
DEC	Programmation régulière (3)	200 000 000	2007/2008

Sources : 1 Industrie, Sciences et Technologie Canada, 1991, p. 56-57; 2- BFDRQ, 1997, p. 18; 3- DEC, 2009, p.10; 4- Réseau des SADC du Québec, 2006, p.6.

Au tableau 1, même si les données sont très fragmentaires, on peut constater que depuis 1988, le gouvernement du Canada a contribué activement au développement régional du Québec. Différentes politiques publiques économiques et sociales ont été mises en place pour répondre aux besoins des régions. Ces programmes de développement s'adressent à tous les secteurs d'activités aussi bien économiques que sociaux. Les initiatives ont comme principal objectif de réduire les disparités entre les régions et les communautés du Québec et du Canada. Chacune des politiques publiques ou initiatives en matière de développement régional du gouvernement fédéral repose sur des budgets spécifiques et à durée déterminée dans le temps.

Tableau 2 : Interventions financières du gouvernement québécois de 1988 à 2008 (quelques données)

Ministère ou organisme	Programme ou mesure	Contribution et Subvention \$	Période couverte
MEIR	Entente auxiliaire Canada-Québec (1)	410 000 000	1988/1994
OPDQ	Le Québec, à l'heure de l'entreprise régionale (2)	820 000 000	1988/1993
SAR	Développer les régions du Québec (3)	54 000 000	1992
Ministère des Finances	La force des régions, un maillon essentiel à notre économie (4)	312 000 000	2001/2004
MAMROT	Politique nationale de la ruralité (5)	90 000 000	2001/2006
MAMROT	Politique nationale de la ruralité 2007 — 2014 (6)	280 000 000	2007/2014

Source : 1- Industrie, Sciences et Technologie Canada. 1991, p 56-57; 2- Conseil exécutif. 1988, p. 5; 3- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 1992b, p. 41; 4- Ministère des Finances. 2001, p. x; 5- Ministère des régions. 2001; 6- Ministère des régions. 2006, p. x.

Le tableau 2 présente un survol de quelques politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Québec. On peut constater que plusieurs organismes ou ministères participent au développement régional des collectivités du Québec. Sous le parapluie de grandes politiques, des budgets sont alloués directement à des

organismes régionaux et d'autres allocations budgétaires sont déconcentrées vers des ministères implantés en région. Au cours des vingt dernières, le gouvernement du Québec a élaboré plusieurs politiques publiques pour répondre aux problématiques économiques du Québec et aux agendas politiques.

Comme on peut le constater en prenant connaissance des deux tableaux ci-dessus, ces données indiquent un certain soutien à l'entrepreneuriat, mais aussi à d'autres objectifs liés aux politiques de développement rural.

1.1.2 Les préoccupations scientifiques

De leur côté, les recherches sur l'entrepreneuriat ont connu au cours des dernières décennies, un engouement indéniable au sein de la communauté de chercheurs. Ainsi, dans la littérature scientifique portant sur le thème de « l'entrepreneuriat » on retrouve une multitude de définitions de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneur pour ne pas dire une certaine ambiguïté dans celles-ci.

Ce champ d'action a été adopté et étudié par des économistes, des sociologues, des psychologues, des spécialistes en sciences de gestion ou en sciences du comportement.

Les premiers travaux modernes sur l'entrepreneur, après le changement de cap de Joseph Schumpeter en faveur des grandes entreprises à son arrivée aux États-Unis, remontent aux années 1940 et 1950. Quelques décennies plus tard, des chercheurs, dont CHURCHILL (1955), COOPER (1964), STEINNEETZ (1969) ou CHICHA et JULIEN (1980), étendirent leurs réflexions aux petites entreprises. Ces travaux ont permis graduellement de comprendre que les techniques développées pour soutenir le développement des grandes entreprises ne pouvaient pas s'appliquer telles quelles aux PME (Audet et Julien, 2006 : 70).

L'entrepreneuriat est ainsi un phénomène tellement complexe que les chercheurs éprouvent toujours des difficultés à en cerner les différentes facettes. Les chercheurs en entrepreneuriat s'interrogent sur les fondements théoriques et paradigmatiques de leur discipline. Encore aujourd'hui les recherches sont nombreuses et représentent toujours une problématique en voie de conceptualisation. « C'est cependant une tâche ardue et les conclusions auxquelles arrivent ces études sont souvent discutables, sans aucun doute à cause de la difficulté que pose le sujet » (Dumais et al., 2005 : 18).

La recherche scientifique concernant l'entrepreneuriat a évolué grâce aux travaux de chercheurs anglo-saxons et francophones sur des thèmes porteurs tels que : l'entrepreneuriat individuel; l'entrepreneuriat collectif; l'entrepreneuriat familial; l'entrepreneuriat coopératif; l'entrepreneuriat féminin; l'entrepreneuriat social; l'entrepreneuriat immigré, etc.

Dumais et al. (2005) soulignent qu'il existe des formes d'entrepreneuriat collectif observables au Québec et presque partout à travers le monde. Toutefois selon Audet et Julien (2006), l'entrepreneuriat social ou collectif au Québec a été peu étudié jusqu'ici. Pourtant, il vise des comportements spécifiques liés tant aux paradigmes entrepreneuriaux traditionnels qu'aux intérêts des intervenants sociaux. Dumais et al. soulèvent entre autres le questionnement suivant,

L'entrepreneuriat, c'est-à-dire le développement de nouveaux projets ou de nouvelles activités ou le développement des activités actuelles, à partir d'une entreprise existante, fait-il partie des réalités dont il faut tenir compte si l'on cherche à mesurer l'entrepreneuriat? (Dumais et al., 2005 : 19).

Ces chercheurs soulignent les difficultés à mesurer directement l'activité entrepreneuriale. Celle-ci serait parfois observée à travers ses fruits que sont les diverses catégories d'entreprises qu'elle engendre, soit des entreprises de diverses tailles, des

entreprises familiales, d'économie sociale, la relève en entreprise ou reliées aux secteurs public ou parapublic ou aux actifs qu'ils contrôlent, signalant qu'aucune de ces manifestations de l'entrepreneuriat ne devrait être négligée. Il existerait également un lien entre l'entrepreneuriat et la croissance, la mesure de celle-ci pouvant renseigner sur la première.

Pour Dumais et al. (2005) l'activité entrepreneuriale est une « fonction » à l'intérieur du sous-système économique de la société.

Cette fonction en plus de sa composante primordiale qui est économique, a des répercussions sur le plan social, culturel, environnemental et politique. [...] La fonction entrepreneuriale peut alors être assumée par plusieurs individus au sein d'entreprises individuelles ou collectives, privées ou publiques, avec ou sans but lucratif, corporatives ou coopératives, etc. (Dumais et al., 2005 : 18).

Les déclencheurs de l'entrepreneuriat sont a priori multiples et renvoient à des niveaux d'analyse hétérogènes. Ils peuvent être psychiques, sociologiques, familiaux, économiques, culturels, politiques et idéologiques. L'entrepreneuriat ne peut se rattacher à la simple création d'entreprises, voire pour certains, à l'entrepreneur, propriétaire-dirigeant : il serait un processus collectif qui relève de divers dynamismes territoriaux.

Aujourd'hui, l'entrepreneuriat demeure encore un champ d'études en émergence. En 2010, s'est tenu à Casablanca un colloque international sur l'entrepreneuriat dont le thème était *À la recherche de la performance – de l'auto-entreprise à la PME partenariale*. On y traitait des sujets comme l'entrepreneuriat en économie solidaire et sociale, un entrepreneuriat singulier nécessitant une approche de la performance spécifique, l'accompagnement des femmes entrepreneures.

En 2012, se tiendra à Brest le 11e Congrès international francophone en entrepreneuriat et PME. Le thème *Grandeur et servitudes de la recherche en Entrepreneuriat – Regards via le prisme de la performance*. Les questions abordées feront l'objet d'une attention particulière sur les sujets suivants : les diversités culturelles expliquent-elles les différentes conceptions de la performance? Quelles sont les modalités d'accès à la performance en entrepreneuriat? L'auto-entreprise est-elle une arme performante de lutte contre la crise? Peut-on apprendre à entreprendre et être performant? La reprise d'entreprise est-elle vraiment moins risquée que la création?

Comme on peut le constater, l'entrepreneuriat est un champ d'études complexe et toujours un sujet d'actualité pour les chercheurs. La question de l'entrepreneuriat rejoint un vaste ensemble des préoccupations publiques et scientifiques. Pour les gouvernements, il en demeure toujours un enjeu important.

1.2 LE DEVELOPPEMENT REGIONAL AU QUEBEC

Comme souligné précédemment, les politiques publiques en matière de développement régional au Québec auraient été marquées par quatre grandes périodes.

Entre 1900 et 1960, l'État québécois commence à intervenir, quoique timidement, en matière de politique régionale. Ces interventions n'ont pas l'allure d'une action concertée, mais procèdent selon la logique de chaque ministère. De plus, ces interventions ne s'inspirent pas d'une philosophie générale de la régionalisation, mais plutôt de la nécessité de tenir compte des différences géographiques d'un si vaste territoire formé d'espaces régionaux qui ont peu de liens les uns avec les autres, particulièrement dans le cas des régions périphériques. Les principales interventions de l'État concernant les espaces régionaux visent l'exploitation forestière, la colonisation, l'agriculture, la voirie, la justice et le tourisme (Harvey, 1996 : 128-129).

Les politiques des années 1960 à 1980 ont été marquées par le contexte de la Révolution tranquille et une approche centralisatrice et hiérarchique. L'État se développait et c'était l'époque de la théorie des pôles de croissance.

Pour Marcellin, Martin et St-Cerny (2004), la période de 1985 à 2003 fut marquée par le modèle partenarial ouvert à la société civile : nouvelles approches du développement régional et local.

L'approche du développement local fait partie d'une famille de théories de développement « par le bas », tout en possédant des caractéristiques distinctives, se rejoignant sur plus d'un aspect. Les différentes approches du développement local centrent leur attention sur le capital humain local capable de constituer un avantage comparatif pour la région (Marcellin, Martin, St-Cerny, 2004 : 35-36).

Les années 2003 à nos jours sont sous le modèle néolibéral du développement régional et local. Les politiques publiques en matière de développement régional impliquent le citoyen. On parle alors de développement local.

- La période de 1935-1959

Avant 1960, le Québec était profondément influencé par une vision traditionnelle de la « ruralité » et du rôle des régions. Cette vision s'est transformée à la faveur de la Révolution tranquille, alors que les « révolutionnaires tranquilles » furent très influencés par le Rapport HMR dont l'incarnation la plus connue est celle de l'application des « pôles de croissance » au Québec. Comme le soulignent Marcellin, Martin, St-Cerny (2004), le Québec connaissait des difficultés économiques importantes, « la « vision pôle de croissance » a progressivement fait place à la « vision développement local », plus modeste

dans ses objectifs, prônant une responsabilisation des régions à l'égard de leur propre développement économique et social » (Marcellin, Martin et St-Cerny, 2004 : 37).

Durant cette période, les gouvernements fédéral et provincial ont mis de l'avant des mesures qui soutenaient l'atténuation des disparités régionales. La volonté du gouvernement fédéral de participer au développement des régions s'est confirmée lors de la grande crise économique des années trente et s'est intensifiée après la Seconde-Guerre. En 1940, le gouvernement du Canada instaura le système de transfert entre les provinces à la suite du rapport Rowell-Sirois de 1940 (Webster, 2011 : 1).

L'arrivée au pouvoir, en 1936, de Maurice Duplessis de l'Union Nationale mis fin à un règne de 40 ans des libéraux. Le gouvernement de Maurice Duplessis a maintenu le Québec dans une politique de droite ultraconservatrice jusqu'à la Révolution tranquille.

Selon Gagnon et Montcalm (1992), le gouvernement de Maurice Duplessis, s'appuyant sur l'imaginaire antiétatiste, s'est opposé à un modèle de développement appelé fordisme caractérisé par une forte intervention de l'État. En effet, Duplessis estimait que le rôle de l'État est d'encourager l'initiative privée. Il était donc nécessaire d'inviter massivement le capital étranger puisque les efforts entrepreneuriaux du Québec étaient insuffisants. Il était contre l'idée d'un État-providence, car il a toujours refusé d'instaurer et de lancer dans de nouveaux programmes d'assistance sociale. Il n'existait ainsi aucune manière de développer économiquement le Québec que d'inviter les investisseurs étrangers à déployer du capital pour l'exploitation des projets de grande envergure comme des mines, des barrages et de grandes manufactures. L'application assez libérale des politiques économiques faisait en sorte que les groupes sociaux et économiques n'ont pas eu ou très peu de pouvoir sur les orientations du gouvernement.

Cette période fut marquée par la dernière vague de colonisation du Québec et par le développement d'infrastructures telles que le réseau routier et l'électrification. Comme la crise économique se poursuivait, le Québec était à la recherche de solutions. Par le retour à la terre et la colonisation des nouveaux territoires au Québec, l'agriculture était proposée comme solution au chômage chronique. Grand défenseur de la tradition rurale, Maurice Duplessis a plaidé pour un élargissement du domaine cultivable dans la province.

Au cours de la période de 1945 à 1960, dominée par l'Union nationale idéologiquement conservatrice du premier ministre Maurice Duplessis, l'économie québécoise connut une expansion spectaculaire alors que l'exploitation des ressources naturelles prenait une part de plus en plus importante dans l'économie industrielle de l'Amérique du Nord.

Le gouvernement de l'Union nationale de Maurice Duplessis adoptait des politiques conservatrices au plan social et limitait les interventions de l'État. Les politiques publiques en matière de développement régional de ce gouvernement encourageaient le développement d'entreprises privées, souvent étrangères. L'État était alors presque absent du développement régional au Québec.

- La période de 1960 à nos jours

Depuis le début années 1960, les politiques publiques en matière de développement régional se sont succédé au gré des gouvernements en place, des programmes politiques et des différentes conjonctures économiques. La planification du développement régional était au départ à toutes fins absentes des préoccupations et des modalités de gestion des gouvernements. « Tout compte fait, ce qui était bon pour l'entreprise était nécessairement bon pour la région concernée, que ce soit une région urbaine ou dite périphérique ou ressource » (Gagné, 2001:175).

C'est au cours des années 70 que le gouvernement fédéral a eu l'idée de doter les collectivités rurales d'outils leur permettant de prendre en main le développement de leur communauté. Les années de 1960 à 1975 ont été marquées par les travaux du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ) et du Conseil d'orientation économique du Québec (COEQ), et par une entente signée entre les gouvernements fédéral et québécois. Cette entente mettait en œuvre un programme de développement pour la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Deux organismes gouvernementaux ont été mis sur pied pour la coordination et l'animation soit l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) par le gouvernement du Québec et pour le gouvernement du Canada le Ministère de l'Expansion économique régionale (MEER).

En 1974, l'OPDQ lançait la démarche des schémas et des plans régionaux de développement, et ce, pour l'ensemble du Québec. C'était la première fois qu'un processus visant le développement régional couvrait l'ensemble du Québec. Le gouvernement fédéral, pour sa part, revoyait son approche en matière de développement en modifiant son processus d'élaboration de programmes et de projets. Une Entente de développement Canada-Québec fut alors signée en 1974.

La coopération fédérale-provinciale en matière de développement régional va prendre une autre forme à compter des années 1980. [...]. Les gouvernements ne se préoccupent plus de l'atténuation des disparités territoriales. L'élimination des dettes publiques et la lutte à l'inflation relèguent au second plan les problèmes de chômage, de faible niveau de revenu et de diminution de population dans les vastes régions rurales du pays (Dugas, 2003 : 7).

Concernant les années 1976 à 1990, cette période fut marquée par un virage idéologique des acteurs publics. On donna une place importante aux interlocuteurs socioéconomiques en tenant compte des propositions d'interventions et de projets provenant des intervenants locaux et régionaux du développement territorial.

Au début des années 1980, le Québec a connu une série de bouleversements dans les différentes politiques publiques en matière de développement régional. « Ces changements découlent d'une remise en question des structures de planification et de gouvernance régionale érigées depuis le début la Révolution tranquille » (Dionne et Klein, 1993 : 221).

En 1981, le gouvernement du Canada mettait en place le programme ADEL (Aide au développement économique local). La mission de cet organisme était le développement et la création d'emplois dans les milieux défavorisés, la création d'un fonds d'investissement en vue d'accorder aux PME une aide financière et la création d'une société qui dispenserait des services d'aide technique pour le développement des entreprises.

En 1984, comme le précise la SADC de Gaspé-Nord, le gouvernement fédéral changea le nom du programme pour la Société de Croissance Locale de l'Emploi. Entre-temps, le gouvernement intéressé par le fonctionnement du système de développement des collectivités, mis en branle en Europe depuis les années 1970, décida alors d'initier un système semblable au Canada par la création des Comités d'aide au développement des collectivités (CADC). Les CADC fournissaient aux collectivités, aux individus et aux organismes du territoire des services d'intégration, d'information, de planification et d'action en matière de développement socio-économique local.

Au Québec, sous un gouvernement à majorité péquiste, nous avons vu naître en 1979, *Bâtir le Québec* sous la direction de Bernard Landry, ministre d'État au développement économique et le plan d'action *Virage technologique* en 1982. On mettait alors l'accent sur les nouveaux secteurs économiques en forte croissance, sans pour autant délaisser les secteurs traditionnels. Ces derniers devaient également prendre le virage technologique. Plusieurs centres de recherche appliquée et des centres collégiaux spécialisés (14) ont été mis en place pour favoriser la Recherche et le Développement (R&D) de concert avec les entreprises.

Nous ne pouvons entreprendre l'étude des différentes politiques gouvernementales sans aborder la première politique du gouvernement du Québec. Celle qui a marqué le début d'une nouvelle vision du développement régional. *Le choix des régions* était un document de consultation publique proposé et déposé par le ministre François Gendron, sous un gouvernement du Parti québécois, en 1983. Cet énoncé fut reconnu comme la première vraie politique de développement régional au Québec.

Le choix des régions dégagait une vision nouvelle. [...] L'idée maîtresse était de s'assurer de l'articulation de la réflexion, de la prise de décision et de l'action au plan régional, le tout dans un cadre de renforcement de la capacité régionale d'influencer les décisions et de concertation des forces vives du milieu. Cette orientation a été confirmée quand parut en 1988 le document intitulé « À l'heure de l'entreprise régionale », qui stipulait que l'on chercherait à susciter le développement et l'éclosion de l'entrepreneuriat en améliorant la formation des chefs d'entreprise et de leur personnel, en favorisant l'accès au capital de risque et la circulation de l'information économique et d'affaires (Joyal, 2002 : 20).

C'était la première fois que le gouvernement impliquait le citoyen dans la mise en œuvre d'une politique publique. Les acteurs régionaux et locaux étaient au centre de la démarche. Gagné souligne,

Le choix des régions, publié en 1982, annonce officiellement les intentions gouvernementales qui mettaient en évidence le souci de développer les régions par les régions et de favoriser la mise en œuvre des choix régionaux. L'idée maîtresse était de s'assurer de l'articulation de la réflexion, de la prise de décision et de l'action au niveau régional dans un cadre de renforcement de la capacité régionale d'influencer les décisions et de concertation des forces vives du milieu. Il s'agissait d'une proposition d'équilibrer la présence gouvernementale en région et la présence régionale à Québec (Gagné, 2001 : 172).

C'est dans cette période que nous avons vu naître les Sommets socioéconomiques qui exprimaient une nouvelle philosophie gouvernementale, soit un partenariat entre le gouvernement et la population régionale. Ces sommets socioéconomiques ont donné l'opportunité aux différentes régions du Québec de proposer un vaste éventail de projets touchant tous les secteurs de l'activité socioéconomique. Robert souligne,

Cet énoncé de politique mettait de l'avant une nouvelle approche face au développement régional en proposant que, désormais, l'État se confine dans un rôle de soutien et d'encadrement, tout en affirmant la place prépondérante des dynamismes locaux et régionaux dans le processus du développement régional (Robert, 1995 : 42).

La décentralisation constituait l'enjeu majeur de cette politique et mettait en évidence la nouvelle relation que le gouvernement désirait établir entre les régions et les municipalités régionales de comté (MRC) et lui-même. La concertation passait du plan municipal ou intermunicipal au plan régional. Trois grands acteurs étaient interpellés : la grande entreprise, le gouvernement et les intervenants régionaux. Ici, la PME et la PPE étaient reléguées au même rang que des intervenants régionaux.

En 1983, au Québec, on a vu naître la politique publique, *Aménager l'avenir : les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire*. Cette politique s'inscrivait dans la suite de la loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1978. Cette loi proposait la création des Municipalités régionales de comté (MRC) et un nouveau découpage du territoire québécois en fonction des « régions d'appartenance ». Dorénavant, les MRC regroupaient les villes, les villages et les paroisses de leur territoire et remplaçaient les anciens Conseils de comté où seuls les villages et paroisses étaient regroupés.

Depuis le début des années 1980, plus précisément de 1980 à 1987, les politiques publiques fédérales et québécoises en matière de développement régional ont été orientées vers un développement par et pour les régions du Québec. En 1982, le gouvernement du Canada abolissait le MEER et créait le ministère du Développement économique régional. Son principal mandat était de coordonner les efforts du gouvernement fédéral au profit des régions. En 1984, le gouvernement fédéral abolissait le ministère du Développement économique régional pour la création de quatre agences de développement, soit le Bureau de diversification économique de l'Ouest canadien, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario et l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec. En 1987, les CLE furent incluses dans le nouveau Programme de développement des collectivités (PDC) avec les CADC, sous le nom de Centre d'aide aux entreprises (CAE). Chacun évoluait dans un créneau spécifique à sa raison d'être : CADC, le développement local, et CAE, le développement de l'emploi et le service aux entreprises.

Bourque (1999), précise que les années 1980 à 1994 auraient été caractérisées par une gouvernance partenariale. Des politiques publiques en matière de développement régional impliquant le citoyen ont vu le jour. On parlait alors du développement par le bas. Le rôle de l'État s'était transformé passant d'un système d'intervention étatique à des orientations mettant davantage l'accent sur le rôle de la société civile. L'État se faisait accompagnateur et il ne jouait plus un rôle interventionniste. Les politiques publiques en matière de développement régional impliquaient les agents socioéconomiques du milieu. Les acteurs du milieu participaient à l'élaboration de la stratégie de développement de leur région. Les gouvernements devenaient un partenaire et un accompagnateur de la démarche régionale.

Ces organismes avaient et ont encore comme principal mandat de planifier et de mettre en œuvre des outils pour développer et promouvoir leur territoire d'action.

Les gouvernements provinciaux, pour leur part, manifestent en effet peu d'enthousiasme envers l'idée de stratégies ou de programmes nationaux. En général, ils perçoivent la planification du développement régional comme relevant de leur compétence et ils semblent plus près des régions à problèmes que ne le serait tout organisme national et qu'ils (sic) comprennent mieux les priorités et les besoins régionaux (Webster, 2011 : 1).

Ce changement de cap visait à rendre les politiques plus efficaces, à porter une attention particulière à l'entrepreneuriat local et à appuyer les petites entreprises aussi bien dans leur développement au plan du marketing que dans la recherche et le développement.

En 1997, on a vu naître les CLD, organismes cadrant avec la notion du développement local. Cette même période a été marquée par une réorganisation des ministères voués au développement régional et par deux politiques. La première politique, était alors annoncée *Développer les régions*. Cette politique misait sur la participation des acteurs du développement régional et local. En 1997, une seconde politique fut élaborée soit la *Politique de soutien au développement local et régional* qui venait bonifier la première politique. Les nouvelles politiques de développement régional, dans les années 90, viennent de la nécessité de faire face aux nouvelles tendances lourdes. En 1995, le gouvernement fédéral décida de fusionner les CADC avec les CAE et d'en changer l'appellation pour Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). La nouvelle société conserve toutefois la même visée que ses prédécesseurs, soit de stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir. Malgré tous ces chambardements, l'organisme poursuit sa mission.

Au début des années 2000, le gouvernement du Québec lança sa toute première politique sur la ruralité.

Dans les politiques du gouvernement du Québec, encore aujourd'hui, des objectifs de la politique *Le choix des régions* font partie des politiques publiques en matière de

développement régional telles qu'une main-d'œuvre qualifiée, la recherche de créneaux d'excellence, le développement du secteur de la haute technologie (innovation) sans oublier la diversification de la base économique des collectivités des régions du Québec.

Cette période fut marquée par un État qui désirait jouer un rôle d'accompagnateur plutôt que celui d'un entrepreneur. La concertation sectorielle et régionale fait partie de sa démarche. Ces politiques impliquaient les différents acteurs régionaux.

1.3 LES OBJECTIFS DE RECHERCHE

Le but principal de la production de ce mémoire est d'approfondir la question de l'entrepreneuriat. Le champ de recherche touche les discours du fédéral et québécois en matière de développement régional pour les gouvernements du Canada et du Québec, et ce, pour la période de 1988 à 2008.

L'étude des politiques publiques, de l'entrepreneuriat et du développement régional n'est pas simple, mais peut être riche. Elle peut permettre d'émettre certains constats et d'identifier certains enjeux liés à ce questionnement. En l'abordant selon une approche cognitive, l'objectif de la recherche est de parvenir à démontrer l'importance du thème de l'entrepreneuriat dans l'évolution même des politiques publiques en matière de développement régional.

Les objectifs généraux de la présente recherche sont de dégager un cadre théorique pertinent en lien avec les politiques publiques, le développement régional et l'entrepreneuriat et d'en comprendre les liens. Dans un second temps, on analysera l'évolution des politiques publiques et le phénomène du développement régional et l'entrepreneuriat.

Les objectifs spécifiques du mémoire sont :

- de s'approprier des principaux concepts des politiques publiques, du développement régional et de l'entrepreneuriat;
- d'analyser les politiques publiques en matière de développement régional des gouvernements du Canada et du Québec, et ce, en regard de l'entrepreneuriat et des termes associés;
- de recenser et d'analyser les contenus des politiques publiques en matière de développement régional afin de dégager et de comparer leur évolution.

La période couverte par l'étude s'étend de 1988 à 2008 et vise les politiques publiques en matière de développement régional des gouvernements du Canada et du Québec.

1.4 LE CADRE CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE

Dans cette partie du mémoire, nous abordons les politiques publiques, le développement régional et l'entrepreneuriat. Ce mémoire permet d'examiner l'évolution des idées relatives à l'entrepreneuriat à travers les politiques publiques canadiennes et québécoises en matière de développement régional au Québec. Un survol des propos et des principaux auteurs traitant de ces sujets a été fait.

L'étude des politiques publiques, du développement régional et de l'entrepreneuriat représente un défi de taille. L'intervention gouvernementale dans l'économie des différentes régions du Québec est ancrée dans le système politique. Il en a découlé une longue série de politiques régionales tant fédérales que québécoises.

1.4.1 Les politiques publiques

Les gouvernements du Canada et du Québec ont tous les deux une longue tradition d'interventions publiques dans différents domaines. En ce qui concerne le développement régional, Lévesque (2004) souligne que les gouvernements fédéral et québécois ont conçu différents outils, moult mesures et programmes à l'intention des régions les plus défavorisées tout particulièrement pour les régions ressources ou périphériques du Québec. Au fil du temps, comme le souligne Muller, « non seulement les domaines d'actions de l'administration se sont étendus et multipliés, mais les techniques utilisées par les décideurs publics se sont diversifiées et sophistiquées » (Muller, 1990 : 7).

- Qu'est-ce qu'une politique publique?

Les définitions de ce qu'est une « politique publique » varient, mais selon Lemieux, celles-ci concerneraient toujours l'un ou l'autre des éléments suivants : « les acteurs et les activités, les problèmes et les solutions » (Lemieux, 1995 : 3).

Meny précise qu'une politique publique se présente « comme un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique » (Meny, 1989 : 9). La société est alors la somme de tous les secteurs doublés d'espace géographique. Pour sa part, Proulx (1996) définit une politique publique par un programme d'action, de méthodes et de moyens, par une mobilisation d'acteurs et d'institutions, et ce, dans un but plus ou moins précis.

Selon Lemieux, l'expression « politique publique » est réservée pour « désigner la régulation ou la tentative de régulation des situations qui présentent des problèmes publics, qui ont des conséquences externes, qui débordent le ou les acteurs impliqués » (Lemieux,

1986 : 5). Les politiques publiques consistent en des processus de stabilisation d'une ou des situations qui font problème. La formulation ou élaboration d'une politique publique vise à traduire des mesures ou des outils qui répondent aux problèmes « pour réguler l'environnement externe ou l'environnement interne. [...] Pour sa part, la mise en œuvre d'une politique consiste en l'application de ces mesures aux situations qui font problème » (Lemieux, 1995 : 21).

Les politiques publiques ne sont pas que des actions gouvernementales au sein d'une collectivité ou d'une société, mais également au sein d'un territoire. Toutefois, Muller affirme que le concept de politique publique est indissociable de celui de sectorisation.

Il y a politiques publiques lorsqu'une autorité politique locale ou nationale tente, au moyen d'un programme d'action coordonné, de modifier l'environnement culturel, social ou économique d'acteurs sociaux saisis en général dans une logique sectorielle (Muller, 1990 : 25).

Lemieux (1995) souligne qu'une politique publique est alors composée d'activités orientées vers la solution de problèmes, et ce, par des acteurs politiques dont les relations sont structurées, le tout évoluant dans le temps. Chaque politique publique vient traiter d'un problème et tend à délimiter un domaine spécifique d'intervention.

- Les dimensions cognitives des politiques publiques

L'approche cognitive des politiques publiques a pour objectif d'articuler sur le plan théorique la question du désajustement ou du changement de l'action publique que l'on

peut observer dans des secteurs ou dans la société. Elle vise à construire une théorie du changement.

Pour Muller (2005), l'approche cognitive confirme que la théorie du changement est essentielle pour donner un sens aux changements perpétuels de l'action gouvernementale dans des secteurs toujours plus nombreux. L'analyse cognitive des politiques publiques propose une « théorie du changement qui tente de mettre à jour les mécanismes concrets par lesquels se combinent les effets de structure qui contraignent les acteurs et la liberté dont bénéficient ces derniers dans les relations qu'ils entretiennent avec d'autres acteurs » (Muller, 2005 : 187), et ce, dans la formulation et la mise en œuvre des politiques. Delay, souligne pour sa part, que

La politique de développement régional se prête à une approche cognitive en ce que celle-ci permet d'envisager les politiques publiques non pas (seulement) comme façon de « résoudre des problèmes », mais comme construction de « cadre d'interprétation du monde ». Ainsi, l'analyse des politiques de développement régional suivant une approche cognitive devrait renouveler et enrichir notre connaissance de ces politiques et plus largement, elle devrait démontrer leur *charge* en tant que vecteur d'interprétation et de représentation du monde et donc leur importance dans le processus de construction du rapport de l'humain au monde (Delay, 2008 : 49-50).

L'analyse cognitive des politiques publiques peut-elle représenter la base de la théorie du changement de l'action publique? Selon Muller (2005), l'ambition de la théorie du changement est d'essayer d'expliquer l'apparition de problèmes et que certaines solutions s'imposent à travers le processus de « policy making ».

- La complexité des politiques publiques

Selon Muller, « il est indispensable de revenir à l'une des caractéristiques fondamentales des sociétés modernes : leur complexité » (Muller, 2005 : 158). Ces sociétés modernes sont condamnées à trouver des mécanismes pour faire face à leur complexité. Celle-ci s'explique partiellement par leur degré de caractérisation toujours croissant. Il mentionne que la différenciation de la société entraîne une mutation de la place de l'individu dans la société en même temps que la division du travail conduit à un renforcement du rôle de l'État.

L'État est une organisation centralisée et rationnelle qui affirme les fonctions de coordination et de régulation à l'égard de la société. Les politiques publiques occupent une place de plus en plus centrale dans l'espace public : elles constituent le lieu où est concrètement mise en œuvre cette action des sociétés modernes sur elles-mêmes (Muller, 2005 : 163).

Dans son ouvrage, *Les politiques publiques*, Muller (1990) traite de l'abandon de la logique territoriale, qui, selon lui, prévalait avant l'avènement de l'État moderne ou des sociétés dites territoriales au profit de la logique sectorielle comme étant un facteur ayant contribué au développement des politiques publiques. « On assiste donc au passage d'une logique horizontale (celle du territoire) à une logique verticale (celle des acteurs). On peut dire aussi que l'on passe d'une prévalence de la dialectique centre périphérie à une domination de la logique global/sectoriel » (Lemieux, 1995 : 3).

Ce processus de sectorisation de la société amène de nouveaux modèles d'intervention étatique, à travers la naissance des politiques sectorielles. Ces dernières visent alors à maintenir au sein des différents secteurs un minimum de

cohésion sociale qui était assurée par la territorialité. « Il faut donc se représenter la société comme une sorte d'enchevêtrement de secteurs qui se recoupent et se superposent, rendant l'analyse très délicate » (Jobert et Muller, 1987 : 56).

L'approche sectorielle ou par silo permet de rappeler que toute politique publique correspond à un processus de découpage où les problèmes à traiter sont identifiés. Ces derniers font alors l'objet d'une politique publique découlant des désajustements entre les différents sous-systèmes ou secteurs constituant la société. Les politiques publiques présentent-elles alors une vision du secteur à traiter ou du domaine concerné et répondent-elles également à l'agenda des gouvernements?

Jobert et Muller (2005) soulignent qu'une société sectorielle est une société susceptible de connaître des changements permanents. « Chacun de ces sous-systèmes tendant à se constituer en un univers de sens et d'action autonome dominé par des acteurs défendant des intérêts particuliers liés à une représentation spécifique de leur place dans la société » (Muller, 2005 : 168). Cette évolution peut être une menace pour l'unité et la cohésion de la société.

Cette action de découpage en « secteurs » permet de mobiliser les acteurs spécialisés capables de définir des modes d'action en fonction d'un diagnostic sur les problèmes et par le fait même d'élaborer des solutions. Dans chaque domaine ou secteur, il faut déterminer les rapports de forces et les compromis constituant le leadership du secteur. Ces experts de différents secteurs vont intervenir, individuellement ou collectivement, et représentent un milieu essentiel à l'étude de la politique correspondante. Ces secteurs se définissent comme des combinaisons « de rôles sociaux structurés autour d'une logique verticale et autonome de reproduction que sont les secteurs industriels, le secteur agricole, les secteurs "sociaux" (santé, action sociale...), les divers secteurs professionnels... » (Jobert et Muller, 1987 : 18).

Muller (2005) considère qu'il y aura changement de politique publique lorsque l'on pourra constater les trois changements suivants :

Un changement des objectifs des politiques et, plus généralement, des cadres normatifs qui orientent l'action publique; un changement des instruments qui permettent de concrétiser et de mettre en mouvement l'action publique dans un domaine; un changement des cadres institutionnels qui structurent l'action publique dans le domaine concerné (Muller, 2005 : 156-157, nous soulignons).

Ces trois types de changement se retrouvent-ils dans les politiques publiques retenues dans le cadre de la présente recherche?

La politique publique peut ainsi se dessiner sous un ensemble de pratiques et de normes venant d'un ou plusieurs acteurs publics lesquels dépendent des modes d'intervention, des réglementations, des discours. Elles sont recommandées, ou renvoient à des finalités, à des choix de valeurs explicités par l'autorité publique. Il est difficile de trouver un domaine d'action publique pour lequel la contrainte du changement ne se pose pas.

Selon Muller (2005), en situation de changement, une attention doit être portée aux modalités de mise en œuvre d'une politique publique en matière de développement régional. Il faut éviter les pièges fréquemment rencontrés dans la planification traditionnelle du développement régional. La conception, les objectifs et les orientations sont élaborés de manière très générale alors que les mesures, programmes ou initiatives sont énumérés de manière très précise, mais sans définition claire des responsabilités. Cette situation conduit à la coupure déjà évoquée entre la planification et la mise en œuvre.

C'est la raison pour laquelle il convient d'élaborer des plans d'action opérationnels concrétisant les grands objectifs en objectifs opérationnels et résultats pouvant être atteints, ce qui permet alors d'assurer un suivi et une évaluation. Dans ces processus de

changements, il y a nécessairement divergences de vues, car des intérêts sont en jeu, des valeurs sont remises en question. Il faut que les responsables politiques expriment une volonté réelle pour le développement régional afin de susciter une qualité d'adhésion des acteurs régionaux.

Les multiples évolutions et changements des politiques publiques en matière de développement régional, tant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement québécois, semblent être encadrés par les contraintes liées entre autres par la gestion de l'État, les finances publiques, les préoccupations politiques, les exigences de la machine administrative et les préférences du personnel politique en place. L'analyse des interventions gouvernementales en matière de développement régional nous amène à penser que les gouvernements fonctionnent, dans ce domaine, par essais et erreurs, par tâtonnements.

1.4.2 Le développement régional

Le développement régional est une notion relativement récente, « née dans les pays occidentaux à la faveur de la relance économique qui a succédé à la grande crise des années 1930 » (Jean, 1989 : 9). Comme nous l'avons décrit précédemment, au Québec, le développement régional est marqué politiquement par les relations fédérales-provinciales.

Depuis plus de 50 ans, la politique fédérale de développement régional a favorisé les interventions dans des zones rurales en difficulté, le développement des régions par diverses stratégies telles que celles des pôles de croissance, la mise en place d'infrastructures, etc.

Tandis que pour le gouvernement du Québec, on constate une succession de politiques publiques en matière de développement régional telles que l'approche combinant la planification et la participation dans les années 1960, la philosophie des pôles de

croissance des années 1970 et enfin, pour les années 1980, la valorisation des initiatives issues du milieu lui-même et la concertation des acteurs au plan local et régional.

- La théorie du développement

Comme le souligne Côté (1989), les chercheurs et les scientifiques du domaine ont pu compter sur un bagage théorique en expansion. Jusqu'à la fin des années 1970, le développement était conçu en termes nationaux. Julien rappelle qu'il y a 40 à 50 ans,

On ne parlait pas de développement régional, mais plutôt du développement économique en général. Les théories discutées devaient s'appliquer autant à la nation qu'aux régions, la richesse nationale favorisant automatiquement celle des régions. À ce moment, on limitait l'analyse aux meilleurs moyens pour satisfaire les besoins physiques de la population sur tout le territoire (Julien, 1997 : 31).

Les politiques de développement permettaient, au début des années 1960, de satisfaire les besoins des régions les plus démunies, en tenant compte de leurs particularités, sans compromettre celles des autres régions dans une stratégie intégrée pour l'ensemble des communautés.

On entend par le développement « la capacité d'un pays ou d'une région non seulement à répondre aux différents besoins du plus grand de ses habitants, mais aussi à respecter, à valoriser les possibilités présentes et futures » (Julien, 1997 : 9). Ces différentes politiques de développement ont provoqué un changement intense de la base économique de certaines régions.

Boucher (2005) souligne, pour sa part, dans son mémoire de maîtrise *Analyse de l'approche « horizontale » dans les politiques publiques de développement régional au Québec de 1983 à 2001 : vers une vision horizontale* que « les mesures publiques mises de l'avant par les acteurs politiques sont donc souvent regroupées sous le vocable « développement ». On y ajoute par la suite des « secteurs » particuliers : social, économique, culturel, local régional, etc. » (Boucher, 2005 : 15).

- Le développement régional et les politiques publiques

Au-delà de sa dimension économique, sociale, culturelle, spatiale et durable, le développement régional est souvent interprété comme un processus de transformation qui accompagne la croissance dans une évolution à long terme. Selon Dugas (2005), toutes les politiques et les programmes en matière de développement régional n'ont pas réussi à corriger les problèmes économiques. Par contre, ces années ont servi à restructurer le territoire et à le doter d'outils qui devaient favoriser le développement.

Le développement régional est l'objet de politiques et également de nombreux efforts théoriques. Au début des années 1980, le développement régional, comme champ de recherche, a connu un changement important en s'orientant de plus en plus sur les dynamismes locaux. Pour plusieurs chercheurs tels que Côté et al. (2005) dans le document *Développement économique et régional*, la notion de développement régional est une question, non seulement d'économie, mais qui touche également des dimensions sociales, institutionnelles et même politiques.

Comme le souligne Côté (1989), du point de vue des politiques de développement régional, on constate une gamme de programmes aux spécificités diversifiées. « On pourrait penser qu'à mesure que les connaissances sur le développement régional

progressent, les moyens de formuler des politiques adéquates et efficaces deviennent de plus en plus puissants (Côté, 1989 : 93).

Or, en ce qui concerne les politiques de développement régional au Canada et aux Québec, les objectifs et les orientations auraient été longtemps élaborés de manière très générale alors que les mesures, programmes ou initiatives étaient proposés ou abolis, mais sans définition claire des responsabilités et surtout sans des évaluations de leurs résultats obtenus ou attendus. Il a été mentionné précédemment que les politiques publiques en matière de développement régional avaient entre autres comme objectif la réduction des disparités régionales.

Dugas précise, « le constat des disparités par le pouvoir public conduit les autorisés gouvernementales à mettre en place une panoplie de programmes destinés à améliorer la répartition de la richesse et à favoriser le développement régional » (Dugas, 1988 : 15-16). Les politiques de développement régional ont donné naissance à de nouvelles ententes de développement et ont contribué à l'élaboration de nouveaux programmes de développement.

Or; pour Gagné, l'action gouvernementale est demeurée « essentiellement une affaire sectorielle sans aucune préoccupation considérable pour la dimension territoire » (Gagné, 2001 : 171).

Lévesque (1990) précise qu'à partir des années 1980, le développement régional fut défini en termes locaux (régions, quartiers, collectivités). Pour sa part, Favreau (2003) souligne que les différents paliers de gouvernements (fédéral, québécois, municipal) impliqués dans le développement régional au Québec auraient concentré leurs efforts principalement sur les régions ressources et le développement rural. C'est à ce moment que les chercheurs introduisirent la notion du développement local.

Les politiques de développement régional ont donné naissance à de nouvelles ententes de développement et ont contribué à l'élaboration de nouveaux programmes de

développement. Selon Dugas (2003), le degré de coordination entre les deux instances, fédérale et québécoise, a toujours été variable et fortement dépendant des interlocuteurs et des gouvernements en présence. Mais il semble que malgré des considérations semblables et une certaine concertation, les orientations de chacun des niveaux de gouvernements n'auraient jamais été coordonnées. Les interventions de l'État ont souvent changé aussi bien dans leurs orientations que dans leurs responsabilités, et ce, en fonction de l'importance des budgets accordés. Favreau (2003) souligne que les différents paliers de gouvernements (fédéral, québécois, municipal) impliqués dans le développement régional au Québec auraient concentré leurs efforts principalement sur les régions ressources et le développement rural.

Le développement régional constitue donc un défi propre au type de territoire et aux régions du Québec. Il interpelle et implique maintenant les intervenants de la base et du milieu. Cette nouvelle façon de voir le développement régional répondait aux axes d'intervention du nouveau paradigme du développement intégré, soit le développement endogène.

- Le développement local

Au Canada comme au Québec, dès le début des années 1990, les nouvelles préoccupations des gouvernements s'étaient tournées vers la croissance économique, le développement des entreprises et l'entrepreneuriat. « L'entrepreneurship local est le pivot du développement du Québec » (Proulx, 1994 : 85). Ainsi au Québec, le développement régional aurait été très axé sur l'entrepreneurship. Cette nouvelle façon de voir le développement régional répondait aux axes d'intervention du nouveau paradigme du développement intégré. C'est-à-dire que les régions devaient démontrer leur volonté de

participer avec l'État à l'élaboration de plans de développement, et ce, par une participation active.

C'est ainsi qu'on a vu apparaître chez les acteurs différentes appellations associées au terme de développement tel « endogène », « local », « communautaire ». Comme Joyal (2002) le souligne, le développement local repose sur des décisions prises par des acteurs locaux, et ce, pour le bien-être de leurs concitoyens. Prévost soutient :

Phénomène endogène, émergent, le développement local valorisera entre autres, l'entrepreneuriat et les PME locales privées ou collectives comme source de création d'emplois, l'adoption d'une démarche entrepreneuriale de la part des principaux intéressés et l'adoption résolue du partenariat pour mobiliser les énergies et les ressources (IREC, 01-03 : 21).

Pour Proulx, « le développement économique local désigne tout processus de mobilisation d'acteurs qui aboutit à l'élaboration de stratégies d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire » (Proulx, 1994 : 92).

C'est grâce aux efforts des acteurs sociaux qui ont pu mettre en œuvre des projets qui valorisent les ressources humaines et qui génèrent des bénéfices pour l'ensemble de la communauté locale.

Dans des travaux antérieurs, Tremblay précisait que selon certains auteurs,

Le développement local découle directement du concept du développement endogène. Michel Boisvert assimile le développement endogène et le développement local et il affirme ainsi : "Ce courant [...] en parlant du développement endogène], mieux connu sous le nom de développement local, est le seul qui mette autant d'accent sur le milieu comme facteur de développement,

opposant une planification ascendante — par le bas — aux stratégies habituelles de type descendant — par le haut." Dans cette conceptualisation, le développement local semble provenir du développement endogène, mais selon nous, il a subi une formalisation encore plus grande, ce qui a engendré plusieurs approches de développement local. En effet, les courants qui se sont développés dans le sillage du développement local sont notamment ceux des districts industriels, des milieux innovateurs, du post-fordisme et de la spécialisation flexible et du développement économique local et communautaire. Selon les différentes versions du développement local et selon les auteurs qui décrivent le développement local (Tremblay, Pecqueur, Vachon, Favreau, Proulx, etc.), l'accent sera mis davantage sur un principe plutôt que sur un autre. Il semble pourtant que nous puissions dégager deux approches de développement local qui englobent les autres courants (Tremblay, 1999 : 25-26).

Côté souligne que « les théories et les politiques de développement régional subissent aussi des transformations du fait qu'on les transpose dans des contextes différents de ceux dans lesquels elles ont été élaborées » (Côté, 1989 : 94).

Muller (2005) soutient pour sa part qu'en situation de changement, une attention doit être portée aux modalités de mise en œuvre d'une politique publique. Pour les gouvernements, autant fédéral que québécois, les politiques publiques en matière de développement régional semblent, de nos jours, être des outils usuels dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, pour la régulation économique et sociale. Toujours selon Muller (2005), tel que précisé plus haut, les changements dans les politiques sont attribuables aux changements de leurs objectifs, d'instruments et du cadre institutionnel qui structure l'action publique dans le domaine concerné.

La conception du développement régional a donc dû s'adapter à diverses mutations qui ont marqué le passage à l'État providence, puis à la montée en puissance (ou au retour) des idées libérales. Plusieurs écoles de pensée ont fait leur chemin dans le dossier du développement régional. Parmi les plus importantes, mentionnons la théorie des pôles de développement, celle du développement endogène et la théorie des grappes industrielles.

Divers thèmes ont également alimenté un débat qui se poursuit aujourd'hui comme la relation entre les régions ressources et les régions centres ou l'épineux sujet de la décentralisation.

Les différentes écoles de pensée telles l'école néoclassique, celle du développement endogène ou territorial, celle du développement inégal se disputent la compréhension du développement régional.

1.4.3 L'entrepreneuriat

Au cours des dernières décennies, la notion d'«entrepreneuriat» a connu un engouement indéniable au sein de la communauté des chercheurs, et ce, plus particulièrement dans les sciences de la gestion. Pour ces derniers, l'entrepreneuriat est un phénomène hétérogène dont les manifestations sont multiples. C'est également un concept complexe, tout comme celui des politiques publiques, car il fait intervenir des variables multidisciplinaires relevant à la fois de l'économie, de la sociologie, de l'anthropologie, de l'histoire et des sciences politiques. Il est souvent associé à la création d'entreprise. L'entrepreneuriat occupe une place de plus en plus importante dans le tissu économique local, régional et national et il peut également y jouer un rôle dans le développement des régions du Québec. Comme le souligne Julien et al.,

La théorie touchant l'entrepreneuriat a un plus de 30 ans. Ses débuts sont avant tout américains et relèvent d'une approche provenant en bonne partie de la théorie économique classique voyant les entreprises isolées sur des marchés de concurrence parfaite et considérant les entrepreneurs comme des agents purement rationnels ne recherchant que leur profit (Julien et al., 2010 : 3).

Julien (2005a) souligne que les théories sur l'entrepreneuriat ne sont pas nécessairement fausses. Mais elles sont souvent trop liées à un territoire et à une époque, et surtout, elles sont la plupart du temps trop partielles.

- L'étymologie du mot entrepreneuriat

Selon l'Office québécois de la langue française (OQLF), le terme « entrepreneuriat » est composé du nom *entrepreneur* auquel on a ajouté la voyelle *-i* et le suffixe *-at* indiquant une fonction, formé sur le modèle de nombreux termes qui se terminent en *-iat* ».

Le mot « entrepreneuriat » est emprunté à l'expression anglaise « entrepreneurship ».

Selon le *Grand dictionnaire* de l'Office québécois de la langue française, les termes apparentés, par le sens, au mot entrepreneuriat sont entrepreneur et entrepreneurial.

Selon Rey dans *Le Grand Robert de la langue française* (2001),

L'entrepreneur est donc le pivot de tout le mécanisme économique. C'est sur lui que tout tourne. C'est vers lui que convergent tous les facteurs de production : c'est de lui aussi (...) que divergent tous les revenus, puisque ce qu'on appelle les revenus sous les noms divers d'intérêts, dividendes, rentes, fermages, loyers, salaires, traitements n'est pas que le prix touché pour la location du capital de la terre, de la main-d'œuvre, ou des services producteurs quelconques. L'Entrepreneur est donc tout à la fois le grand metteur en œuvre et le grand répartiteur (Rey, 2001 : 28).

Dans le mot « entrepreneurial » on retrouve également le mot entreprendre. Selon le *Dictionnaire historique de la langue française* (2006), le terme entreprendre, vers 1140, est composé de « entre » et de « prendre ». Au XIIe siècle, le verbe prend le sens de commencer quelque chose ou de se mettre à faire quelque chose. Il signifie toujours « l'idée d'action se retrouve dans plusieurs autres emplois » (*Dictionnaire historique de la langue française*, 2006 : 1256). Au XIIe siècle, le verbe prend le sens de commencer quelque chose.

Selon *Le Grand Robert de la langue française* (2001), le terme entrepreneur vient d'« entreprendre » et au XIIIe d'« entreprendre ». Il apparaît sous la forme « entreprendeur » et par la suite de empreneur et empreneur. L'Office québécois de la langue française définit le mot « entrepreneur » comme « une personne qui dirige une entreprise pour son propre compte et qui met en œuvre les divers facteurs de la production » (http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index1024_1.asp).

La déclinaison du mot « entrepreneurial » vient, selon le *Dictionnaire historique de la langue française* (2006), du dérivé « entrepreneur » avec le suffixe *-ial* (ou *-al*). « 1984, *l'Express* ; empr. à l'angl. *entrepreneuriat* (1922), dér. de *entrepreneur*, empr. au français » (*Le Grand Robert de la langue française*, 2001 : 29). L'Office québécois de la langue française le définit comme « relatif à l'entrepreneur; marqué du dynamisme, des qualités propres à l'entrepreneur ou caractéristiques de l'esprit d'entreprise » (http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index1024_1.asp).

Le Grand dictionnaire de l'Office québécois de la langue française définit l'entrepreneurship comme une « disposition particulière d'une personne pour concevoir, organiser, gérer et développer une entreprise ou toute autre activité à caractère innovant en faisant appel tant à l'intuition qu'aux capacités analytiques » (http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index1024_1.asp).

Comme on l'a constaté, la notion d'entrepreneuriat est récente. Les scientifiques produisent des travaux pour mieux cerner les réalités associées à l'entrepreneuriat. Jusqu'à maintenant ces efforts ne permettent pas de donner une définition du terme « entrepreneuriat ».

Comme il sera précisé plus loin, les déclinaisons du terme entrepreneuriat retenues dans la présente recherche sont « entrepreneurship », « entrepreneurial » et « entrepreneur ».

- Qu'est-ce que l'entrepreneuriat?

L'entrepreneuriat est une notion complexe et ne peut être réduit à une simple définition. Il peut correspondre à une ou à plusieurs terminologies. De fait, les définitions du terme « entrepreneuriat » varient. Selon Julien et al., l'entrepreneuriat ne peut se rattacher à la simple création d'entreprises, voire à l'entrepreneur, propriétaire-dirigeant « il est un processus collectif qui relève de diverses dynamiques territoriales » (Julien et al., 2010 : 4). Dans des travaux antérieurs, Julien précisait,

Schumpeter, définissait l'entrepreneuriat comme « une activité permettant de créer, maintenir et agrandir une entreprise profitable ». Gartner (1990) reprend cette définition en expliquant que l'entrepreneuriat relève du « comportement menant à la création d'une nouvelle organisation ». D'autres auteurs mettent avant tout l'accent sur l'innovation. Ainsi, pour Curran et Burrows (1986), l'entrepreneuriat constitue fondamentalement un « processus innovateur [...] », ce qui exclut les reproductions d'entreprises ou les simples rachats, comme ceux faits par des managers. Vankataraman (1997) voit aussi l'entrepreneuriat comme « une nouvelle production de biens ou services répondant à une opportunité, avec toutes ses conséquences » ou encore comme « de nouvelles initiatives d'affaires initialement conçues et ensuite développées » pour atteindre le marché (Julien, 2005a : 3).

Peter Drucker, affirme, pour sa part, que : « l'innovation est l'instrument spécifique de l'entrepreneuriat. C'est l'instrument qui permet de doter les ressources d'une entreprise d'une nouvelle capacité à générer la richesse » (Industrie Canada, 2010 : 11-12). Plus précisément, c'est l'innovation qui génèrerait la création de la nouveauté, qui est l'essence même de l'entrepreneuriat. L'entrepreneuriat serait ainsi un puissant facteur d'innovation, de productivité, de création d'emplois et de croissance économique. Les pays qui affichent un haut degré d'activités entrepreneuriales seraient plus susceptibles d'être solides sur le plan économique.

Pour Dumais et al., l'entrepreneuriat se définit comme la « fonction d'une personne qui mobilise et gère des ressources humaines et matérielles pour créer, développer et implanter des entreprises » (Dumais et al., 2005 : 17). Ce terme, « entrepreneuriat » est toutefois défini comme étant « un rôle social qui se compose d'activités qui visent à créer, à maintenir et à développer une ou des entreprises » (Dumais et al., 2005 : 18).

Selon Pierre-André Julien (2005b), l'entrepreneuriat est aussi un processus collectif qui relève de divers dynamismes territoriaux et s'applique différemment selon le type d'économies et de territoires. L'entrepreneuriat semblerait se modifier et s'adapter selon les politiques publiques, selon le milieu, selon les conjonctures économiques qui prévalent, etc. L'entrepreneuriat varierait ainsi d'un territoire à l'autre, il faut alors tenir compte de l'insertion sociale de l'organisation et ses liens avec le milieu.

Dumais et al., définissent également le mot entrepreneuriat comme étant,

Un phénomène combinant un individu et une organisation. L'un se définit par rapport à l'autre et vice-versa. Ainsi, le terme entrepreneuriat décrit une relation symbiotique entre un entrepreneur et une organisation : l'entrepreneur agit, structure et engage son environnement à des fins socio-économiques. [...] Le terme entrepreneuriat est parfois utilisé, dans les revues spécialisées, pour désigner la notion de création d'entreprises. De fait, l'entrepreneuriat résulte de plusieurs facteurs plus ou moins complémentaires, l'esprit d'entreprise, la création d'entreprise et l'action

d'entreprendre ou de conduire une entreprise en étant entrepreneur. La création d'entreprise est l'acte fondateur de l'entrepreneuriat (Dumais et al., 2005 : 17).

Pour sa part, l'OCDE définit l'entrepreneuriat comme étant « une façon de voir les choses et un processus pour créer et développer des activités économiques à base de risque, de créativité et d'innovation à gérer à l'intérieur d'une nouvelle ou d'une organisation existante » (Julien, 2005a : 3).

Julien (2005b) relie aussi la question de l'entrepreneuriat avec celle du développement territorial endogène. Celui-ci contribuerait donc activement au développement des régions du Québec et à leur croissance économique. Les collectivités qui affichent un fort dynamisme entrepreneurial sont habituellement en meilleure situation au plan économique comparativement à celles où la culture entrepreneuriale est faible ou quasi absente.

L'entrepreneuriat est ainsi une notion récente et nous renvoie à des réalités complexes. Au cours des dernières décennies, plusieurs chercheurs se sont efforcés de définir ces réalités en mettant l'accent sur une vision plus individuelle soit sur l'entrepreneur et l'entreprise, tandis que d'autres insistent sur des facteurs collectifs, sociaux ou territoriaux impliquant le milieu ou la région. Toutefois, les politiques publiques du gouvernement du Canada sont plus orientées vers l'entreprise, soit l'entrepreneur individuel, tandis que dans celles du gouvernement du Québec, l'entrepreneur collectif fait partie maintenant des politiques au même titre que l'entrepreneur individuel.

Au Canada comme au Québec, dès le début des années 1990, les politiques publiques de développement régional des gouvernements s'étaient tournées vers la croissance économique, le développement des entreprises et l'entrepreneuriat. À ce moment, au Québec, le développement régional aurait été très axé sur l'entrepreneurship.

Comme on a pu le constater, les politiques publiques subissent des changements entre autres dus à la conjoncture économique et au changement des partis politiques au pouvoir. Pour sa part, le concept du développement régional intègre maintenant tout le développement local ou endogène et même la notion territoriale. Pour sa part, l'entrepreneuriat n'est plus seulement un entrepreneuriat individuel, mais également un entrepreneuriat collectif.

Ces trois concepts sont fort complexes et l'ambition de ce mémoire est de s'efforcer de les relier entre eux et de les rattacher à des questions de recherche qui seront maintenant précisées.

1.5 LES QUESTIONS DE RECHERCHE

Les sections précédentes présentent et situent les principaux concepts de notre étude. Afin de bien camper ce mémoire, cette partie précise les questions de recherche reliées aux politiques publiques en relation avec le développement régional et la place donnée à l'entrepreneuriat.

1.5.1 La question générale

Les auteurs étudiés et leurs propos n'ont pu préciser clairement que les politiques publiques en matière de développement régional étaient élaborées en fonction et pour le développement de l'entrepreneuriat dans les régions du Québec. La présente recherche suggère justement de se pencher sur la place qu'occupe l'entrepreneuriat dans les politiques publiques.

La première question de recherche s'impose d'ores et déjà : au-delà des références scientifiques et des théories, quelle place l'entrepreneuriat occupe-t-il dans les politiques publiques de développement régional, au cours des vingt dernières années soit de 1988 à 2008 au Québec?

Cette réflexion soulève plusieurs interrogations reliées à la question générale. En effet, quelle évolution peut-on constater dans les politiques publiques en matière de développement régional à l'égard de l'entrepreneuriat? Les documents consultés en parlent-ils? Le terme entrepreneuriat a-t-il connu une évolution? Les politiques abordent-elles les notions d'« entrepreneuriat individuel » et d'« entrepreneuriat collectif » ? Les politiques publiques soutiennent-elles l'entrepreneuriat dans le développement régional? S'agit-il d'une préoccupation pour les gouvernements fédéral et québécois?

1.5.2 Les questions spécifiques

La visée principale de ce mémoire de maîtrise est de vérifier la place qu'occupe l'entrepreneuriat dans les différentes politiques publiques de développement régional des gouvernements du Canada et du Québec. À cette démarche se sont rattachés plusieurs questionnements : Est-ce que l'« entrepreneuriat » est présent dans ces politiques au cours de la période étudiée? A-t-il connu des évolutions? Les politiques publiques en matière de développement régional interpellent-elles toutes la notion de l'entrepreneuriat? Les instruments de mise en œuvre des politiques publiques impliquent-ils cette notion?

La recherche a également essayé de préciser s'il y avait une évolution du discours à travers les années et le vocabulaire utilisé. De quelle façon, le sujet a-t-il été traité au fil des ans? On souhaite, notamment, indiquer si la notion d'entrepreneuriat a changé, et ce, principalement parmi différentes appellations. Entre autres, pendant la période étudiée, est-ce que le terme « entrepreneuriat » a été employé avec le même vocabulaire et les mêmes définitions? Quelle place l'entrepreneuriat occupait-il en 1988 par rapport à 2008 dans les

politiques gouvernementales? Selon les partis politiques au pouvoir, autant du côté du gouvernement fédéral que du gouvernement québécois, l'entrepreneuriat a-t-il eu la même importance dans les différentes politiques en matière de développement régional? Existe-t-il une convergence entre les gouvernements fédéral et québécois en matière de politique publique de développement régional notamment pour l'entrepreneuriat?

Toutes ces interrogations circonscrivent l'objet du présent mémoire, lequel tente de leur fournir des réponses. La présente démarche propose une analyse des politiques publiques en matière de développement régional au Québec suivant une perspective historique remontant aux années 1988. À la fin des années 1980, on constatait des changements dans les politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Canada. Pour sa part, le gouvernement du Québec développait ses premières politiques en cette matière. En traitant les différentes politiques publiques selon une approche cognitive, l'objectif est de faire ressortir l'impact de l'entrepreneuriat dans les politiques et dans leurs mises en œuvre.

L'intérêt de ce questionnement est de vérifier si l'entrepreneuriat est un enjeu dans les différentes politiques publiques en matière de développement régional élaborées par les gouvernements du Canada et du Québec. En abordant cette recherche selon une approche cognitive, l'objectif est de montrer la place qu'occupe l'entrepreneuriat, sa portée et son évolution, et ce, à travers deux décennies.

La présente recherche va essayer de répondre à ces questionnements, et ce, en comparant les discours des deux gouvernementaux, canadien et québécois, touchant le développement régional et l'entrepreneuriat.

1.6 LA METHODOLOGIE

Cette partie du mémoire aborde la méthodologie de recherche employée pour analyser les documents sélectionnés ainsi que le choix du corpus. L'entrepreneuriat et les politiques publiques en matière de développement régional sont deux dimensions cognitives extrêmement larges. Dans ce contexte, la méthodologie de la recherche la plus appropriée pour analyser les discours actuels et passés, compte tenu des objectifs poursuivis, de l'approche privilégiée et de la collecte des données est l'analyse de contenu qui représente l'outil idéal pour atteindre les résultats recherchés par ce mémoire.

1.6.1 L'analyse de contenu comme méthode

Selon les questionnements soulevés précédemment, l'analyse de contenu représentait l'outil de recherche approprié pour analyser les différentes politiques publiques en matière de développement régional retenues. Comme le souligne Lacour et al. :

Comme dans toute démarche scientifique, le chercheur qui fait une analyse de contenu doit d'abord préciser clairement ce qu'il entend étudier et définir avec exactitude le problème qu'il s'efforcera de résoudre dans sa recherche. Selon le problème et les objectifs de recherche, l'analyse de contenu peut être strictement exploratoire : le chercheur s'attache uniquement à décrire un contenu, à vérifier ce qu'il suppose implicitement ou à élaborer des hypothèses. Toutefois, celle-ci peut aller plus loin : il s'agit alors pour le chercheur de vérifier les hypothèses qu'il a formulées dès le début de sa recherche, de manière à ce qu'elles soient opérationnelles et vérifiables (Lacour et al., 1995 : 6).

Cette méthode, l'analyse de contenu, est « la technique tout indiquée pour analyser non seulement les productions actuelles, mais celles du passé » (Angers, 1992 : 165). Pour

sa part, Gauthier (2003) précise que l'analyse de contenu regroupe différents types d'analyse, tels que les productions visuelles et les productions langagières. Elle est donc utilisée sur les productions écrites, sonores ou audiovisuelles, provenant d'individus ou de groupes, ou portant sur eux, et dont le contenu se présente sous forme non chiffrée, ce qui permet de procéder à un prélèvement quantitatif ou qualitatif. Cette dernière inclut les discours oraux et les discours écrits. L'interprétation se fonde donc sur le recours aux méthodes pratiques de l'analyse documentaire : fabrication de résumé des documents et de répertoire (mots clés). Les discours sont alors analysés généralement pour leur contenu informatif.

Selon les auteurs consultés (Bardin, 2001, Robert & Bouillaguet, 1997, Landry, 1992; L'Écuyer, 1987 et 1990; Mucchielli, 1988; Ghiglione, Beauvois, Chabrol & Trognon, 1980), l'analyse de contenu permet de découvrir, par une méthode rigoureuse d'analyse des textes, la signification des messages contenus dans le matériel consulté.

L'objectif est donc d'expliquer les activités cognitives du locuteur telles que ses préférences, ses thématiques, sa position idéologique, son attitude. Analyser un document ou une communication, c'est rechercher les informations qui s'y trouvent, dégager le ou les sens de ce qui y est présenté et formulé, classer ce que contient ce document ou cette communication. Cette marche à suivre donne l'occasion de minimiser les éventuels biais cognitifs et culturels en s'assurant de l'objectivité d'une démarche de recherche comme celle entreprise dans ce mémoire. L'analyse de contenu permet donc de retrouver, de quantifier, même de voir évoluer le sujet ou les idées, et ce, à l'intérieur d'un ensemble de documents, soit le corpus.

Pour sa part, Bardin (2003) définit l'analyse de contenu comme,

Un ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des « discours » extrêmement diversifiés et fondés sur la déduction ainsi que l'inférence. Il s'agit d'un effort d'interprétation,

qui se balance entre deux pôles, d'une part, la rigueur de l'objectivité, et, d'autre part, la fécondité de la subjectivité (Bardin, 2003 : 246).

Les politiques publiques ont une dimension cognitive assez large et leur analyse oblige à faire des choix méthodologiques cohérents et ciblés. L'analyse de contenu nécessite une sélection de la documentation en lien avec les questions retenues dans le cadre de l'étude. Cette technique justifie de bien comparer les points de vue et de trouver des réponses à la question principale et aux questions plus spécifiques posées dans le mémoire. D'autres recherches sur les politiques publiques de développement viennent en appui à ce choix. Pensons aux mémoires ou à la thèse de Carole Boucher³, Danielle Doyer⁴ et Estelle Delay.⁵

Pour Wanlin (2007), l'analyse de contenu s'organise autour de trois phases chronologiques, soit la préanalyse, l'exploitation du matériel ainsi que le traitement des résultats. La première possède trois missions : le choix des documents à soumettre à l'analyse, la formulation des hypothèses ainsi que des objectifs et l'élaboration des indicateurs sur lesquels s'appuiera l'interprétation finale. L'exploitation du matériel vise surtout à procéder aux opérations de codage, de décompte ou d'énumération en fonction des consignes préalablement formulées. Le traitement des résultats consiste à prendre appui sur les éléments mis au jour par la catégorisation pour fonder une lecture à la fois originale et objective du corpus étudié.

³ Boucher, Carole. 2005. *Analyse de l'approche « horizontale » dans les politiques publiques de développement régional au Québec de 1983 à 2001 : vers une vision horizontale*. Mémoire de maîtrise en développement régional. UQAR, Rimouski, 123 p.

⁴ Doyer, Danielle. 1997. *Analyse des représentations et visées d'action de la décentralisation des pouvoirs dans les politiques de développement régional au Québec de 1976 à 1994*. Mémoire de maîtrise. UQAR, Rimouski, 315 p.

⁵ Delay, Estelle. 2008. *La question identitaire en Europe et en Amérique du Nord : dimensions sociales, politiques et théoriques*. Mémoire de maîtrise en développement régional. UQAR, Rimouski, 406 p.

Pour sa part, Richard (2006) distingue les trois grandes phases dans le déroulement de l'analyse de contenu : la collecte des données pour la préanalyse, le codage des données et le traitement des données.

L'analyse de contenu consiste donc à sélectionner, condenser, catégoriser, regrouper et organiser l'information contenue dans une grande variété de documents et sur une grande variété de supports pour faciliter le repérage et la lecture des documents. Plus précisément, elle vise à identifier les notions contenues dans les documents et à les représenter d'abord sous forme abrégée (annotations, résumés indicatifs ou résumés informatifs), pour en accélérer la prise de connaissance et ensuite sous forme codée, pour en faciliter le repérage.

L'approche qualitative, inductive, par l'observation des faits, permettra de développer un processus de recherche considérant l'accumulation des données empiriques. Elle laisse place à une certaine évolution du problème de recherche tout au long de l'exercice. Le corpus servira de base d'analyse puisque l'observation des faits par la démarche inductive y sera directement liée. Pour comptabiliser les données de la grille d'analyse, l'approche quantitative sera utilisée pour ce volet.

1.6.2 La méthodologie de la recherche et la grille d'analyse

Le sujet au cœur de cette analyse de contenu est l'« entrepreneuriat », à travers les politiques publiques en matière de développement régional. Afin de circonscrire la recherche et se donner des balises, quatre mots clés ont été retenus, soit « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial » et « entrepreneur ». Ceux-ci tiennent compte des considérations étymologiques qu'on a vues précédemment.

Comme pour le mot « entrepreneuriat », on a choisi le terme francophone plutôt qu'« entrepreneurship » qui est anglophone. Mais lors de la préanalyse, le terme

anglophone se retrouvait dans plusieurs politiques publiques (en français) des gouvernements fédéral et provincial, alors on a décidé de le garder.

Le terme entrepreneurial a également été retracé, lors de la préanalyse. On l'a conservé et il vient enrichir les analyses de l'« entrepreneuriat ». Puis on a retenu le terme « entrepreneur » (e,s). Ce dernier revenait très souvent et donc l'analyse étymologique indique qu'il est relié tant à l'« entrepreneurship » qu'à l'« entrepreneuriat ». Le terme entreprise n'a pas été choisi, car il revenait trop souvent, et sa notion est trop largement ouverte sur l'économie.

Ces mots clés, « entrepreneuriat » « entrepreneurial » « entrepreneurship » et « entrepreneur », ont été les principaux éléments dans la collecte des données, de même que leurs dérivés.

- La méthodologie de la recherche

La méthodologie pour la présente recherche est basée sur trois grandes étapes. La première, qualitative, a consisté en une préanalyse. Celle-ci a permis essentiellement de choisir les documents tout en se donnant une vue d'ensemble, de formuler des hypothèses et des objectifs pour l'analyse proprement dite et de développer des indicateurs sur lesquels appuyer les interprétations. C'est l'étape où l'on a sélectionné les documents, où on a pris contact avec les divers matériaux possibles pour déterminer ceux qui seront à même de correspondre aux différents critères de la recherche.

Pour ce faire, tous les éléments du corpus retenus ont été recueillis dans leur intégralité sur format papier. Après, chaque politique du corpus a été transférée sur un support informatique en numérisant la version et par la suite mis en format (PDF et Word) permettant de faire des recherches de mots. Ils ont été, par la suite, numérisés afin d'en

obtenir une version informatique et vérifiés pour s'assurer de la fidélité à la version originale. Des modifications ont été apportées à chacune des politiques afin d'en faciliter les recherches. Celles-ci consistaient à retirer des éléments, tels que les tableaux; les messages du ministre ou d'un autre locuteur; les photos; les schémas; la table des matières; le préambule et les notes de bas de page afin de concentrer l'analyse sur les éléments strictement textuels.

Lors de la préanalyse, une recherche préalable de différents mots clés dans deux politiques du gouvernement du Canada et du Québec a été effectuée, et ce, afin de confirmer le choix des politiques publiques et des termes sélectionnés. À la suite de ce pré-test, les quatre termes et les dix politiques ont été priorisés et retenus. Ceux-ci devaient permettre d'analyser les différentes politiques, de les comparer et de répondre au questionnement de ce mémoire.

La seconde étape a visé essentiellement la catégorisation, le codage et la classification des textes retenus en fonction de la grille de lecture préétablie. Cette phase quantitative consistait surtout à procéder aux opérations de codage, décompte ou énumération en fonction des consignes préalablement formulées. On a procédé alors à un repérage de chacun des mots clés dans chacune des politiques. Une fois cela complété, on a procédé au décompte de chaque mot. Il a fallu observer à nouveau la présence des mots-clés à travers les différents documents en plus d'en faire un recensement exhaustif à travers les transcriptions.

Ce nombre a été transcrit dans une nouvelle grille d'analyse. Cette étape a permis également de valider la pertinence des choix faits des politiques analysées et des mots clés pour la présente recherche. L'outil informatique a servi à repérer la fréquence de chaque mot clé. Cette méthode a facilité le recours au texte et a permis de replacer chaque terme dans son contexte, soit celui de la phrase. Cette démarche a visé à catégoriser les mots et à les placer dans la grille d'analyse.

La dernière phase avait pour but d'observer la fréquence d'apparition des termes dans les politiques étudiées, à préciser et à établir les liens qu'elles entretiennent entre elles afin de les comparer. Les données brutes ont été traitées de manière à les utiliser. Pour faire suite à cela, des interprétations ont pu être proposées à propos des objectifs et ont permis de vérifier les hypothèses de départ et d'en formuler de nouvelles, si nécessaire.

- La grille d'analyse

Cette partie aborde la cueillette des données. La grille d'analyse permet de soumettre le contenu des différentes politiques à un examen objectif et systématique. Comme le souligne Lacour et al. (1995), celle-ci se construit en même temps qu'on procède à un premier examen des documents.

Le thème au cœur de l'analyse de contenu retenue est l'« entrepreneuriat ». Les mots gravitant autour de cette préoccupation ainsi que leurs dérivés : « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial », « entrepreneur » ont été sélectionnés en se référant aux hypothèses de la recherche.

L'unité d'enregistrement à l'intérieur de la grille d'analyse choisie fut le mot. Il est intéressant de souligner que dans le premier décompte, lors du choix de mots, les expressions les plus courantes étaient « entrepreneur » et « entrepreneurship ». Quant au choix du terme « entrepreneuriat » et « entrepreneurial », ils se retrouvaient dans les politiques à des fréquences différentes pour l'ensemble des politiques.

À partir des mots clés et des politiques, la grille d'analyse a été bâtie. Le modèle de la grille d'analyse (voir annexe 4) présente les politiques publiques dans un ordre chronologique et il comprend les éléments suivants : locuteur, soit le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, titre de la politique publique, soit les différentes

politiques en matière de développement régional au cours de la période à l'étude et les quatre termes retenus soit « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial » et « entrepreneur ». Tous les dérivés, qu'ils soient féminins/masculins et pluriels/singuliers, de ces quatre mots-clés ont été retenus dans le repérage.

1.6.3 Le choix du corpus

Le corpus représente la cible de la recherche et doit répondre à certaines conditions. Alors, la constitution du corpus doit obéir à quatre règles principales : « la règle de l'exhaustivité, complétée par la non-sélectivité; la règle de la représentativité; la règle de l'homogénéité; la règle de la pertinence par rapport à l'objectif de recherche » (Richard, 2006 : 186).

Afin d'assurer une cohérence du corpus, trois critères de bases ont guidé la construction de l'échantillonnage, soit le locuteur, l'objet et le destinataire. Chaque document devait émaner du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec, qu'on appelle dans le présent document des locuteurs. Pour sa part, l'objet est l'échantillonnage concernant les politiques publiques en matière de développement régional. Celles-ci sont des documents publics, on parle alors du destinataire.

Le choix des politiques publiques n'a pas été simple. Elles ont été choisies pour répondre aux questions générales et spécifiques de la recherche afin de saisir l'évolution de la pensée des deux acteurs ou des locuteurs, soit le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement du Québec, en se basant sur les règles principales, mentionnées ci-dessus.

Les documents sélectionnés s'inscrivent dans une période charnière du développement régional. Cette documentation couvre des cycles de croissance et une période de crise économique ou de récession qu'a connue le Québec entre 1988 et 2008 et une révision de la participation de l'État dans le développement régional.

Les recherches effectuées sur les politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Canada, pour la période circonscrite, démontrent qu'elles ont été très peu étudiées. Alors la sélection des politiques des gouvernements fédéral et québécois couvre des périodes charnières autant au point de vue économique, politique que des changements dans la participation de l'État dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement régional. Le corpus est alors constitué des principales politiques publiques émanant des gouvernements du Québec et du Canada en matière de développement régional entre 1988 et 2008.

Notons que pour la période des années 1945 à 1987 inclusivement, aucun document n'a été retenu. C'était les périodes de l'après-guerre, de Duplessis et de la Révolution tranquille, où l'État jouait un certain rôle d'État providence. La période arrêtée, 1988 à 2008, fournissait le matériel nécessaire aux fins de la recherche et couvrait trois cycles économiques bien distincts.

Le thème principal est l'entrepreneuriat dans les différentes politiques publiques en matière de développement régional. Afin de bien cerner la question, l'étude s'est attardée aux différentes politiques élaborées durant la période d'observation. En choisissant les politiques publiques en matière de développement régional élaborées et mises en œuvre entre 1988 et 2008, la recherche avait un cadre déterminé permettant ainsi d'éviter de diluer l'objet et les objectifs de la recherche.

Un recensement des politiques émises par les deux paliers gouvernementaux a été fait. Au plan fédéral, on a dénombré 15 politiques (voir annexe 2) couvrant la période étudiée. Pour le gouvernement du Québec (voir annexe 3), on en retrouve huit. Le corpus est donc composé de 10 politiques publiques en matière de développement régional sélectionnées à partir d'un échantillon de 23 énoncés publics émanant du gouvernement du Canada (annexe 2) et du gouvernement du Québec (annexe 3). Il s'agit de discours émanant des gouvernements du Canada et du Québec en place et signés d'un de ses représentants (locuteur). Il a été important que les éléments du corpus se succèdent et que les deux

locuteurs couvrent sensiblement les mêmes périodes, et ce afin d'offrir une analyse plus raffinée sans avoir un matériel plus vaste.

Il faut souligner que quelques documents de l'échantillonnage n'ont pas été retenus pour la présente analyse, comme la *Politique nationale de la ruralité 2001-2006* et *Un Québec fort de ses régions – Horizon 2005*. Ces politiques concernent plus la ruralité que le développement régional. Pour sa part, la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* se termine après la période retenue et touche également la ruralité.

Pour les politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Canada les *Rapports sur les plans et priorités 1999/2000 et 2004/2005 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* n'ont pas été retenus.

Il était important dans le choix des politiques de garder un équilibre entre les différents cycles économiques afin de permettre une analyse comparable.

Pour constituer le corpus, dix politiques ont été retenues dans notre échantillon. Ces dernières sont toutes publiques et accessibles pour consultation.

Les cinq politiques publiques en matière de développement pour le gouvernement fédéral du Canada retenues pour la période de 1988 à 2008 sont :

- 1988 Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec;
- 1997 Rapports sur les plans et priorités 1997/1998 pour le Bureau fédéral de développement régional du Québec;
- 2001 Rapports sur les plans et priorités 2001/2002 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;
- 2006 Rapports sur les plans et priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;

2008 Rapports sur les plans et priorités 2008/2009 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Les cinq politiques publiques en matière de développement pour le gouvernement du Québec couvrant la période de 1988 à 2008 sont :

- 1988 Québec, à l'heure de l'entreprise régionale;
- 1992 Développer les régions du Québec;
- 1997 Politique de soutien au développement local et régional;
- 2001 La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources – Budget 2001/2002;
- 2004 Devenir maître de son développement : la force des régions.

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS — GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU CANADA

Dans ce chapitre, après une présentation de chacune des cinq politiques sélectionnées qui permettra de repérer des changements de structures ou d'instrument de mise en œuvre, l'analyse de contenu permettra surtout le repérage d'éventuels changements d'objectifs, d'instruments et de cadres institutionnels.

Tel que mentionné précédemment, dans la préanalyse, les termes retenus sont « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial », et « entrepreneur ». Ils sont ciblés dans les principaux discours des politiques étudiées, et ce, en relation avec les objectifs du présent mémoire.

Pour le gouvernement du Canada, cinq politiques ont été retenues et les résultats sont livrés par ordre chronologique des politiques.

2.1 LA PRÉSENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU CANADA ANALYSÉES

Un volet du sujet de cette recherche est l'analyse de cinq politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement fédéral du Canada proposées entre 1988 et 2008. Chacune des politiques est présentée quant à son contexte et ses enjeux. À l'aide de mots clés identifiés dans la démarche de la préanalyse, il est possible d'illustrer les attentes du gouvernement du Canada sur le sujet. Tel que précisé à la section précédente, les termes choisis sont « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial » et « entrepreneur ». Les politiques couvrent la période d'étude, de 1988

à 2008, et ont été sélectionnées en tenant compte des différentes conjonctures économiques au Québec. On retrouve des énoncés publics qui ont été mis en œuvre dans des contextes économiques de croissance et d'autres dans des situations de ralentissement économique.

Dans ce chapitre, après une présentation de chacune des cinq politiques publiques du gouvernement du Canada retenue, les résultats de l'analyse de contenu sont livrés à l'aide des mots clés. Ceux-ci permettront de délimiter les différents contenus des politiques étudiées dans la présente recherche. En terminant, une comparaison entre les politiques sera effectuée.

Les politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Canada sont mises en place dans un souci de déconcentration des actions gouvernementales, et ce, dans un objectif de réduire les disparités régionales.

Le tableau 3, ci-dessous, présente une synthèse des cinq politiques retenues et examinées au plan fédéral.

Tableau 3 : Les politiques publiques du gouvernement du Canada⁶

LOCUTEUR	MINISTRE OU INSTANCE RESPONSABLE	ANNÉE ET TITRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE
Gouvernement du premier ministre : Brian Mulroney (Parti progressiste-conservateur du Canada) Années de l'élection : 1984 et 1988 Durée : 1984 à 1993	Ministère de l'Expansion industrielle régionale Ministre Robert R. de Cotret, Industrie, des Sciences et de la Technologie de 1987 à 1990	1988 — <i>Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec</i> Ministère de l'Expansion industrielle régionale (1988 à 1991)
Gouvernement du premier ministre : Jean Chrétien (Parti libéral du Canada) Années de l'élection : 1993 et 2000 Durée : 1993 à 2003	Bureau fédéral de développement régional pour le Québec Ministre John Manley, Industrie Canada de 1993 à 2000 Secrétaire d'État Martin Cauchon, responsable du Bureau fédéral de Développement régional pour le Québec de 1996 à 2002	1991 — <i>Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998 pour le Bureau fédéral de développement du Canada</i> Bureau fédéral de développement du Canada (1991 à 1998)
Gouvernement du premier ministre : Jean Chrétien (Parti libéral du Canada) Années de l'élection de 1993, de 1997 et de 2000 Durée : 1993 à 2003 Remplacé en 2003 par Paul Martin (Parti libéral du Canada) Années de l'élection : 2003 et 2004 Durée : 2003 à 2006	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec Brian Tobin, ministre de l'Industrie Canada de 2000 à 2002 Secrétaire d'État Martin Cauchon, responsable du Bureau fédéral de Développement régional pour le Québec de 1996 à 2002	2001 — <i>Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002 pour l'Agence de Développement économique du Canada pour les régions du Québec</i> Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec (2001 à 2002)
Gouvernement du premier ministre : Paul Martin (Parti libéral du Canada) Année de l'élection : 2004 Durée : 2004 à 2006	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec Ministre Jacques Saada, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec de 2004 à 2006	2006 — <i>Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</i> Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (2006 à 2007)
Gouvernement du premier ministre : Stephen Harper (Parti conservateur du Canada) Années de l'élection : 2006 et 2008 Durée : 2006 à ce jour	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec Ministre Jean-Pierre Blackburn, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec de 2006 à 2008	2008 — <i>Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</i> Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (2008 à 2009)

⁶ Toutes les politiques examinées ou documents publics dans le cadre de cette étude ont été adoptés par les instances officielles, soit des ministères ou des agences formant le gouvernement en place émanant d'instances officielles du gouvernement alors au pouvoir, le premier ministre étant par ailleurs chef d'un parti politique ayant remporté les élections.

- L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec

L'Entente *auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* signée en 1988 était la 12e entente auxiliaire dans le cadre de l'Entente de développement économique et régional Canada-Québec couvrant une période de 10 ans, soit de 1984 à 1994. Elle a été préparée par un gouvernement fédéral dirigé par un premier ministre du Parti progressiste-conservateur du Canada, Brian Mulroney, et administrée par le Ministère de l'Expansion industrielle régionale (1988 à 1991) sous la responsabilité du ministre Robert R. de Cotret.

L'Entente auxiliaire comporte deux programmations multisectorielles. La première pour les régions dites ressources⁷ et la seconde pour les régions centrales⁸. Le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement du Québec ont conclu une entente de développement économique et régional ayant notamment pour objectifs de favoriser le développement économique et de réduire les disparités. Cette entente prévoit que les deux gouvernements concluront des ententes auxiliaires afin de coordonner les mesures qui nécessitent un financement de la part des deux paliers gouvernementaux.

⁷ Les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, soit les MRC Kamouraska, La Matapédia, La Mitis, Matane, Les Basques, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup et Témiscouata; de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit les MRC Avignon, Bonaventure, Denis-Riverin, La Côte-de-Gaspé, Les Îles-de-la-Madeleine et Pabok; de la Côte-Nord, soit les MRC Caniapiscau, La Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Minganie, Sept-Rivières et la municipalité Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent; du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit les MRC Lac-Saint-Jean-Est, Le Domaine-du-Roy, Le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine, ainsi que les MRC Charlevoix et Charlevoix – Est; de l'Ouest-du-Québec, soit les MRC Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, Témiscamingue et Vallée-de-l'Or, et le reste de la division de recensement de l'Abitibi (compris dans la MRC Le Haut-Saint-Maurice) ainsi que les MRC Pontiac, La Vallée-de-la-Gatineau, Papineau et Antoine-Labelle; la région Nord-du-Québec, MRC au nord des MRC Abitibi-Ouest, Abitibi, Vallée-de-l'Or, Le Haut-Saint-Maurice, Le Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine, Le Fjord-du-Saguenay et Caniapiscau.

Comme stipulé dans ce document de 1987, le but et les objectifs recherchés sont,

D'établir de manière concertée et harmonisée une programmation d'activités répondant aux besoins spécifiques des régions du Québec [...] et de convenir d'un mécanisme de gestion et de concertation souples et efficaces pour la réalisation de cette programmation. Aux fins de l'Entente, les deux gouvernements sont (sic) convenus des objectifs spécifiques suivants : accélérer la croissance à long terme des régions du Québec; consentir un effort particulier, important et soutenu, en sus des programmes établis pour accélérer le développement économique des régions de ressources du Québec, ainsi qu'un effort particulier pour favoriser principalement le développement des entreprises dans les régions centrales du Québec; viser à accroître la participation des populations régionales au marché du travail; favoriser la concertation entre les deux gouvernements et entre ceux-ci et les milieux œuvrant dans le développement économique, sur les politiques de développement économique s'appliquant aux régions du Québec; favoriser l'harmonisation des programmes et autres actions des deux gouvernements visant le développement économique des régions du Québec (BFDRQ, 1987 : 11-12).

L'Entente auxiliaire Canada-Québec mise sur le développement des entreprises, la recherche et le développement, la mise en valeur des ressources naturelles, le développement des ressources humaines, le renforcement de la productivité manufacturière et des secteurs d'excellence, l'aide à des zones moins favorisées et l'amélioration des infrastructures économiques. Le but recherché est de créer un environnement afin que les régions du Québec puissent « réaliser leur plein potentiel de développement économique entre autres, par la valorisation de leurs avantages comparatifs et par le développement et le renforcement d'entreprises productives » (BFDRQ, 1987 : 7). Ces buts demeurent encore aujourd'hui, des priorités pour le gouvernement du Canada dans l'élaboration et la mise en place de ses politiques publiques ou des organismes responsables du développement économique des régions du Québec.

⁸ Les autres régions administratives du Québec : Capitale-Nationale; Mauricie; Estrie; Montréal; Outaouais; Chaudière-Appalaches; Laval; Lanaudière; Laurentides; Montérégie et Centre-du-

Il est à noter que l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* a été la dernière que les gouvernements du Canada et du Québec ont partagée et signée conjointement.

- Le Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998 pour le Bureau fédéral de développement régional du Québec

Le *Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998* a été proposé par un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien, et administré par le ministre d'Industrie Canada sous la responsabilité du ministre John Manley.

En 1995, l'État fédéral décidait de ne pas renouveler l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* signée en 1988 et de prendre directement en charge la responsabilité des politiques publiques en matière de développement économique régional. Le gouvernement d'un premier ministre du Parti libéral, Jean Chrétien, confie alors au ministre fédéral d'Industrie Canada des responsabilités en matière de développement économique régional au Québec. Pour réaliser ce nouveau mandat, Industrie Canada a mis sur pied le Bureau fédéral de développement régional du Québec (BFDRQ).

Le Portefeuille d'Industrie Canada joue donc un rôle de premier plan pour stimuler la croissance économique et créer des emplois. Il mobilise les principaux ministères et organismes chargés des sciences et de la technologie, du développement régional, des services axés sur le marché et de la politique microéconomique. Sous l'autorité d'Industrie Canada, la création du BFDRQ marque un virage important en matière de développement

économique régional pour le gouvernement fédéral. On lui a donné le mandat des interventions économiques et du développement du climat d'affaires pour les régions du Québec. La mission du BFDRQ est,

De promouvoir le développement économique des régions du Québec à faibles revenus et à croissance économique lente ou n'ayant pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs; (...) mettre l'accent sur le développement économique à long terme et sur la création d'emplois et de revenus durables, et (...) concentrer ses efforts sur les petites et les moyennes entreprises et sur la valorisation de l'entrepreneurship (BFDRQ, 1997 : 7).

Selon le *Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998* (RPP), le plan d'action du BFDRQ intègre des enjeux horizontaux de développement économique régional reposant sur la concertation et le partenariat des intervenants économiques publics. Sa démarche est orientée et concentrée vers et pour les entreprises et les régions dans les domaines où le gouvernement du Québec intervenait déjà, soit dans les secteurs de l'innovation, du développement des marchés et de l'entrepreneurship.

Le RPP de 1997/1998 souligne que les notions de développement économique local, d'entrepreneurship et du climat des affaires font partie intégrante du discours du gouvernement fédéral, par l'entremise du BFDRQ.

- Le Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002 pour l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002* (RPP) de l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec a été élaboré par un

gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien, et administré par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec sous la responsabilité du ministre Brian Tobin, ministre d'Industrie Canada. Le RPP 2001/2002 précise,

La Partie I de la Loi sur le ministère de l'Industrie, sanctionnée en mars 1995, définit les attributions du ministre chargé de Développement économique Canada. En matière de développement économique régional au Québec, le ministre responsable de l'agence veille à la formulation des orientations, des politiques et des programmes, à la prestation de programmes et de services, à l'établissement de relations de coopération avec les partenaires et l'analyse et la diffusion d'information (DEC, 2001 : 12).

Au tournant, des années 2000, Développement économique Canada, s'implante et concentre ses énergies dans deux domaines d'intervention : « le développement des entreprises et l'amélioration de l'environnement de développement économique des régions » (DEC, 2001 : 5).

Comme le *Rapport des plans et priorités 2001/2002* le souligne, Développement économique Canada est et sera encore un joueur clé en ce qui concerne le développement régional et économique au Québec, et ce, pour le gouvernement fédéral. Il travaille en équipe, de façon proactive, en misant sur la synergie résultant de la collaboration avec plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Canada dont les activités influent sur le développement économique des régions du Québec.

Le mandat qu'Industrie Canada octroya à l'Agence était le même que celui du BFDRQ, soit de,

Promouvoir le développement économique des régions du Québec à faibles revenus et à croissance économique lente ou n'ayant pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs; mettre l'accent sur le développement économique à long terme et sur la création d'emplois et de revenus durables; concentrer les efforts sur les petites et les moyennes entreprises et sur la valorisation de l'entrepreneurship (DEC, 2001 : 13).

Même après ces ans, le mandat que confia Industrie Canada à l'Agence est demeuré le même que celui du Bureau fédéral de développement régional du Québec. Cette même mission on la retrouve également dans le RPP 1997/1998.

- Le Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec

Le Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a été proposé par un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Canada et administré par l'Agence de développement économique du Canada sous la responsabilité du ministre Jacques Saada. En octobre 2005, l'Agence de développement économique Canada devient une entité autonome et ne relève plus du portefeuille d'Industrie Canada.

Selon la loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, entrée en vigueur le 5 octobre 2005, la mission est ainsi présentée,

L'Agence a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs. Dans le cadre de sa mission, l'Agence s'engage à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec (DEC, 2006 : 4).

Par rapport aux deux politiques publiques en matière de développement régional précédemment étudiées, on constate que la mission de l'organisme responsable du développement économique pour le gouvernement fédéral au Québec est modifiée. Une attention particulière est maintenant portée aux régions à faible croissance et à celles dont la possibilité de création d'emplois productifs sont insuffisants, et ce, plus particulièrement dans certaines régions ressources du Québec, tandis qu'auparavant l'attention était sur ces régions à faibles revenus. Par ailleurs, avec le nouveau mandat de l'Agence, celle-ci ne concentre plus directement ses actions sur les petites et les moyennes entreprises et sur la valorisation de l'entrepreneurship, mais favorise plutôt la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec. Comme on le constate, cette mission a été modifiée par rapport à celle évoquée en 2001 et en 1997. Le RPP de 2006 marque donc le début d'une vision à long terme du développement économique et régional par la mise en œuvre d'orientations stratégiques pour une période de cinq ans. Il énumère les quatre priorités retenues dont deux sont directement reliées à des priorités de programme et deux autres à des priorités de gestion.

Les priorités de programme pour l'Agence ont pour objectif d'intensifier ses interventions dans les régions et les collectivités en transition et renforcer la

performance des petites et moyennes entreprises (PME) innovantes, et ce, dans des secteurs clés. Les priorités de gestion visent à renforcer la capacité ministérielle de développer des politiques, à concevoir des programmes et à doter l'Agence de processus et de systèmes requis pour assurer une capacité accrue de gestion axée sur les résultats (DEC, 2006 : 7).

Par ces deux priorités, l'Agence désire appuyer et favoriser la réalisation de projets susceptibles de répondre aux résultats souhaités par l'Agence et aux enjeux propres de ces collectivités afin d'atténuer les difficultés d'adaptation socio-économique, de renouveler la base entrepreneuriale et de faciliter la diversification économique en misant sur leurs atouts et leur potentiel spécifique sur les plans industriel, touristique, culturel ou du savoir. Ainsi, ces collectivités seront en mesure de s'ouvrir à de nouveaux secteurs économiques à forte valeur ajoutée et à potentiel de croissance prometteur afin d'entrevoir la création d'emplois durables.

Ces orientations fondent la stratégie à long terme du gouvernement du Canada pour relever les défis du développement régional au Québec. Cette approche s'appuie sur quatre dimensions se voulant à la fois globale, horizontale, territoriale et participative.

La première dimension tenait compte des aspects économiques, sociaux, environnementaux et culturels dans la planification et l'élaboration des politiques et des stratégies ministérielles et régionales. La seconde, l'horizontalité, incorporait les expertises, les capacités et les moyens des partenaires fédéraux, favorisant la coopération et la collaboration pour mieux répondre aux besoins des régions. La notion territoriale, pour sa part, s'appuyait sur des stratégies différenciées et cohérentes en fonction de quatre types de territoire (la région métropolitaine de Montréal, les grands pôles urbains de Québec et de Gatineau, les territoires centraux et les territoires périphériques) sans oublier les collectivités vulnérables. La dernière, la dimension participative, suscitait la participation afin d'éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies, d'initiatives, de programmes et de services (DEC, 2006 :10).

Comme le souligne le Rapport, les politiques publiques en matière de développement régional s'inscrivent dans un contexte large qui regroupe une série de préoccupations d'ordre économique, social, culturel et environnemental.

L'Agence vise deux résultats stratégiques en matière de développement régional,

La vitalité des collectivités et la compétitivité des entreprises. Sur le terrain, nos activités pour atteindre nos objectifs couvriront l'ensemble du Québec, c'est-à-dire les territoires périphériques et centraux, les grands pôles urbains, la région métropolitaine de Montréal ainsi que les collectivités plus vulnérables au sein de ces quatre territoires (DEC, 2006 : 1).

L'Agence porte donc une attention particulière à la vitalité des collectivités et à la compétitivité des entreprises et des régions, et ce, afin que les régions et les PME du Québec puissent faire face à la mondialisation et à l'augmentation de la productivité des entreprises au plan international, entre autres. Par contre, cette nouvelle tendance ne peut se substituer au dynamisme entrepreneurial des régions, car le développement local se fait en collaboration étroite avec les gens du milieu. Les politiques publiques en matière de développement régional viennent en aide pour trouver des solutions aux enjeux de développement des territoires et plus particulièrement aux collectivités vulnérables.

- Le Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009 pour l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec

Le Rapport sur les plans et priorités 2008/2009 de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a été élaboré sous un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti conservateur du Canada et administré par le

ministère de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec sous l'autorité du ministre Jean-Pierre Blackburn.

Pour l'exercice financier 2008/2009, l'Agence a choisi de mettre l'accent sur les priorités gouvernementales précisées dans le discours du Trône soit : *Un leadership fort. Un Canada meilleur*. Le gouvernement du Canada s'est fixé cinq priorités dont deux interpellent l'Agence tout particulièrement soit : « Exercer un *leadership* économique efficace [...] et faciliter aux entreprises canadiennes l'accès aux marchés étrangers » (DEC, 2008 : 12-13). Cela représente pour le gouvernement des défis auxquels sont confrontés les secteurs clés tels que la foresterie, les pêches, l'industrie manufacturière et le tourisme.

On constate dans le RPP 2008/2009 que l'Agence revient au développement et à la consolidation des secteurs clés de l'économie des régions qui connaissent des difficultés économiques. L'appui à la consolidation et au développement des ressources naturelles, l'industrie manufacturière et le tourisme permettent aux collectivités fortement touchées par la crise économique de développer, de consolider et de diversifier leur économie de base. En effet,

Plusieurs collectivités y sont vulnérables, ayant une base économique peu diversifiée. La dépendance à une ressource conjuguée, entre autres, à l'éloignement des marchés requiert la diversification économique pour assurer le développement de ces régions dévitalisées (DEC, 2008 : 15).

Ces collectivités vulnérables et les régions représentent un enjeu majeur au développement régional.

Le RPP 2008/2009 précise clairement la volonté du gouvernement du Canada de porter une attention particulière au développement des ressources naturelles, au tourisme et à l'industrie manufacturière. Seule l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le*

développement économique des régions du Québec de 1988 en fait mention dans les politiques analysées.

Pour atteindre les résultats attendus, l'Agence intervient sur quatre priorités :

Poursuivre la diversification économique des régions et des collectivités à faible croissance économique; renforcer la performance des PME innovantes et compétitives de secteurs clés; mettre en œuvre le plan d'action ministériel au regard du rapport du Groupe d'experts indépendants sur l'efficacité dans l'exécution des programmes; poursuivre l'amélioration de la gestion des dépenses, des résultats et des risques (DEC, 2008 : 18-19).

Pour être en mesure de répondre aux enjeux présents et futurs des régions du Québec, l'Agence s'est dotée d'une architecture des activités de programme (AAP) visant à lui donner les moyens de réaliser sa mission et son mandat en fonction de ses résultats stratégiques attendus. Ces interventions portent sur trois résultats stratégiques, soit la vitalité des collectivités, la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) des régions, les politiques, la représentation et la coopération. Les deux premiers représentent le cœur des activités de DEC dans les régions du Québec.

Afin de connaître les attentes et les besoins en matière de développement économique régional des différents partenaires socioéconomiques des différentes régions du Québec, le ministre responsable du développement régional a mis en place des comités aviseurs. D'ailleurs, il est prescrit dans la *Loi constituant l'Agence* que le ministre peut constituer des comités consultatifs. Chaque comité avait pour mandat de conseiller le ministre et l'Agence sur la situation économique de sa région et les orientations et les priorités à privilégier, et de contribuer à la réflexion sur l'identification des secteurs d'activités économiques et créneaux de développement ciblés. Ils devaient permettre aux différents bureaux d'affaires

de l'Agence de disposer de conseils sur les actions à privilégier et sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Au cours des 20 années étudiées, on a constaté plusieurs changements d'orientation et structurels dans les différentes politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement fédéral. Que ce soit une attention particulière aux régions à faible croissance, une coopération et une complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec, une gestion axée sur les résultats ou encore une stratégie à long terme qui s'appuie sur des dimensions à la fois globale, horizontale, territoriale et participative et sans oublier les collectivités vulnérables.

Pour la période de 1988 à 2005, sur le plan des orientations, la mission des politiques publiques en matière de développement régional a très peu évolué. Elle a entre autres pour objectif le développement des entreprises, la recherche et le développement, le renforcement de la productivité des entreprises, l'aide aux collectivités les moins favorisées et la valorisation des ressources naturelles. Le développement des entreprises et l'amélioration de l'environnement économique des régions constituent une des volontés du gouvernement du Canada. L'action du gouvernement fédéral est orientée et concentrée vers et pour les entreprises et les régions dans les domaines où le gouvernement du Québec intervenait déjà, soit dans les secteurs de l'innovation, du développement des marchés et de l'entrepreneurship.

Lors de la création de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, en 2005, la mission de l'organisme s'est légèrement modifiée. Avec le nouveau mandat de l'Agence, la politique publique en matière de développement régional pour le gouvernement du Canada ne concentre plus directement ses actions sur les petites et les moyennes entreprises et sur la valorisation de l'entrepreneuriat, mais plutôt favorisera la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec. Cette volonté s'inscrit dans un contexte large qui regroupe une série de préoccupations d'ordre économique, social, culturel et environnemental. L'Agence porte donc une attention particulière à la vitalité des collectivités et à la compétitivité des entreprises et des régions. Ainsi, les collectivités du Québec seront en mesure de s'ouvrir à de nouveaux secteurs économiques à forte valeur ajoutée et à potentiel de croissance prometteur afin d'entrevoir la création d'emplois durables. On constate que les politiques reviennent au développement et à la consolidation des secteurs clés de l'économie des régions qui connaissent des difficultés économiques tels que la foresterie, les pêches, l'industrie manufacturière et le tourisme.

On peut aussi constater un changement au plan structurel. La structure responsable du développement régional au gouvernement fédéral est passée d'un ministère à un bureau de développement et à une agence, et ce sous la responsabilité d'Industrie Canada puis à une agence autonome. La loi créant l'Agence de développement économique pour les régions du Québec permet la mise en place de comités consultatifs dans les régions du Québec. Le rôle de ces comités est de conseiller le ministre de DEC sur la situation économique et quant aux priorités. Les préoccupations en matière de développement régional marquant les trois premières politiques sont encore aujourd'hui des priorités pour le gouvernement du Canada dans l'élaboration et la mise en place de ses politiques publiques ou des organismes responsables du développement économique des régions du Québec. La diversification économique des régions et des collectivités à faible croissance économique et le renforcement de la performance des PME innovantes et compétitives dans des secteurs clés se retrouvent dans les cinq politiques étudiées.

2.2 L'ANALYSE DES RESULTATS POUR LE GOUVERNEMENT FEDERAL

Le tableau 4, qui suit, nous informe que le terme « entrepreneuriat » et les autres termes (entrepreneurship, entrepreneur-e) ou « entrepreneurial » apparaissent à des intensités variables selon les politiques et périodes analysées. Au total, dans les cinq politiques examinées pour le gouvernement fédéral, les quatre mots clés ont été répertoriés à 67 reprises.

Tableau 4 : La synthèse des catégories par politique pour le gouvernement du Canada

LOCUTEUR	TITRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE	ENTREPRENEUR Nombre %politique %catégorie	ENTREPRENEUR Nombre %politique %catégorie	ENTREPRENEUR Nombre %politique %catégorie	ENTREPRENEUR Nombre %politique %catégorie	TOTAL Nombre %politique %catégorie
Gouvernement du premier ministre : Brian Mulroney (Parti progressiste-conservateur du Canada) Année de l'élection : 1984 Durée : 1984 à 1993	<i>Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec (1988)</i>	2 33,33% 25%	0 0% 0%	1 1,67% 13%	3 50,0% 10%	6 100% 9%
Gouvernement du premier ministre : Jean Chrétien (Parti libéral du Canada) Années de l'élection : 1993 et 2000 Durée : 1993 à 2003	<i>Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998 Bureau fédéral de développement régional (1997)</i>	0 0% 0%	17 65,38% 74%	1 3,85% 12%	8 30,77% 29%	26 100% 39%
Gouvernement du premier ministre : Jean Chrétien (Parti libéral du Canada) Années de l'élection de 1993, de 1997 et de 2000 Durée : 1993 à 2003 Gouvernement du premier ministre : Paul Martin (Parti libéral du Canada) Années de l'élection : 2003 et 2004 Durée : 2003 à 2006	<i>Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002 l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (2001)</i>	0 0% 0%	2 100% 9%	0 0% 0%	0 0% 0%	2 100% 3%
Gouvernement du premier ministre : Paul Martin (Parti libéral du Canada) Année de l'élection : 2003 Durée : 2003 à 2006	<i>Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007 l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (2006)</i>	0 0% 0%	4 21,05% 17%	5 26,32% 63%	10 52,63% 36%	19 100% 28%
Gouvernement du premier ministre : Stephen Harper (Parti conservateur du Canada) Années de l'élection : 2006 et 2008 Durée : 2006 à ce jour	<i>Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009 l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (2008)</i>	6 43% 75%	0 0% 0%	1 7% 12%	7 50% 25%	14 100% 21%
TOTAL		8 12% 100%	23 34% 100%	8 12% 100%	28 42% 100%	67 100% 100%

Le mot clé le plus populaire pour l'ensemble des cinq politiques est l'expression « entrepreneur » (42 %) suivie d'« entrepreneurship » (34 %), « entrepreneurial » (12 %) et « entrepreneuriat » (12 %). Pour sa part, le mot entrepreneur se retrouve principalement dans les 10 premières années (1988-1987) de l'étude et dans les dernières années (2003 à ce jour).

On observe que le terme « entrepreneurship », pourtant considéré comme un anglicisme par l'Office québécois de la langue française, a été plus utilisé que le mot « entrepreneuriat » qui lui est reconnu par OQLF.

2.2.1 L'Entente-auxiliaire Canada – Québec sur le développement économique des régions du Québec

Les résultats pour l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* sont compilés dans le tableau 4 ci-dessus et un portrait de chaque terme analysé est présenté ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés n'ont été repérés qu'à six occasions.

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec ne parle aucunement d'entrepreneurship. Les trois autres termes sont également très peu présents dans cette entente.

Le terme « entrepreneuriat »

Le mot clé « entrepreneuriat » a été repéré à deux reprises dans *l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* sur un total de huit, représentant ainsi 25 % pour l'ensemble des cinq politiques.

L'*Entente* est un programme du gouvernement fédéral concerté avec le gouvernement du Québec pour le développement des entreprises. Elle vise notamment à appuyer l'entrepreneuriat régional, et plus particulièrement les PME, et à encourager la diversification industrielle des régions du Québec.

On y souligne que l'essor de la PME et de l'esprit d'entreprise constitue le fondement de ce programme-cadre. Les programmes et les projets qui peuvent être mis de l'avant s'articulent autour du développement de l'entrepreneuriat.

Il est à noter que le développement de l'entrepreneuriat constitue un élément faisant partie des conditions du gouvernement du Canada pour le développement des entreprises et la diversification industrielle et économique des régions du Québec.

Le terme « entrepreneurship »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneurship » dans l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* sur un total de 23 pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurial »

Le terme « entrepreneurial » a été mentionné une fois dans l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* sur un total de huit, représentant ainsi 13 % pour l'ensemble des cinq politiques.

La politique stipule l'importance de s'attaquer à l'ensemble des possibilités pour un développement viable dans chacune des régions ressources du Québec, et ce, selon les atouts respectifs de chacune et tout en faisant la promotion d'un « climat entrepreneurial ».

La notion « entrepreneurial » fait ici référence à ce que le développement des collectivités passe par la mise en valeur de leurs atouts tout en appuyant le développement d'un climat entrepreneurial dans les collectivités et auprès des entreprises. Celui-ci devient conditionnel au dynamisme de tous les acteurs de la communauté dans laquelle évolue l'entreprise.

Le terme « entrepreneur »

Dans l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, le terme « entrepreneur » a été répertorié à trois reprises sur un total de 28, représentant ainsi 10 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Aux fins de la présente Entente, on met l'accent sur des objectifs spécifiques, dont la mobilisation des entrepreneurs locaux. Elle prévoit l'émergence de nouveaux entrepreneurs québécois pour qui la métropole constitue un centre de rayonnement et un bassin de main-d'œuvre diversifiée et spécialisée. Ces composantes appuient le redéploiement de nouvelles entreprises dans des secteurs de pointe et le renforcement de celles existantes contribuant ainsi à mieux développer la structure industrielle de Montréal.

Pour ce faire, *l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* suggère qu'il faut d'abord et avant tout compter sur le dynamisme des entrepreneurs locaux, la formation et l'adaptation de la main-d'œuvre et le potentiel de chacune des régions pour développer l'ensemble des régions du Québec.

L'entrepreneur représente ainsi un des éléments clés du développement et de la croissance économique des régions du Québec. Celui-ci passe entre autres, par le dynamisme de l'entrepreneur et de la PME, et ce, en tenant compte des particularités propres à chacune des communautés ou collectivités. Les deux gouvernements ont convenu

dans l'Entente d'objectifs déterminés tels qu'accélérer la croissance à long terme des régions du Québec, et ce, en mobilisant les entrepreneurs locaux et régionaux.

En résumé, sous le gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti progressiste-conservateur du Canada, l'Entente ne fait aucune référence à l'entrepreneurship. On constate par contre que la notion d'entrepreneuriat y est présente et fait partie d'une démarche de diversification de l'économie des régions.

Globalement, l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* vise à instaurer un « climat » entrepreneurial dans les collectivités. La création de ce climat et la mobilisation des entrepreneurs « locaux » sont alors considérées nécessaires pour le développement et la croissance économiques des régions et à la croissance des PME et des TPE. Celle-ci peut également s'appuyer sur les différents axes de développement des milieux. Pour sa part, le terme d'entrepreneur suggère des notions de mobilisation, de dynamisme, de création d'entreprises et d'une main-d'œuvre disponible et qualifiée.

2.2.2 Le Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998 du Bureau fédéral de développement régional

Les résultats pour le Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998 ont été compilés dans le tableau 4 ci-dessus et une présentation de chaque terme analysé est présentée ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés ont été repérés à 26 occasions.

Le *Rapport sur les plans et priorités 1997/1998* ne fait aucune mention du mot clé « entrepreneuriat », contrairement à la politique de 1988. Pour sa part, l'entrepreneurship y est toutefois bien présent et donne une place à la jeunesse. Dans l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des régions du Québec* de 1988, l'entrepreneurship était complètement absent. On constate également une attention soutenue à l'entrepreneur.

Le terme « entrepreneuriat »

On ne retrouve aucune mention de l'expression « entrepreneuriat » dans le *Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998* sur un total de huit pour l'ensemble des cinq politiques. Par ailleurs, l'entrepreneurship y occupe, comme on le verra plus loin, une place désormais très importante.

Le terme « entrepreneurship »

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998* du Bureau fédéral de développement régional du Québec, le terme « entrepreneurship » a été répertorié à 17 reprises sur un total de 23, représentant ainsi 74 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Ce mot clé n'a nullement été mentionné dans *l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec*, en 1988. Le développement de l'entrepreneurship devient alors l'enjeu et la priorité de la politique de 1997/1998 pour le gouvernement fédéral.

La Partie II de la *Loi sur le ministère de l'Industrie* précise d'ailleurs que le mandat du BFDRQ est,

Promouvoir le développement économique des régions du Québec à faibles revenus et à croissance économique lente ou n'ayant pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs, de mettre l'accent sur le développement économique à long terme et sur la création d'emplois et de revenus durables, et de concentrer ses efforts sur les petites et les moyennes entreprises et sur la valorisation de l'entrepreneurship (Gouvernement du Canada, 1997 : 8).

À noter ici, que le *Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998* cible les régions ou les collectivités où se manifestent des difficultés économiques et une croissance lente, et ce afin de les dynamiser ou encore de les revitaliser.

Eu égard à sa mission, le BFDRQ doit coordonner, appuyer et promouvoir le développement économique dans les régions du Québec et plus particulièrement les régions à croissance lente et à faible revenu. La politique de 1997 estime que le dynamisme du développement de la petite ou moyenne entreprise (PME) représente un point d'appui majeur dans la mise en valeur du potentiel économique de chacune des régions du Québec.

Les outils aux services de la PME peuvent demeurer accessibles dans chacun des six grands axes d'intervention privilégiés par le BFDRQ, dont celui de l'entrepreneurship : « L'innovation, la recherche et le développement, le design; le développement des marchés; les exportations et l'entrepreneurship » (BFDRQ, 1997, 9.).

Par ailleurs comme membre du portefeuille de l'Industrie, le BFDRQ soutient aussi activement la réalisation des priorités nationales, parmi lesquelles le programme Emploi et Croissance du gouvernement, dans les domaines de la science et de la technologie, du commerce extérieur, de l'investissement et de l'entrepreneurship chez les jeunes. La politique de 1997/1998 précise également que l'une des cibles prioritaires pour les exercices financiers de 1997/1998 à 1999/2000 est de donner priorité aux jeunes pour le développement de l'entrepreneurship. Pour réaliser le développement de l'entrepreneurship chez les jeunes, les instruments utilisés doivent passer par l'organisation de colloques, de séminaires ou de concours et même appuyer financièrement des centres d'entrepreneurship en milieu universitaire ou des incubateurs technologiques, en passant par la remise de bourses de prédémarrage et de démarrage. Par cette priorité le BFDRQ souhaite accroître, de quatre à huit⁹, le réseau des centres d'entrepreneurship universitaires.

⁹ Nous retrouvons des centres entre autres, à l'Université Laval, aux HEC-POLY de l'Université de Montréal, à l'Université Bishop.

Le RPP 1997/1998 oriente ses actions vers un développement de l'entrepreneursip chez les jeunes. En favorisant un climat d'affaires et en portant une attention au développement de l'entrepreneursip chez les jeunes, les actions du BFDRQ visent alors le dynamisme de la petite ou moyenne entreprise (PME) dans chacune des régions du Québec.

Cette politique précise que des études récentes, sur le développement local, montrent que les corporations issues du milieu contribuent efficacement à propager l'entrepreneursip et la création d'emploi sur le territoire. Pour ce faire,

Le BFDRQ travaille de plus en plus en partenariat avec les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), les Corporations de développement économique communautaire (CDEC), les divers organismes de développement local et les regroupements visant la promotion de l'entrepreneursip au Québec afin de permettre un accès accru aux services du gouvernement du Canada. Ceux-ci sont impliqués dans la livraison d'actions fédérales émanant du BFDRQ ou du portefeuille de l'Industrie (BFDRQ, 1997 : 26).

La stratégie fédérale de 1997/1998 pour la région de Montréal prône le développement de la PME et le BFDRQ appuie plusieurs initiatives. Comme la poursuite des activités d'Info-entrepreneurs et la participation au financement d'organismes de développement de l'entrepreneursip constituent une priorité de cette politique.

Par ailleurs, le soutien à l'entrepreneursip vise un des objectifs du programme, le soutien au Fonds spécial de développement et d'adaptation économiques des communautés de pêche du Québec (FSQCQ), lequel doit stimuler l'émergence d'un climat de développement local plus favorable en appuyant, au sein des communautés, le développement des capacités à entreprendre ou à intensifier les activités d'animation, de promotion économique et de services de soutien à l'entrepreneursip. Le principal objectif du programme FSQC est de répondre aux problématiques régionales particulières,

notamment celle engendrée par les impacts de la diminution des stocks de poissons de fond sur l'économie des communautés de pêche de la côte Atlantique du Canada. Cette politique a pour finalité d'aider les communautés à relever ce défi de taille auquel elles font face et contribue à les rendre moins tributaires des activités reliées au poissons de fond en privilégiant des projets qui créent de l'emploi et qui ont des retombées économiques durables.

On définit généralement le développement local « comme une approche globale reposant sur le développement endogène par les forces du milieu, mais s'appuyant aussi sur l'État à titre d'accompagnateur et de soutien financier » (BFDRQ, 1997 : 26).

Le RPP rappelle qu'en 1995/1996 le BFDRQ s'est doté du programme IDÉE-PME et souligne les quatre principaux axes suivants soit « l'innovation, la recherche, le développement et le design, le développement des marchés, l'exportation et l'entrepreneurship et le développement du climat des affaires » (BFDRQ, 1997 : 33).

Comme mentionné dans le RPP 1997/1998, 477 offres d'aide ont été octroyées en vertu des programmes IDÉE-PME et PDME, lesquelles se regroupent autour de quatre axes d'intervention : « l'innovation, la recherche, le développement et le design (15 %), le développement des marchés (35 %), l'entrepreneurship et climat des affaires (30 %) et projets catalyseurs (9 %) » (BFDRQ, 1997 : 45-49, nous soulignons). Le RPP souligne que 58 entreprises ont eu des impacts sur certaines cibles du BFDRQ soit l'innovation, le développement des marchés, le climat des affaires et l'entrepreneurship et les effets microéconomiques sur l'entreprise (revenus, emplois, dépenses). Comme il est mentionné dans le document, un indicateur doit servir à mesurer les résultats du BFDRQ en ce qui concerne le nombre de personnes sensibilisées à l'entrepreneurship.

Les objectifs du BFDRQ misent sur quatre grands axes, déjà mentionnés à deux reprises. Ils appuient le développement du potentiel économique des régions du Québec et la création d'emplois durables en favorisant un climat d'affaires qui permette à la PME de

prospérer et de se développer. Dans le présent RPP, lorsqu'on parle de développer un climat favorable fait référence au climat d'affaires et non au développement d'un « climat d'entrepreneurship » comme dans l'Entente auxiliaire sur le développement économique régional de 1988.

Le terme « entrepreneurial »

Une seule référence à « l'esprit entrepreneurial » a été mentionnée, ce terme représente ainsi 12 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Afin de bien remplir son mandat, le BFDRQ met en place des organismes ou partenaires technologiques répondant ainsi à un de ses axes de développement. Ceux-ci ont comme mandat de stimuler l'esprit entrepreneurial dans le milieu des centres de recherche secteur important de l'économie québécoise. Cette initiative devait renforcer la diversification et consolider la base économique d'un territoire disposant d'un bassin d'une centaine de centres de recherche et de laboratoires dans la région métropolitaine de Québec et d'un esprit entrepreneurial estimé vigoureux dans la zone de Chaudière-Appalaches.

Le terme « entrepreneur »

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998*, du Bureau fédéral de développement régional, le terme « entrepreneur » a été inventorié à huit reprises sur un total de 28, représentant ainsi 29 % pour l'ensemble des cinq politiques.

BFDRQ finance son principal partenaire fédéral « Info-entrepreneurs ». Ce dernier fait partie du Réseau Entreprises Canada. Tel que mentionné dans le document, ce réseau compte 13 centres à travers le Canada. Info-entrepreneurs est le leader en matière de livraison d'information intégrée et de qualité sur les services et programmes

gouvernementaux destinés aux gens d'affaires. Ces centres de services aux entreprises du Canada visent alors à faciliter aux entrepreneurs l'accès à l'information sur les programmes et les services gouvernementaux. La politique mentionne également vouloir accroître, de 26 à 36, le nombre de clubs d'entrepreneurs étudiants au Québec.

Des démarches auprès de la Chambre de commerce du Québec, de la Fédération des Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) et des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) cherchaient à cette époque à accroître la capacité d'offrir de l'aide directe aux entrepreneurs. En partenariat avec la Chambre de Commerce du Québec et la Fédération des SAJE, le gouvernement canadien entend créer une dizaine de services de diffusion auxiliaires à Info-entrepreneurs, développer un site sur Internet et assurer une promotion appropriée de ces services.

Le RPP 1997/1998 vise, à augmenter le nombre de requêtes d'information idéalement le doubler transmis par Info-entrepreneurs et ainsi assurer un accès suffisant pour satisfaire la clientèle, principalement des entreprises, et répondre à la demande des utilisateurs.

Le Rapport sur les plans et priorités 1997/1998 mentionne que chaque année, les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) collaborent avec des organismes du milieu pour offrir de la formation en démarrage d'entreprise. Cette formation est donnée à plus de 1 200 futurs entrepreneurs.

Tel que précisé dans le document (RPP, 1997), près de la moitié des entrepreneurs interrogés lors de l'évaluation déclarent qu'ils n'ont pu réaliser leur projet sans l'assistance du Programme de relance industrielle pour le sud-ouest de Montréal (PRISOM). Le programme « Info-Plus » semble cependant dédoubler un service déjà offert par Info-entrepreneurs.

Ainsi, l'entente fait mention de tous les services offerts par le gouvernement du Canada à l'entrepreneur. Le Réseau Entreprises Canada, qui regroupe des organismes locaux, a pour mandat de fournir promptement et gratuitement aux entreprises de toutes les

régions du Canada des renseignements sur les programmes, services et règlements des gouvernements du Canada et du Québec.

Dans le *Rapport des plans et priorités 1997/1998 du BFDRQ*, le gouvernement du Canada sous la gouverne du premier ministre du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien, les termes « entrepreneurs » (8) et « entrepreneurship » (17) occupent une place prépondérante et s'inscrivent dans les axes prioritaires d'intervention de l'organisme et du gouvernement.

Le développement du climat d'affaires se doit d'être appuyé par les organismes locaux et régionaux. Ceux-ci étant reconnus et étant financés par le BFDRQ. Le développement du climat d'affaires et l'esprit d'entrepreneurship chez les jeunes représentent un enjeu majeur pour la création d'entreprises et d'emplois. Le RPP de 1997/1998 s'oriente vers une stratégie entrepreneuriale basée principalement sur la jeunesse et la jeunesse étudiante par le développement des clubs entrepreneuriaux dans les universités et les collèges. Des outils ont été mis en place afin d'accompagner les entrepreneurs et d'appuyer le développement de l'entrepreneurship.

Cette notion n'a pas été abordée dans la précédente politique. Pour les entrepreneurs, l'accès à l'information sur les programmes et les services gouvernementaux demeure également une priorité. Pour répondre à ces besoins, des centres de services aux entreprises ont vu le jour durant cette période.

Pour sa part, le développement de « l'esprit entrepreneurial », nouvelle notion, pour le gouvernement favorise le développement technologique des régions du Québec.

2.2.3 Le Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002 du Bureau fédéral de développement régional

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* a été conçu par le gouvernement du

Canada et administré par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec sous la responsabilité du ministre libéral Brian Tobin, Industrie Canada et du secrétaire d'État Martin Cauchon, responsable de l'Agence.

Les résultats du RPP 2001/2002 ont été compilés dans le tableau 4 ci-dessus et une présentation de chaque terme analysé est offerte ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés n'ont été repérés qu'à deux occasions. Le *Rapport des plans et priorités 2001/2002* fut proposé lors du deuxième mandat du gouvernement du Parti libéral du Canada et seule la notion d'entrepreneurship y est mentionnée à deux reprises. Aucune mention pour les termes « entrepreneuriat », « entrepreneurial » et « entrepreneur » comparativement aux politiques de 1988 et 1997. Cette politique met désormais l'accent sur la promotion de « l'innovation » et vise à appuyer les PME pour qu'elles prennent leur essor économique.

Le terme « entrepreneuriat »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneuriat » dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002* sur un total de huit pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurship »

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002* pour l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) le terme « entrepreneurship » a été répertorié à deux reprises sur un total de 23, représentant 9 % pour l'ensemble des cinq politiques. Dans la politique de 1997/1998, ce terme apparaissait à 17 reprises.

Dans le RPP 2001/2002, le terme « entrepreneurship » figure parmi les objectifs des Plans et priorités comme pour 1997/1998. La mission est,

Promouvoir le développement économique des régions du Québec à faibles revenus et à croissance économique lente ou n'ayant pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs; mettre l'accent sur le développement économique à long terme et sur la création d'emplois et de revenus durables; concentrer les efforts sur les petites et les moyennes entreprises et sur la valorisation de l'entrepreneurship (DEC, 200 : 13).

L'entrepreneurship et le climat des affaires pour les petites et moyennes entreprises, programme IDÉE-PME, sont destinés à une clientèle de PME québécoises et d'organismes qui les soutiennent. Un des outils de DEC pour atteindre ses objectifs en matière de développement du climat d'affaires demeure le programme IDÉE-PME mis en place en 1995, lors de la création de l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec sous la juridiction d'Industrie Canada. Ce programme est destiné au développement des PME du Québec et au développement de l'entrepreneurship.

Le terme « entrepreneurial »

On n'a répertorié aucune mention du terme « entrepreneurial » dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002* sur un total de huit pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneur »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneur » dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002* sur un total de 28 pour l'ensemble des cinq politiques. Dans la politique de 1997/1998, ce mot clé faisait partie intégrante de l'énoncé.

Sous un deuxième mandat du Parti libéral du Canada au pouvoir, et ce contrairement à ce qui avait été observé au cours de la période précédente, le document *Rapport des plans et des priorités 2001/2002* donne ainsi très peu de place à l'entrepreneurship et aux autres termes apparentés. Les termes « entrepreneur », « entrepreneurial » et « entrepreneuriat » occupent une place limitée voire absente dans les axes prioritaires d'intervention de l'organisme. Seul le terme « entrepreneurship » a été mentionné, et ce, à deux endroits seulement soit en rapport avec les objectifs de l'Agence de Développement économique Canada et du programme IDÉE-PME comparativement à la politique de 1988 où il était mentionné à 17 occasions.

L'Agence incite notamment les PME québécoises à accroître leur compétitivité en recourant aux nouvelles pratiques d'affaires, à l'adoption de nouvelles technologies de production et au développement du commerce électronique et laisse peu de place à l'entrepreneurship. La promotion de « l'innovation » et l'appui des PME sont essentiels à l'essor économique des régions du Québec.

2.2.4 Le Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007 du Bureau fédéral de développement régional

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007* pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a été élaboré par un gouvernement dirigé par un premier ministre libéral et administré par l'Agence de développement

économique du Canada pour les régions du Québec sous la responsabilité du ministre Jacques Saada.

Les résultats pour le *Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007* ont été compilés dans le tableau 4 ci-dessus et une présentation de chaque terme analysé est présentée ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés ont été repérés à 19 occasions.

Dans le RPP 2006/2007, contrairement à celui de 2001/2002, les termes « entrepreneurship », « entrepreneurial » et « entrepreneur » sont mentionnés. Seule la notion d'entrepreneuriat n'a pas été utilisée. L'entrepreneurship et l'entrepreneur font à nouveau partie des politiques du gouvernement fédéral du Canada. L'objectif premier de cette politique vise la diversification économique et la croissance des régions et des entreprises.

Le terme « entrepreneuriat »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneuriat » dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007* sur un total de huit pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurship »

Le terme « entrepreneurship » a été répertorié à quatre reprises sur un total de 23, représentant ainsi 17 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Cette politique vise essentiellement la diversification économique des collectivités de même que le développement et le renforcement de « l'économie sociale » au Québec. Les deux premières initiatives concernent des domaines associés aux ressources naturelles (pêches, forêts). Les principaux résultats obtenus pour 2006/2007 indiquent que cette

politique touche désormais la sensibilisation et l'habilitation des acteurs à l'égard des enjeux et la valorisation de « l'esprit d'entrepreneurship ».

Le Rapport 2006/2007 mentionne également que la consolidation et le renforcement de la production industrielle passent notamment par l'intensification des échanges entre les producteurs de savoir et les entreprises. Il précise que les communautés de Sherbrooke et de Trois-Rivières misent d'ailleurs sur la présence d'universités ainsi que des centres de recherche et de transfert de technologies pour appuyer leur développement économique. L'Agence entend dynamiser les collectivités de ces territoires en « renforçant les capacités » stratégiques des entreprises pour développer et commercialiser leurs innovations en appuyant le développement de leurs atouts et se donner des plans directeurs de développement. L'adoption de nouvelles technologies est un défi déterminant pour que les entreprises soient en mesure de faire face à la concurrence et à la mondialisation. Les PME manufacturières localisées près des grands centres urbains et des centres de R&D sont susceptibles d'être avantagées dans la mesure où elles peuvent bénéficier des services aux entreprises spécialisés qui sont souvent concentrés dans les grands centres.

Le RPP souligne également que les collectivités rurales isolées sont généralement de petite taille relativement à la population, éloignées des marchés et du bassin de main-d'œuvre, qu'elles sont peu diversifiées et relativement isolées des grands centres urbains. Elles offrent aussi des possibilités d'emplois limitées et représentent un faible attrait pour les investisseurs et les immigrants. Les sources de capitaux pour soutenir l'entrepreneurship local dans les régions sont limitées et les décisions de production et d'investissement souvent prises par des non-résidents.

Les résultats attendus du Programme IDÉE-PME visent à accroître la sensibilisation à l'innovation, à la commercialisation et à l'entrepreneurship. L'aspect de l'innovation dans le développement revient dans la présente politique. Le RPP 2006/2007 intègre un tout nouveau concept soit celui des « résultats attendus » des différents programmes ou initiatives de l'Agence de développement économique du Canada. L'entrepreneurship fait

partie de cette mesure des résultats au même titre que l'innovation et la commercialisation. Il doit être mesuré par le développement de « l'esprit d'entrepreneurship » et des « capacités d'entrepreneurship au sein des collectivités ».

Le terme « entrepreneurial »

Dans le rapport sur les plans et les priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique du Canada, le mot clé « entrepreneurial » a été répertorié à cinq reprises sur un total de huit, représentant 63 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Tel qu'indiqué dans le Rapport 2006/2007, au cours de la seconde moitié des années 2000,

L'Agence entendait appuyer et favoriser la réalisation de projets susceptibles de répondre aux enjeux propres de ces collectivités afin d'atténuer les difficultés d'adaptation socio-économique, de renouveler la base entrepreneuriale et de faciliter la diversification économique en misant sur leurs atouts et leur potentiel sur les plans industriels, du tourisme, de la culturelle et du savoir (DEC, 2006 : 7).

Le secteur manufacturier comprend toutefois une majorité d'entreprises à intensité technologique moyenne et faible ayant de la difficulté à rivaliser avec leurs concurrents à l'échelle internationale. La diversification de leur structure économique et la consolidation de leur dynamisme entrepreneurial dans les secteurs technologiques constituent, selon le RPP 2006/2007, les enjeux importants; des défis qui sont également reconnus par les acteurs du développement.

En ce qui concerne les territoires périphériques, le RPP définit le développement du milieu par la prise en charge du développement par les collectivités en « valorisant **l'esprit**

entrepreneurial et en favorisant l'émergence, le développement ou le maintien d'entreprises de rayonnement local ou régional viable et de l'économie sociale » (DEC, 2006 : 19). Une toute nouvelle notion apparaît dans la présente politique et fait partie maintenant du discours de DEC et du gouvernement du Canada en matière de développement régional soit celui de la vitalité des collectivités.

Pour accroître la vitalité des collectivités, celle-ci étant estimée étroitement liée à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, l'Agence entend privilégier trois objectifs stratégiques. Premièrement, l'intégration de « groupes cibles » afin d'accroître la mobilisation au sein des milieux. Ces groupes cibles regroupent entre autres, les collectivités en marge du développement, tels que les communautés anglophones ou autochtones afin de les rendre viables économiquement et qu'elles mettent en valeur leur potentiel de développement. Deuxièmement, seconder les collectivités pour qu'elles puissent prendre en charge leur développement par, entre autres, l'émergence de nouveaux entrepreneurs. Troisièmement, le maintien d'entreprises de rayonnement local ou régional viable afin d'enrichir le tissu entrepreneurial et accroître les capacités d'attraction.

La politique suggère que le tissu entrepreneurial d'une région permet à celle-ci de se démarquer en répondant aux enjeux d'une région. Il revitalise une collectivité en créant de la richesse et de l'emploi, et ce, en créant ou en développant une entreprise.

Le terme « entrepreneur »

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007* pour l'Agence de développement économique du Canada, le terme « entrepreneur » a été mentionné à dix reprises sur un total de 28, représentant 36 % pour l'ensemble des cinq politiques.

L'une des préoccupations de l'Agence est centrée sur

Des collectivités du Québec dynamiques et revitalisées disposant de meilleures perspectives socio-économiques : la qualité de vie des citoyens est améliorée en revitalisant les collectivités du Québec par des interventions soutenant la mobilisation au sein des milieux, l'émergence de nouveaux entrepreneurs, la création de petites entreprises, l'attraction de touristes et le maintien en poste de travailleurs qualifiés (DEC, 2006 : 4).

La politique suscite et appuie le développement au moyen de services d'accompagnement et de référence d'aide financière d'analyses, d'enjeux, d'études prospectives, d'avis et de renseignements de manière à développer les capacités, les compétences, le savoir-faire et les réseaux d'affaires des entrepreneurs et des intervenants locaux et régionaux.

Pour accroître la vitalité des collectivités, étroitement liée à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, l'Agence souhaite privilégier des objectifs stratégiques tels qu'appuyer les collectivités pour qu'elles puissent prendre en charge leur développement par l'émergence de nouveaux entrepreneurs. Un des principaux résultats attendus concerne alors l'amélioration de l'environnement économique, de la vitalité des collectivités et de la compétitivité des PME et des régions, afin que des entrepreneurs réalisent leurs projets d'entreprise.

DEC entend utiliser et mettre à la disposition de sa clientèle une vaste gamme d'outils et de programmes qui lui permettra d'intervenir en développement régional. Ces instruments doivent notamment concourir à habiliter les entrepreneurs et les intervenants locaux et régionaux en fournissant des moyens et des occasions (études, ateliers, séminaires) pour prendre conscience de l'importance des enjeux qui les interpellent (démarche de sensibilisation), acquérir des compétences et des savoir-faire dans divers

domaines spécialisés (développement des capacités) renforcer et élargir leurs réseaux de partenaires d'affaires (développement de réseaux et de partenaires d'affaires).

Pour aider les entrepreneurs, l'Agence a mis en place un volet « accompagnement et avis ». Cette offre de service permet à celle-ci d'appuyer les entrepreneurs ainsi que les intervenants locaux et régionaux invités à concevoir et à mettre au point des orientations, une stratégie, un plan d'affaires, un plan d'action ou un projet, ou d'aider à planifier un montage financier, à déterminer des sources de financement, etc.

Tel que précisé, cette assistance, donnée par son personnel, consiste en services rendus à un entrepreneur ou à un intervenant local sur une base individuelle et de façon à s'adapter à sa situation propre. L'Agence entend fournir des renseignements pertinents pour une prise de décisions éclairée par les entrepreneurs et les intervenants locaux et régionaux et pour rendre ceux-ci plus accessibles et utilisables. Pour ce faire, elle collabore avec les Centres de services aux entreprises du Canada œuvrant au Québec, tels que Info-Entrepreneurs à Montréal et Ressources Entreprises à Québec, desservant aussi l'Est-du-Québec. Ces organismes fournissent des services de renseignement et de référence ainsi que de la documentation aux entrepreneurs et aux intervenants locaux et régionaux du Québec.

Le soutien à l'entrepreneur occupe une place importante dans la politique de 2006/2007 et l'Agence s'est donné les moyens de mesurer cet objectif. Pour atteindre des résultats mesurables dans le développement de l'entrepreneurship, l'Agence précise devoir travailler en collaboration avec les différents organismes offrant des services aux entreprises.

Durant la période étudiée, le terme « entrepreneuriat », n'a été retrouvé que sous la gouverne d'un gouvernement conservateur ou progressiste-conservateur. On constate que le Rapport des plans et priorités 2006/2007 de Développement économique Canada accorde une place importante à l'entrepreneurship. Les notions « entrepreneur »,

« entrepreneurial », et « entrepreneurship » sont au cœur du développement des collectivités du Québec et de sa programmation. La notion d'entrepreneuriat constitue un des éléments des résultats stratégiques attendus par l'Agence. Elle forme une priorité pour la diversification de l'économie des régions les plus vulnérables et une nécessaire création d'entreprises.

Le RPP 2006/2007 présente les nouvelles orientations stratégiques de l'Agence pour la période de 2006/2011. Celle-ci est d'une durée de cinq ans. Une des approches de la politique est désormais fondée sur la notion de « territoire ». Cette approche territoriale a été abordée et développée dans la politique de 2001/2002. Celle-ci s'appuie sur des stratégies différenciées et cohérentes en fonction de quatre types de territoires tout en portant une attention particulière aux collectivités dites vulnérables qui s'y trouvent : « la région métropolitaine de Montréal; les grands pôles urbains de Québec et de Gatineau; les territoires centraux et les territoires périphériques » (DEC, 2006 : 14).

2.2.5 Le Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009 du Bureau fédéral de développement régional

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009* pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a été élaboré par un gouvernement du Canada dirigé par un premier ministre conservateur et administré par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, sous la responsabilité du ministre Jean-Pierre Blackburn.

Les résultats pour le *Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009* ont été compilés dans le tableau 4 ci-dessus et suivi ci-dessous d'une présentation de chaque terme, analysé et présenté. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés ont été repérés à 14 occasions.

Le terme « entrepreneurship » ne faisait pas partie de la politique de 2008/2009 de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Comme en 1988, ce terme n'est pas dans la politique de développement régional. Toutefois, les termes « entrepreneuriat » « entrepreneurial » et « entrepreneur » ont respectivement été répertoriés à six, une et sept reprises.

Le terme « entrepreneuriat »

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009* pour l'Agence de développement économique du Canada le terme « entrepreneuriat » a été répertorié à six reprises sur un total de huit, représentant 75 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Tel que mentionné dans le RPP 2008/2009, les plans et les priorités pour la période 2008/2011 prévoient la mise en place d'une infrastructure moderne, d'un contexte commercial fondé sur l'innovation, sur l'entrepreneuriat et sur un régime fiscal qui récompense le travail, le tout ancré à une saine gestion financière.

Le défi stratégique « *Développement des collectivités* » doit permettre aux régions et aux collectivités de maintenir et de développer leur base d'activité économique. Dans ce cadre, l'Agence poursuit trois objectifs afin d'atteindre des résultats concrets et mesurables. Mentionnons que le volet « Développement du milieu » favorise l'encouragement de l'entrepreneuriat et l'augmentation du nombre d'entreprises créées et durables. Dans ce cadre, un des résultats immédiats escomptés est que les individus désireux de se lancer en affaires bénéficient d'un soutien direct et adapté en entrepreneuriat.

Un des objectifs de la politique est d'appuyer des collectivités pour qu'elles participent activement au développement d'une économie prospère et durable. Ce but vise le nombre de projets et d'activités de soutien à l'entrepreneuriat qualifié désormais de « vert », et ce, en lien avec la nouvelle Stratégie de développement durable de l'Agence. Le

but convoité par l'Agence en 2008/2009 était que « l'entrepreneuriat » vert soit soutenu. Cette nouvelle volonté tient compte de la politique que DEC s'est donné pour un développement viable et durable des collectivités.

La Stratégie fédérale de développement durable répond aux exigences de la *Loi fédérale sur le développement durable* adoptée par le Parlement en 2008, en rendant le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et en faisant en sorte qu'on soit tenu d'en rendre compte devant le Parlement.

Elle établit un cadre pour la planification et la production de rapports en matière de développement durable en établissant,

Un portrait pangouvernemental intégré des mesures et résultats pour atteindre la durabilité environnementale; un lien entre la planification et la production de rapports en matière de développement durable et le système de planification des dépenses de base et de production de rapports du gouvernement du Canada et des mesures, des activités de surveillance et la production de rapports efficaces pour faire le suivi des progrès et en rendre compte à la population canadienne (Environnement Canada, 2010 : vii).

Le programme appelé « *Diversification des collectivités* » poursuit entre autres l'objectif d'appuyer les collectivités par le soutien à l'entrepreneuriat et par la création ou le maintien d'entreprises viables. Cette dernière notion d'entreprise « viable » est apparue pour la première fois dans la politique de développement régional précédente.

Le terme « entrepreneuriat » fait partie des objectifs poursuivis par l'Agence pour les exercices financiers 2007/2012, comme le précise le RPP 2008/2009. L'entrepreneuriat est présent dans les collectivités dynamiques et soutient le développement de PME et la création d'emplois. Un tout nouveau concept est également identifié dans le Rapport soit celui de « l'entrepreneur vert ». Ceci est en lien avec la Stratégie gouvernementale de

développement durable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Le terme « entrepreneurship »

On ne retrouve aucune mention du terme « entrepreneurship » dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009* sur un total de 23 pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurial »

Le terme « entrepreneurial » n'a été mentionné qu'à une seule reprise dans le RPP 2008/2009 sur un total de huit, représentant 12 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Tel qu'indiqué dans le RPP de 2008/2009, l'Agence entend alors appuyer et favoriser la réalisation de projets susceptibles de répondre aux enjeux propres à des collectivités afin d'y atténuer des difficultés d'adaptation socioéconomique, de renouveler la base entrepreneuriale et de faciliter la diversification économique en misant sur leurs atouts et leurs potentiels spécifiques sur les plans industriels, du tourisme, de la culture et du savoir.

Les collectivités peu diversifiées sur le plan économique peuvent bénéficier d'outils permettant de les rendre moins « vulnérables » en soutenant le développement des PME correspondant à leurs potentiels de développement. Une attention particulière est également portée au développement durable en se donnant une stratégie de développement durable tout en permettant le développement de l'entrepreneuriat et des collectivités vulnérables.

Le terme « entrepreneur »

Le terme « entrepreneur » est mentionné à sept reprises dans le RPP 2008/2009. Le mot clé « entrepreneur » se retrouve ainsi dans toutes les politiques du gouvernement fédéral sauf en 2001 sur un total de 28, représentant 25 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Le programme, *Développement des collectivités* mis de l'avant dans le cadre de la politique de 2008/2009, vise à développer une collectivité au regard de ses capacités d'adaptation socioéconomique, de soutien à l'émergence de nouveaux entrepreneurs, de création de petites entreprises, d'attraction de touristes et de maintien en poste de personnes qualifiées.

Deux des résultats stratégiques sont escomptés et identifiés, soit que les entreprises et les entrepreneurs disposent de renseignements généraux sur les programmes et les services gouvernementaux ainsi que les outils pour améliorer leur prise de décision concernant l'avenir de leur entreprise et pour répondre aux enjeux spécifiques des régions et des collectivités à faible croissance. On vise à diversifier la base économique, à réduire la dépendance des collectivités aux secteurs économiques traditionnels et à permettre d'améliorer la performance des PME innovantes et compétitives.

Le volet « accompagnement et avis » peut aider les entrepreneurs ainsi que des intervenants locaux et régionaux à concevoir et à mettre au point des orientations, une stratégie, un plan d'affaires, un plan d'action, ou un projet, et à planifier un montage financier, à déterminer des sources de financement, etc.. À l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, l'accompagnement est un service rendu aux entrepreneurs ou aux intervenants locaux sur une base individuelle, et ce, afin d'offrir une aide propre à la situation présente ou immédiate et ponctuelle. Cet objectif était également précisé dans la politique de 2006/2007.

Le RPP 2008/2009, comme celui de 2006/2007, souligne que l'Agence produit des renseignements et références pertinents à une prise de décisions éclairée par les entrepreneurs et les intervenants locaux et régionaux et peut les rendre plus accessibles et utilisables. Comme précisé dans le Rapport 2008/2009, pour promouvoir le développement et la diversification économique des régions du Québec et pour atteindre ses résultats, l'Agence doit entre autres mettre des outils à la disposition des promoteurs. Un de ces outils d'intervention consiste essentiellement en des activités d'accompagnement et d'avis, de renseignements et de référence. Pour compléter son offre de service, celle-ci entend travailler en étroite collaboration avec des organismes provinciaux, régionaux et locaux.

Le document stipule également que l'Agence appuie les Centres de services aux entreprises du Canada œuvrant au Québec, soit *Info Entrepreneurs* à Montréal et *Ressources Entreprises* à Québec pour accompagner les entrepreneurs dans leur démarche de démarrage ou d'expansion d'entreprises. Ces organismes fournissent des services de renseignement et de référence ainsi que de la documentation aux entrepreneurs et aux intervenants locaux et régionaux au Québec.

En analysant les cinq politiques en matière de développement régional du gouvernement fédéral du Canada, on a pu constater qu'elles ont comme première mission le développement économique à long terme des régions à faible croissance vivant des difficultés propres. Pour ce faire, deux actions ont été privilégiées, soit le développement de la PME et la valorisation de l'entrepreneuriat.

Comme le souligne Julien (2005b), le thème de l'entrepreneuriat était déjà particulièrement important dans les années 1980. Or, près de 30 ans plus tard, on le retrouve toujours dans le *Rapport sur les plans et priorités de 2008/2009 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec*. En appuyant l'entrepreneuriat, les politiques du gouvernement fédéral visent tout particulièrement la création et la vitalité des PME et la diversification de l'économie des collectivités du Québec.

Dans les politiques publiques analysées, couvrant la période de 1988 à 2008, on a pu découvrir un certain mouvement vers la valorisation de l'entrepreneuriat, des entrepreneurs et des intervenants locaux, et ce, par les différents gouvernements. En effet, il suffit de penser aux multiples programmes d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat et aux collectivités locales et régionales, à la multiplication des cours de formation en gestion et, surtout, en démarrage d'entreprise, au nombre d'organismes qui s'intéressent de plus en plus à ce domaine et aux programmes jeunes entrepreneurs, etc.

Les différents programmes et politiques du gouvernement fédéral ciblent le dynamisme des collectivités des régions du Québec, plus particulièrement les communautés vulnérables. L'accompagnement et les services à l'entreprise, soit aux entrepreneurs, représentaient une des clés du développement et de la croissance des PME du Québec et des régions dévitalisées. Cet objectif répond aux principes de base d'une politique publique en matière de développement, soit d'atténuer les disparités régionales entre les régions.

Le premier mandat d'un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Canada en 1997 donne une place prépondérante à l'entrepreneurship et notamment auprès des jeunes dans la politique, *sur les plans et priorités pour le Bureau fédéral de développement régional*. Comme on a pu le voir dans les autres politiques analysées, la notion d'entrepreneuriat se trouve également présente, mais à des intensités différentes. Nous l'avons répertorié à deux reprises, et ce, par un gouvernement dirigé par un Parti conservateur. Le développement de l'entrepreneuriat passe par la capacité d'adaptation des

collectivités et par leur capacité de développement. Pour appuyer l'entrepreneuriat et le milieu dans sa prise en main de son développement, le gouvernement a mis en place des outils tels que des activités d'animation et le financement d'organismes ayant comme principal mandat le soutien à l'entrepreneuriat.

On constate dans les différentes politiques que les termes « entrepreneurship » « entrepreneurial » et « entrepreneur » sont reliés encore directement aux individus. Cette situation se transpose également pour les termes « entrepreneurial » et « entrepreneurship ». Ces derniers participent au développement économique de leur collectivité en implantant des PME. À la lecture des discours, le gouvernement du Canada désire par son action corriger les problèmes économiques des régions du Québec. Il compte sur l'implication des acteurs locaux pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat au sein de leur collectivité afin d'augmenter le nombre d'entreprises durables, et d'accroître la vitalité des collectivités.

Les cinq politiques publiques du gouvernement fédéral du Canada en matière de développement régional ont toutes comme finalité le développement et la croissance économique des régions du Québec, et ce, afin de contrer les disparités entre ses régions. Toutefois, le terme « entrepreneuriat » et ses dérivés deviennent des moyens pour atteindre les résultats recherchés par la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans l'ensemble, l'approche de l'entrepreneuriat est plutôt centrée sur les entrepreneurs individuels et sur les entreprises, et ce, quel que soit le parti politique au pouvoir. On a vu également apparaître un tout nouveau style d'entrepreneuriat soit l'entrepreneuriat vert. Celui-ci participe à l'activité économique d'une région ou d'une collectivité.

Au cours de cette période, les politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Canada ont traversé différents cycles économiques. L'objectif principal des politiques est demeuré sensiblement le même soit la diversification

économique des collectivités par la régulation et en modifiant légèrement la mission du ministère responsable du développement régional, au cours des années. Selon les crises économiques, comme celle du poisson de fond qui a touché toutes les communautés côtières du Canada, DEC pouvait élaborer des initiatives particulières pour venir en aide à ces régions.

Au point de vue structurel, le ministère responsable du développement régional au sein du gouvernement fédéral s'est muté d'un bureau fédéral au développement régional (BFDRQ) relevant d'Industrie Canada en une agence de développement régional sous Industrie Canada, à une agence autonome en 2005. On a pu constater la possibilité pour le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec de mettre sur pied des comités consultatifs dans les régions du Québec et d'en nommer les membres au sein de la communauté des affaires et des intervenants régionaux.

Au fil de ces 20 ans, on a pu constater que l'entrepreneuriat est très présent dans les politiques publiques étudiées et mises en place pour le développement des PME et le développement économique des régions du Québec. Le vocabulaire a changé, mais le fondement des discours reste le développement économique et la croissance des régions et des PME, tout en valorisant l'entrepreneuriat.

CHAPITRE 3

LES RÉSULTATS – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Dans ce chapitre, une présentation de chacune des cinq politiques sélectionnées permettra d'abord de repérer des changements de structures ou d'instrument de mise en œuvre tandis que l'analyse de contenu qui suivra permettra surtout le repérage d'éventuels changements d'objectifs, d'instruments et de cadres institutionnels.

Comme on l'a précisé précédemment, les termes choisis sont « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial » et « entrepreneur » et permettront de délimiter les différents contenus des politiques étudiées dans la présente recherche. En terminant ce chapitre, une comparaison entre les politiques et les mots clés sera proposée. Ces politiques couvrent la période d'étude et ont été sélectionnées en tenant compte des différentes conjonctures économiques du Québec. On retrouve des politiques publiques qui ont été mises en œuvre dans un contexte économique de croissance et d'autres dans une situation de ralentissement économique.

3.1 LA PRÉSENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ANALYSEES

Le tableau 5 ci-dessous offre une synthèse des cinq politiques publiques en matière de développement régional pour le gouvernement du Québec examinées et des informations sur les locuteurs par régime de gouvernement ainsi que sur les ministres responsables.

Tableau 5 : Les politiques publiques du gouvernement du Québec¹⁰

LOCUTEUR	MINISTRE ET MINISTÈRE RESPONSABLE	ANNÉE ET TITRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE
Gouvernement du premier ministre : Robert Bourassa (Parti libéral du Québec) Années des élections : 1985, 1986 et 1989 Durée : 1985 à 1989	Office de planification et de développement du Québec Ministre Marc-Yvan Côté, Transports Québec de 1985 à 1989	<i>Québec, à l'heure de l'entreprise régionale (1988)</i>
Gouvernement du premier ministre : Robert Bourassa* (Parti libéral du Québec) Durée : 1989 à 1994 * Remplacé par D. Johnson en 1993 Gouvernement du premier ministre : Daniel Johnson (Parti libéral du Québec) Durée : 1993 à 1994	Secrétariat aux Affaires régionales Ministre Yvon Picotte, Développement régional de 1990 à février 1992 et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de 1992 à 1994	<i>Développer les régions du Québec (1992)</i>
Gouvernement du premier ministre : Jacques Parizeau* (Parti Québécois) Année de l'élection : 1994 Durée 1994 à 1996 *remplacé par L. Bouchard en 1996. Gouvernement du premier ministre : Lucien Bouchard* (Parti Québécois) Durée : 1996 à 2001 *remplacé par Bernard Landry Gouvernement du premier ministre : Bernard Landry (Parti Québécois) Année de l'élection : 2001 Durée : 2001 à 2003	Secrétariat au développement régional Ministre Guy Chevrette, responsable du Développement des régions de 1996 à 1998. Ministère des Finances, Ministre Pauline Marois, Finances et vice-première ministre de 2001 à 2003	<i>Politique de soutien au développement local et régional (1996)</i> <i>La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources – Budget 2001/2002 (2001)</i>
Gouvernement du premier ministre Jean Charest (Parti libéral du Québec) Années de l'élection : 2003, 2007 et 2008 Durée : 2003 à ce jour	Ministre déléguée Nathalie Normandeau, Développement régional et au Tourisme et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de 2003 à 2005 et ministre du MAMR et du MAMROT	<i>Devenir maître de son développement : la force des régions (2003)</i>

¹⁰ Tous les documents publics ou politiques examinés dans le cadre de cette étude ont été adoptés par les instances officielles soit des ministères ou des instances formant le gouvernement en place émanant d'instances officielles du gouvernement alors au pouvoir, le premier ministre étant par ailleurs chef d'un parti politique ayant remporté les élections.

- Québec, à l'heure de l'entreprise régionale

Sous le régime d'un gouvernement du Québec dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Québec et du ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, Marc-Yvan Côté, le plan d'action s'articule sur une « stratégie d'intervention qui tient compte des régions administratives. C'est sur cette base territoriale que le gouvernement entendait bâtir l'essentiel de ses interventions » (OPDQ, 1988).

Pour Joanis, Martin et St-Cerny (2004), le document *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* demeure un plan d'action en matière de développement régional qui propose principalement d'appuyer l'entrepreneuriat local plutôt que d'investir dans la mise en place d'équipements et d'infrastructures. « Il tente également de préciser le rôle d'accompagnateur et de catalyseur du gouvernement. Il se traduit par une double volonté : moduler pour mieux s'adapter et s'associer pour mieux faire entreprendre » (OPDQ, 1988 : 77).

Tel que souligné dans le plan d'action, cinq orientations générales sont identifiées, soit :

Promouvoir l'initiative individuelle et l'entrepreneuriat comme moteur du dynamisme régional et du développement des régions; améliorer les conditions d'éclosion et de développement d'entreprises innovatrices dans les différentes régions en les sensibilisant au développement technologique et en les encourageant à être plus compétitives sur le marché extérieur, poursuivre et renforcer le partenariat entre le gouvernement et les régions; moduler les politiques et les programmes gouvernementaux aux caractéristiques et aux besoins des régions; soutenir les régions en difficulté (OPDQ, 1988 : 8).

Les cinq objectifs cités ci-dessus ont comme finalité la croissance économique dans un processus de désengagement de l'État et le soutien des régions en difficulté. Dans son discours, le gouvernement du Québec parle de régions vulnérables ou en difficultés économiques. Pour Dugas (2004), l'ensemble du plan d'action s'appuie sur l'affirmation selon laquelle le développement régional repose sur l'initiative des individus et sur leur entrepreneuriat et par conséquent sur les dynamismes propres à chaque région.

La stratégie d'action du gouvernement du Québec soutient l'innovation, le développement technologique, la modulation des politiques et des programmes gouvernementaux pour tenir compte des réalités régionales et favorise l'appui des ministères œuvrant en région.

Le dynamisme régional s'exprime au plan individuel par la qualité et le nombre croissant des personnes qui prennent les moyens d'entreprendre. Cette action se reflète aussi au niveau régional par l'intense exercice de concertation et de développement que sont les conférences socioéconomiques. Le gouvernement appui ce dynamisme en favorisant son expression au niveau de chaque individu et collectivement en signant des ententes-cadres de développement avec les régions (OPDQ, 1988 : 77).

Le défi du développement régional est de doter les régions de moyens accrus pour maîtriser leur avenir. La participation des communautés et des acteurs socioéconomiques peut être la réponse adéquate aux questions que soulève le dynamisme régional.

La politique de 1988 insiste sur la notion « d'horizontalité » et fait mention à plusieurs reprises des notions de développement local et de développement endogène, c'est-à-dire « [qu'] il suscite et recherche l'appui des ministères œuvrant en région. Il

marque un pas important dans la volonté du gouvernement d'ajuster les interventions de ses ministères et organismes aux particularités régionales » (OPDQ, 1988 : 77).

L'énoncé définit essentiellement un cadre gouvernemental horizontal susceptible de mieux adapter l'action des ministères et des organismes gouvernementaux aux préoccupations et aux dynamismes des régions. Le plan d'action s'insère dans une stratégie territoriale qui donne à chaque région des mesures spécifiques, complémentaires et nouvelles pour bonifier, dans des domaines spécifiques, celles existantes.

Comme le souligne le discours de 1988, c'est dans une perspective d'harmoniser les interventions du gouvernement du Québec avec celles du gouvernement du Canada qu'il faut situer la conclusion d'une entente fédérale-provinciale 1988 axée plus directement sur le développement des régions.

- Développer les régions du Québec

C'est en 1992, à travers un nouveau document intitulé *Développer les régions du Québec*, que le gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Québec, Robert Bourassa, sous l'initiative du ministre Yvon Picotte, instituait un processus de planification stratégique qui venait remplacer toute la démarche des Sommets socioéconomiques des années 1987 et 1988. La nouvelle politique laisse une place plus grande aux élus municipaux, démontrant ainsi une certaine volonté de décentralisation des pouvoirs en matière de développement régional vers le monde municipal. Les objectifs de la nouvelle politique sont :

Prendre en considération les habitudes de concertation instituées à l'intérieur des régions et que le gouvernement a encouragées et soutenues depuis 1985; répondre dans les limites du raisonnable au désir et à la nécessité d'une prise en main accrue des principaux enjeux du développement des régions par les leaders régionaux; clarifier la nature et la portée des rôles réciproques du gouvernement et des « instances régionales » et encadrer ces rapports de façon réaliste et efficace; considérer les contraintes budgétaires qui s'exercent sur le gouvernement tout en menant une action efficace pour les divers secteurs d'activité et pour les régions (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 1992 : 3).

Dans le cadre de cette politique (1992), plusieurs organismes régionaux subissent des modifications structurelles et organisationnelles. Entre autres, le document précise que l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) est remplacé par le Secrétariat aux Affaires régionales (SAR) et que les conseils régionaux voient leur mandat se modifier afin « de renforcer leur mission de coordination régionale, d'élaborer un plan stratégique régional qui définirait les forces, les faiblesses, les enjeux, les priorités et les axes de développement pour chacune des régions du Québec » (MAPAQ, 1992 : 6).

Pour mettre en place cette nouvelle politique, 16 conseils régionaux sont créés. Chaque région décide de la composition de son conseil d'administration, à l'intérieur des lignes générales émises par le gouvernement. Comme souligné précédemment, cette nouvelle politique laisse également une place de plus en plus grande aux élus municipaux et provinciaux au sein du CA. Ce changement de pouvoir s'exprime par une certaine volonté de décentralisation vers le monde municipal. Comme le mentionne le document, cette mutation du gouvernement du Québec est destinée à « favoriser le passage de l'État providence à l'État partenaire » (MAPAQ, 1992, 17). Dans ce modèle, le rôle de l'État se transformait en celui d'un partenaire technique et financier.

La politique publique de 1992, *Développer les régions du Québec*, propose un « renouvellement vigoureux de la stratégie de développement régional fondée sur la tradition de concertation et sur la convergence des désirs d'autonomie régionale et des

désirs de délégation de pouvoirs du pouvoir central » (Bourque, 1999 : 22). La politique veut principalement fournir aux régions des outils institutionnels (CRCD) et financiers (décentralisation des budgets) afin d'accroître les moyens d'action des partenaires.

La politique, *Développer les régions du Québec*, entraîne une restructuration majeure en matière de développement régional. Une place plus grande est octroyée à la planification stratégique et marque également la fin des sommets régionaux. La notion de concertation devient alors l'enjeu de cette politique.

Selon les documents du gouvernement du Québec, cette nouvelle politique de développement régional reflète une évolution dans le rôle du gouvernement québécois et aussi une certaine maturité du leadership régional en décentralisant les pouvoirs vers le monde municipal.

- La politique de soutien au développement local et régional

La *Politique de soutien au développement local et régional* a été élaborée et mise en place, sous le ministre responsable du Développement des régions du Québec, Guy Chevrette, sous la direction d'un gouvernement à majorité péquiste porté au pouvoir en 1994. Cette politique se veut une

(...) démarche de révision de l'action gouvernementale impliquant le citoyen dans le processus de réorganisation des services; la responsabilisation accrue des milieux locaux et régionaux dans une perspective d'association et de partenariat; la simplification et la rationalisation des services et des programmes; la reconnaissance du rôle de régulation et d'équité de l'État et de son rôle stratégique (Gouvernement du Québec, 1997 : 11).

La *Politique de soutien au développement local et régional* du gouvernement du Québec crée de nouvelles structures régionales de développement telles que les Centres locaux de développement (CLD) et les Centres locaux d'emplois (CLE) sur le territoire de l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec et non seulement pour les territoires en difficultés. La mise en place de ces organismes s'inspirait des Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) financées par le gouvernement du Canada et sous la responsabilité du BFDRQ. La création d'un guichet unique (CLD – CLE) adapté à chaque milieu devenait la porte d'entrée pour assumer les mesures de soutien aux entreprises et aux employeurs.

Dans le cas des services à l'entrepreneuriat, une porte d'entrée multiservices gérée par le milieu assure les mesures de soutien aux entreprises et aux employeurs (entrepreneurs potentiels ou en activité, entrepreneurs individuels ou collectifs) et les mesures de soutien aux intervenants en économie sociale. Ce centre de services à l'entrepreneuriat est appelé Centre local de développement (CLD) (Ministère des régions du Québec, 1997 : 32).

Soulignons que la politique de soutien au développement local et régional de 1997 introduit les notions d'entrepreneur individuel et d'entrepreneur collectif.

De plus, cette politique vise à « rapprocher l'action gouvernementale des citoyens et citoyennes; assurer une plus grande responsabilisation des communautés locales et régionales; accroître le partenariat, l'État — les régions, pour assurer le développement global du Québec » (Ministère des Régions du Québec, 1997 : 1).

Dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* de 1988 le gouvernement du Québec définissait trois paliers d'intervention soit le palier local, le palier régional et le palier national. Le palier local est défini entre autres, comme un lieu de

programmation, de gestion et s'articulait autour des MRC dont le territoire mettait en présence des initiatives et des ressources. Le palier régional représente le lieu de la concertation, de l'harmonisation, de l'élaboration de stratégies de développement et de l'interface entre l'État et les milieux locaux et régionaux. Le palier national reste celui où l'État québécois élabore et adopte les stratégies et les politiques nationales visant à assurer l'équité dans l'organisation et l'offre des services publics entre les citoyens et citoyennes partout sur le territoire. Il joue un rôle central notamment en matière de développement économique et de développement de l'emploi.

La *Politique de soutien au développement local et régional* s'inscrit dans une démarche globale de réorganisation des modes d'intervention de l'État tout en renforçant les responsabilités des trois paliers impliqués dans le développement régional. Celui-ci concentre ses ressources dans une réorganisation des services liés au développement économique et au développement de l'emploi. Désormais, l'État québécois accrédite et contribue au financement d'un seul organisme local de soutien aux entreprises par territoire de MRC géré par le milieu, soit le CLD.

Cette politique de 1997 organise l'aide au développement sur le territoire au niveau local (CLD), régional (CRD) et national. *La politique de soutien au développement local et régional* est destinée à rapprocher le plus possible l'action gouvernementale des citoyens et à assurer le développement des communautés locales et régionales. Cette politique prévoit la signature d'ententes-cadres entre le gouvernement du Québec et chacune des régions, par l'entremise des instances mandatées pour coordonner le développement régional.

- La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources – Budget 2001/2002

La politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* a été élaborée et mise en place par un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti québécois reporté au pouvoir pour un second mandat en 1998, sous la responsabilité de la ministre Pauline Marois, ministre des Finances et vice-première ministre.

La politique de développement en matière de développement régional exposée à l'intérieur du Discours sur le budget 2001/2002 est conçue et destinée particulièrement aux régions ressources dont sept¹¹ sont interpellées. Leurs économies sont peu diversifiées et n'ont pas profité autant que d'autres territoires de la croissance des années 1990. Le gouvernement espère faire profiter les régions ressources de la prospérité économique du Québec en appuyant leurs potentiels. Des écarts de revenu et de taux de chômage au détriment des régions ressources étaient observés au Québec depuis très longtemps. Même s'ils ont eu tendance à s'amoinrir au fil des années, ils n'en demeurent pas moins toujours significatifs.

Cette stratégie de développement économique des régions ressources donne lieu à un ensemble d'actions majeures et se veut adaptée aux besoins et priorités de ces régions. La politique s'articule autour de trois grands axes d'intervention :

En premier lieu, le gouvernement intervient pour augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie des régions ressources, cet effort

¹¹ Sept régions sont considérées comme faisant partie du groupe des régions ressources. Il s'agit de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Mauricie.

nécessitant notamment l'atteinte d'une masse critique plus importante en matière d'industries manufacturières. En deuxième lieu, des actions sont engagées pour assurer la croissance du secteur des ressources naturelles. En troisième lieu, le gouvernement met à la disposition des régions un certain nombre d'outils additionnels, en matière financière notamment, répondant directement à leurs besoins (Ministère des Finances, 2001 : 67).

Il est à noter que la troisième orientation vise tout particulièrement une d'aide financière pour la création et l'expansion de PME. Celle-ci est en mesure d'apporter un appui à la diversification des collectivités ou des régions ressources.

La stratégie de développement économique des régions ressources a été élaborée afin d'atteindre deux principaux objectifs soit,

Soutenir le développement du potentiel économique des régions ressources afin de réduire leur écart de développement par rapport à l'ensemble du Québec et de créer et maintenir un environnement global favorable à la création d'emplois pour la population de ces régions, et en particulier pour les jeunes (Ministère des Finances du Québec, 2001 : 67).

La politique prévoit une bonification des réseaux de financement local et régional, avec la création des Fonds régionaux de solidarité, des Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) et de la Société de diversification économique des régions (SDER). Cette initiative vise à accélérer le développement économique des régions ressources afin qu'elles puissent participer activement à la croissance de l'économie du Québec et des régions. Cette démarche a pour finalité, entre

autres, de diversifier la base économique des régions, d'assurer le développement des collectivités et de fournir des outils adaptés à leurs besoins.

- Devenir maître de son développement : la force des régions

La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* a été lancée en 2004 sous un gouvernement à majorité libérale par Nathalie Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et ministre du MAMR. Cet énoncé fait partie d'une stratégie globale : « *Briller parmi les meilleurs* ». Cette dernière présente la vision et les priorités du gouvernement du Québec à la lumière de deux défis incontournables que doit affronter la société québécoise : la situation des finances publiques et les changements démographiques.

La nouvelle politique souligne que le développement des régions doit reposer sur un leadership local et régional. Ces intervenants locaux et régionaux connaissent les forces de leur région et peuvent participer et collaborer au développement de leur milieu.

Le gouvernement fonde son action sur des valeurs de base : primauté des libertés individuelles, confiance dans la capacité des citoyens de se responsabiliser, esprit d'entreprise, engagement en faveur de la justice sociale, conviction de la nécessité d'un développement économique fort et durable, attachement aux valeurs démocratiques et affirmation de l'identité québécoise.

Ainsi *Briller parmi les meilleurs* présente sept orientations stratégiques : 1) améliorer l'état de santé de la population et rendre accessibles des services sociaux et de santé de qualité; 2) orienter l'éducation vers la réussite; 3) réaliser le plein potentiel économique du Québec, dans une perspective de développement durable; 4) favoriser l'autonomie et le

développement des régions; 5) soutenir l'épanouissement de la famille, favoriser la natalité et le développement social; 6) affirmer l'identité du Québec et promouvoir les intérêts et la culture au Québec et au Canada et dans le monde; 7) revoir le rôle et les façons de faire de l'État.

Par cette nouvelle politique, le gouvernement du Québec confie aux élus municipaux, appuyés de leaders socioéconomiques et de représentants autochtones, le mandat de « favoriser la concertation et d'assumer la planification du développement régional » (Ministère des régions : 2001 : 26). Ce travail est effectué par la nouvelle « conférence régionale des élus » (CRÉ). Les mandats et les pouvoirs conférés aux CRÉ sont :

Évaluer les organismes de planification et de développement locaux et régionaux dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement; favoriser la concertation des partenaires de la région; établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région. Ce plan doit être élaboré en tenant compte, en priorité, de la participation des jeunes à la vie démocratique ainsi que de celle des femmes; donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région (MAMR, 2004 : 29).

Cette politique porte une attention particulière au développement régional, à la participation des jeunes et à celle des femmes. De plus, elle prévoit une phase d'évaluation des organismes financés en partie ou en totalité par le gouvernement du Québec.

Les politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Québec sont orientées vers et pour les régions en difficulté ou en crise économique. L'innovation, le développement technologique et la modulation des programmes sont des outils nécessaires pour atteindre l'objectif. Ces moyens sont également identifiés par le gouvernement du Canada.

Dès 1988, on peut constater dans les discours du gouvernement du Québec que la « décentralisation » ou plutôt la « déconcentration » des actions du gouvernement vers le milieu démontre une volonté du monde municipal de participer activement au développement de leur milieu. Cette décentralisation responsabilise le milieu, les acteurs socio-économiques et les élus dans l'accroissement de leur partenariat. Elle souhaite également attirer les entreprises de l'extérieur et appuyer leur implantation et leur expansion.

Durant cette même période, le gouvernement du Québec a donné une place aux jeunes et aux femmes dans ses politiques. Le développement doit également se faire dans un esprit de développement durable. La participation des intervenants régionaux et locaux fait partie intégrante des politiques du gouvernement québécois.

3.2 L'ANALYSE DES RESULTATS POUR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC

Tableau 6 : La synthèse des catégories par politique pour le gouvernement du Québec

LOCUTEUR	TITRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE	ENTREPRENEURRIAT Nombre %politique %catégorie	ENTREPRENEURSHIP Nombre %politique %catégorie	ENTREPRENEURRIAL Nombre %politique %catégorie	ENTREPRENEUR Nombre %politique %catégorie	TOTAL
Gouvernement du premier ministre : Robert Bourassa (Parti libéral du Québec) Année des élections : 1985, 1986 et 1989 Durée : 1989 à 1989	<i>Québec, à l'heure de l'entreprise régionale</i>	1 1 % 3 %	39 57 % 93 %	2 3 % 40 %	27 39 % 47 %	69 100 %
Gouvernement du premier ministre : Robert Bourassa* (Parti libéral du Québec) Durée : 1989 à 1994 *Remplacé par D. Johnson en 1993 Gouvernement du premier ministre : Daniel Johnson (Parti libéral du Québec) Durée : 1993 à 1994	<i>Développer les régions du Québec</i>	0 0 % 0 %	2 29 % 5 %	0 0 % 0 %	5 71 % 9 %	7 100 %
Gouvernement du premier ministre : Jacques Parizcau* (Parti Québécois) Année de l'élection : 1994 Durée 1994 à 1996 *remplacé par L. Bouchard en 1996. Gouvernement du Premier ministre : Lucien Bouchard* (Parti Québécois) Durée : 1996 à 2001 *remplacé par Bernard Landry Gouvernement du premier ministre : Bernard Landry (Parti Québécois) Année de l'élection : 2001 Durée : 2001 à 2003	<i>Politique de soutien au développement local et régional</i> <i>La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources - Budget 2001/2002</i>	20 71 % 59 %	1 4 % 2 %	0 0 % 0 %	7 25 % 12 %	28 100 %
Gouvernement du premier ministre Jean Charest (Parti libéral du Québec) Année de l'élection : 2003, 2007 et 2008 Durée : 2003 à ce jour	<i>Devenir maître de son développement : la force des régions</i>	3 43 % 9 %	0 0 % 0 %	0 0 % 0 %	4 57 % 7 %	7 100 %
TOTAL		34 25 % 100 %	42 30 % 100 %	5 4 % 100 %	57 41 % 100 %	138 100 %

Le mot-clé apparu le plus souvent dans les cinq politiques analysées est le terme « entrepreneur » (41 %). Les expressions « entrepreneurship » (30 %), « entrepreneuriat » (25 %) et « entrepreneurial » (4 %) sont également mentionnées. Au total les termes ciblés ont été mentionnés à 138 reprises. En plus d'une analyse quantitative de chacune des politiques, une analyse qualitative a également été faite.

Au cours du premier mandat du gouvernement dirigé par le Parti libéral Québec, l'entrepreneurship occupait une place importante dans sa politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*. Ce terme a été délaissé ainsi que les trois autres dans le second mandat du même gouvernement. Les gouvernements dirigés par un premier ministre du Parti Québécois de 1997 à 2003 allaient donner une place prépondérante à l'entrepreneuriat.

3.2.1 Québec, à l'heure de l'entreprise régionale

La politique, *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, a été élaborée et mise en œuvre sous un gouvernement dirigé par Robert Bourassa, chef du parti libéral, et administré par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) sous la responsabilité du ministre Marc-Yvan Côté. Elle se voulait le plan d'action du gouvernement du Québec reposant sur l'initiative d'individus et sur leur entrepreneurship, et ce, afin de développer les régions du Québec.

Les résultats pour la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* sont compilés dans le tableau 4 ci-haut. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots-clés ont été repérés à 69 occasions. Le mot-clé « entrepreneurship » y occupe une place importante. Il a été mentionné à 39 reprises, devant le terme « entrepreneur », répertorié 27 fois.

Le terme « entrepreneuriat »

Le terme « entrepreneuriat » n'a été utilisé qu'une seule fois dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, représentant ainsi 3 % de l'ensemble des cinq politiques.

La politique *Québec à l'heure de l'entreprise régionale* tient compte des objectifs de l'Entente-cadre de développement gouvernement-région et du développement des entreprises. Elle précise que l'entrepreneuriat fait partie des objectifs des deux gouvernements, fédéral et québécois. L'Entente et le développement des entreprises, au niveau des régions ressources, ont pour objectifs de stimuler l'investissement, d'améliorer la productivité, la qualité des produits et la gestion, de développer la commercialisation des produits, l'entrepreneuriat et l'encadrement technique des entreprises.

L'entrepreneuriat demeure un des éléments du développement durable des régions pour atteindre de nouvelles conditions sociales économiques et culturelles.

Le terme « entrepreneurship »

Le terme « entrepreneurship » a été répertorié à 39 reprises dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, représentant 93 % de l'ensemble des cinq politiques. Il constitue la base de cette politique.

La politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, vise la promotion du transfert technologique, de la coopération et du soutien à l'entrepreneurship, de la création de consortiums ou de structures d'association entre le milieu des affaires et le milieu de l'enseignement ainsi que des centres de recherche spécialisés orientés vers les besoins des entreprises.

Il peut donc être possible pour les régions du Québec d'augmenter le nombre de leurs PME par la présence d'un « environnement propice à l'entrepreneurship » qui s'avère dans certains cas l'élément déclencheur qui incite un individu à se lancer en affaires en créant sa propre entreprise ou son propre emploi comme travailleur autonome.

L'orientation générale et les objectifs du plan d'action sont basés sur : « L'affirmation que le développement régional repose essentiellement sur l'initiative des individus et sur leur entrepreneurship et, par conséquent, sur les dynamismes propres à chaque région » (OPDQ, 1988 : 13).

La politique *Québec à l'heure de l'entreprise régionale* propose des objectifs pour encadrer le plan d'action en matière de développement régional. Elle désire promouvoir l'initiative individuelle et l'entrepreneurship, et ce, comme moteur du dynamisme régional et du développement des régions.

La politique du gouvernement du Québec s'articule principalement autour d'interventions sur une base territoriale. Comme le mentionne le document, deux axes sont privilégiés soit l'appui à l'entrepreneurship local et régional et le partenariat entre le gouvernement et les régions par la conclusion d'ententes-cadres de développement.

La stratégie territoriale du plan d'action de la politique stipule que « l'entrepreneurship québécois représente une force aussi bien sociale, économique que culturelle ayant des ramifications dans toutes les régions et dans toutes les couches de la société » (OPDQ, 1988 : 17). La politique, *À l'heure de l'entreprise régionale*, spécifie qu'il faut être conscient que le développement de l'entrepreneurship au Québec est un phénomène récent et que la population québécoise ne fait que commencer à s'identifier à ses leaders économiques. La politique signale que

L'entrepreneurship québécois était en plein essor depuis quelques années. Ainsi, « le nombre de petites entreprises s'était accru de près de 4 800 en 1987 par

rapport à 1986. Sur une base per capita, les performances du Québec étaient à cet égard très comparables à l'Ontario et même aux États-Unis » (OPDQ, 1988 : 18).

Cet entrepreneurship se retrouverait également au sein du mouvement coopératif. Ce type d'entreprises coopératives représenterait d'ailleurs une formule originale d'entrepreneurship qui permet d'associer les travailleurs des régions à la croissance de l'entreprise. L'approche gouvernementale pour le soutien à l'entrepreneurship et au développement des régions suppose à la fois le développement des entreprises performantes et la création de petites et moyennes entreprises

Il est essentiel dans le cadre de cette politique de susciter un climat favorable à l'entrepreneurship sous toutes ses formes, de maintenir un taux de création d'entreprises élevé et de le garder afin que les entreprises puissent progresser de façon viable et conserver, entretenir et accentuer cet élan qui se manifestait de telle sorte qu'un nombre accru d'entreprises pouvait prospérer.

À l'intérieur de la politique, plusieurs intervenants sont sollicités afin de trouver les façons d'interpeller les différentes ressources du milieu en entrepreneurship et de poursuivre les efforts pour stimuler l'entrepreneurship. Il existe plusieurs programmes québécois d'aide aux entreprises qui peuvent contribuer au soutien à l'entrepreneurship dans de nombreux secteurs d'activités. Les régions du Québec doivent profiter de cet intérêt qui se manifestait à l'égard du développement de l'entrepreneurship.

Pour créer un climat et un environnement favorables au développement de l'entrepreneurship, la clé demeure les entrepreneurs eux-mêmes. Les moyens de stimulation et de motivation proviennent du milieu environnant tels que les instances universitaires, collégiales et scolaires, les municipalités, les associations d'affaires, etc. Ces intervenants doivent disposer d'une autonomie dans la confection et la gestion de moyens d'appui à l'entrepreneurship.

À cette volonté de développer l'entrepreneurship s'associe une politique de main-d'œuvre orientée vers les PME afin d'améliorer l'information sur la disponibilité des travailleurs dans une région. La politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* fait remarquer également qu'une meilleure implication des ministères et organismes gouvernementaux apporte une contribution importante au développement de l'entrepreneurship dans les régions.

Comme précisé dans le rapport de 1988, l'implication du gouvernement du Québec à l'égard de l'entrepreneurship dans le secteur manufacturier repose sur la participation du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT) et de nombreux organismes tels que la Société de développement industriel (SDI), la Société Générale de financement (SGF), le Centre de recherche industriel du Québec (CRIQ).

Le programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), ayant été mis en place avec la précédente politique, *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, contribue au développement du dynamisme de l'esprit d'entrepreneurship dans les régions et encourage le succès de nombreuses entreprises. Il confirme la volonté des régions de s'impliquer dans le développement de leur économie tout en considérant le gouvernement comme un partenaire.

Le PRECEP, programme successeur du PECEC, souhaite, pour sa part, concilier les objectifs de soutien à l'entrepreneurship et au développement des régions en intégrant les nouvelles orientations retenues par le gouvernement en matière d'aide aux entreprises. Cette initiative vise principalement le soutien à l'entrepreneurship et au développement d'entreprises.

La politique *Québec à l'heure de l'entreprise régionale* maintient par ailleurs en place les Centres de création d'entreprises. Ces derniers ont pour but de susciter l'entrepreneurship et de soutenir la prise en charge du développement et la création d'emplois par le milieu.

La politique de 1988 de l'OPDQ souligne l'effort de la Fondation de l'entrepreneurship¹²,

Stimuler l'entrepreneurship local et régional, par la publication de la série « Devenez entrepreneur ». Cet ouvrage a été élaboré en collaboration avec différents collègues et universités des régions du Québec. Celle-ci avait même suggéré de mettre sur pied un centre de recherche appliquée et de diffusion en matière d'entrepreneuriat. Ce centre de recherche appliquée pourrait financer des projets de recherche ou d'expérimentation portant sur de nouvelles applications de produits existants, sur le développement de nouveaux produits, sur des processus de transformation ou de gestion, sur l'identification de créneaux de mise en marché, sur l'évaluation d'entrepreneurs ou le développement d'instruments pédagogiques ou didactiques sur l'entrepreneurship ou le démarrage d'entreprise. Comme mentionné dans la politique, ce type de projet qui visait à stimuler l'entrepreneurship local et régional méritait d'être secondé (OPDQ, 1988 : 26).

Sur le plan du transfert technologique dans les réseaux de production, la politique stipule que plusieurs initiatives ont débuté afin d'activer et de promouvoir le transfert ou le développement de technologies et de formes inédites de soutien à l'entrepreneurship dans les régions. Le plan d'action du ministre responsable du développement économique précise que le défi de l'avenir technologique vise, entre autres, à appuyer les investissements en R&D ainsi que l'entrepreneurship technologique.

Outre l'*Entente Canada-Québec sur le développement économique des régions* et les sections qui touchent l'entrepreneurship et le développement technologique, la concertation des deux gouvernements avec le milieu permet de mieux identifier dans les régions de ressources les besoins dans la mise en valeur des ressources forestières et minières et l'implantation d'infrastructures nécessaires au développement industriel et touristique.

¹² Fondée en 1980, la Fondation de l'entrepreneurship est un acteur de premier plan d'un mouvement de transformation du développement économique et social au Québec, utilisant l'entrepreneuriat

Il ressort dans le document de politique de 1988 que le développement d'un entrepreneurship local et régional est influencé par des facteurs tels que la localisation, l'éloignement des marchés, les difficultés de financement et les conditions économiques de la région, lesquelles ne placent pas les régions sur un même pied.

On souligne également dans le document *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, que les grandes entreprises constituent la base de l'économie d'une région et que leur absence affecte significativement la masse salariale disponible dans les communautés. Cette situation s'explique surtout par la rareté de la ressource, l'absence d'un entrepreneurship industriel et l'éloignement du marché de Montréal. Toutefois, l'entrepreneurship local présente deux facettes opposées selon le type de milieu à économie mono-industrielle (économie simple); les milieux axés sur l'exploitation minière manquaient d'entrepreneurship par rapport à ceux liés à la transformation ou au secteur forestier.

Le plan d'action de la politique propose pour les collectivités dévitalisées de susciter « le développement et l'éclosion de l'entrepreneurship en améliorant la formation des chefs d'entreprises et du personnel, l'accessibilité au capital de risque et à la circulation de l'information de nature économique et d'affaires » (OPDQ, 1988 : 73).

Le gouvernement vient donc indiquer, dans ses actions en matière de développement régional, sa détermination pour épauler le développement de l'entrepreneurship local et régional par l'amélioration de la formation et de l'information économique adaptées au besoin et au potentiel du milieu.

Le développement économique des régions et de l'entrepreneurship local et régional occupe une place importante dans la mise en place du plan d'action en matière de développement régional, *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*. Le gouvernement a décidé de mettre en place une nouvelle formule des conférences socioéconomiques

régionales, et ce, en signant des ententes-cadres de développement, soit la concertation entre le gouvernement et les régions. La formation, la disponibilité du capital de risque et l'information représentent des éléments essentiels pour l'émergence de l'entrepreneurship dans les régions du Québec.

Le terme « entrepreneurial »

Le terme « entrepreneurial » n'a été utilisé qu'à deux reprises dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, représentant 40 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Pour maintenir la création d'entreprises, la politique propose entre autres d'appuyer le secteur éducatif et scolaire dans ses efforts de sensibilisation auprès des jeunes et des moins jeunes pour l'option entrepreneuriale.

Le gouvernement entend par cette politique renforcer son rôle de catalyseur en suscitant des conditions favorables à la recherche scientifique, au développement expérimental, à la qualification des ressources humaines et à l'émergence d'une force entrepreneuriale en technologie.

Le terme « entrepreneurial » est très peu utilisé et est principalement associé aux jeunes et à la technologie dans la présente politique.

Le terme « entrepreneur »

Le terme « entrepreneur » dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, a été mentionné à 27 reprises, représentant 47 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Ce plan d'action est fortement axé sur le développement de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneur que le gouvernement du Québec désire favoriser en région. Cette politique en matière de développement régional *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* est basée sur cinq grands thèmes soit : l'importance de l'initiative individuelle et de l'entrepreneuriat; le développement technologique; l'élaboration d'ententes-cadres de développement entre le gouvernement du Québec et les régions; l'adaptation des politiques gouvernementales aux spécificités des régions et la signature de contrats de relance pour les régions en difficulté. Selon cette politique, la formation (connaissance et ressources nécessaires à la gestion de l'entreprise) et la circulation de l'information constituent deux éléments essentiels au développement de l'entrepreneur. Cela favorise le développement d'un climat et d'un environnement propice à l'émergence de l'entrepreneuriat.

Le document fait mention de l'émergence d'une classe de nouveaux entrepreneurs francophones pour lesquels, la région de Montréal, et ce, plus particulièrement dans les secteurs de pointe et de haute technologie représente un centre de rayonnement disposant d'une main-d'œuvre diversifiée, de qualité, ainsi que d'infrastructures modernes dans le domaine scientifique et de la recherche.

On spécifie également que le marché local d'une ville ou d'une région, pour les petites entreprises, forme un espace économique suffisant pour un grand nombre d'entrepreneurs locaux qui désirent innover ou accéder à un marché et y survivre. Lorsque l'économie de la ville ou de la région se développe, le nombre d'occasions d'affaires peut augmenter. Il est donc indispensable d'interpeller davantage les différentes ressources du milieu en entrepreneuriat et de leur assurer un climat favorable. Plus précisément, il faut notamment associer de façon plus étroite les entrepreneurs qui ont réussi dans le soutien ou le parrainage de projets à mettre sur pied dans leur localité ou leur région.

Au chapitre de l'exercice des responsabilités, la politique de 1988 confie au MICT l'administration des programmes d'aide et de soutien aux jeunes entrepreneurs, tels que « *Nouveaux entrepreneurs* » et « *Devenir PDG* ». La première initiative s'adresse aux

jeunes diplômés collégiaux et universitaires et vise la création d'entreprises ou l'acquisition en totalité ou en partie d'une entreprise existante. La seconde permet d'offrir des garanties de prêts pour les étudiants-entrepreneurs. Le programme PECEC géré par l'OPDQ dans la politique de 1998 s'adresse spécifiquement à la clientèle constituée de nouveaux entrepreneurs et de petites entreprises. La politique *Québec à l'heure de l'entreprise régionale* favorise l'accession des jeunes à l'emploi et à la création d'entreprises et bonifie le programme PRECEP pour les projets présentés par des jeunes entrepreneurs.

L'entrepreneur doit être appuyé par son environnement et ce, de multiples façons. Il faut que les connaissances et les ressources en gestion des entreprises demeurent disponibles et accessibles dans son milieu. Pour ce faire, l'entreprise peut compter sur les incubateurs et sur le concept des motels industriels. L'incubateur offre en plus un support au niveau du marketing, du financement, de la gestion et des choix technologiques aux entreprises s'y logeant. Par sa formule, l'incubateur d'entreprise reste un outil assez souple et qui varie selon les régions et les besoins des entrepreneurs. Les motels industriels offrent de l'espace à un coût raisonnable pour les entreprises en démarrage.

Ces centres d'incubation augmentent les chances de survie et de développement des nouvelles entreprises en parrainant les entrepreneurs, mettant sur pied des entreprises qui peuvent retenir les jeunes entrepreneurs dynamiques et les étudiants gradués dans leur milieu.

Selon l'énoncé de la politique, il existe différentes approches pour mettre en relation les gens d'affaires et les différentes expériences en cours pouvant servir d'exemples aux milieux concernés. Le document mentionne, entre autres, les milieux d'affaires régionaux qui permettent aux entrepreneurs de se rencontrer, de partager et d'échanger de l'information et des conseils et d'en retirer des bénéfices mutuels. De jeunes entrepreneurs bénéficient déjà de cette formule qu'on appelle plus couramment le « mentorat ».

Au plan du financement, la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* soutient des projets de recherche ou d'expérimentation orientés sur de nouvelles applications, sur le développement de nouveaux produits, sur des processus de transformation ou de gestion, sur l'identification de créneaux de mise en marché, sur l'évaluation d'entrepreneurs ou le développement d'instruments pédagogiques ou didactiques, sur l'entrepreneuriat ou le démarrage d'entreprise.

Cette politique souligne que la prochaine décennie sera déterminante pour les entreprises et les entrepreneurs qui auront à relever le défi technologique et à s'adapter aux technologies existantes et celles qui se développeront dans les centres de recherche. Dans le domaine technologique, la tâche demeure ardue et les bilans scientifiques régionaux ne manqueraient pas de le souligner. L'implication des entrepreneurs privés dans des expériences scientifiques répondrait en partie à leurs besoins. Le défi des régions pour le développement technologique concernerait tous les intervenants, les gouvernements du Québec et du Canada, les entreprises privées, les chercheurs, les universitaires, les entrepreneurs.

En outre, la diffusion et l'adaptation de nouvelles technologies figurent dans les processus complexes et exigeants pour les entrepreneurs. L'accès à une information complète avant la prise de décision représente pour l'entrepreneur la condition première à la réussite de son entreprise. Pour rencontrer ce défi, le MICT et l'OPDQ assument la liaison entre les entrepreneurs des régions, les ressources spécialisées et les différents programmes gouvernementaux disponibles.

Par ailleurs, comme mentionné dans le document de la politique de 1988, les résultats d'un sondage mené par l'OPDQ, sur les conférences régionales, indiqueraient que les projets demandent une expertise plus poussée, une implication des organismes publics ou privés de financement et une volonté ferme d'entrepreneurs prêts à prendre des risques. La préparation de projets significatifs nécessite la contribution d'entrepreneurs dynamiques et d'intervenants spécialisés et compétents dans la réalisation de projets.

Les orientations que la politique doit poursuivre à l'égard des régions périphériques sont d'accroître la transformation des ressources sur place par une implication des entrepreneurs de la région, en tenant compte de critères de faisabilité et de rentabilité économique.

Des ressources humaines complémentaires peuvent être rendues disponibles à des fins de formation professionnelle, de participation à des comités de main-d'œuvre et d'appréciation de mesures d'employabilité. La commission scolaire peut participer à ce plan d'action par sa contribution à la formation professionnelle de la main-d'œuvre des entrepreneurs et par la mise en œuvre d'activités dans le cadre du programme d'aide au démarrage de projets.

La réussite d'un entrepreneur passerait par l'accompagnement, le parrainage, l'accès à de l'information, aux ressources et aux connaissances, et ce, à même son milieu. Cette politique donne également une place importante à l'entrepreneurship que l'on désire soutenir en région.

Les termes « entrepreneurship » et « entrepreneur » sont ainsi fortement associés à l'innovation et au développement technologique, ainsi qu'à la modulation des politiques et des programmes gouvernementaux, dans le but de répondre aux problématiques régionales et de fournir l'aide nécessaire aux régions en difficulté. L'ensemble du plan d'action s'appuie sur l'affirmation selon laquelle le développement régional repose sur l'initiative des individus et sur leur entrepreneurship et, par conséquent, sur les dynamismes propres à chaque région. La réussite des entrepreneurs et le dynamisme de l'entrepreneurship passent entre autres par l'accompagnement et le parrainage.

3.2.2 Développer les régions du Québec

La politique *Développer les régions du Québec* a été élaborée par un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Québec, Robert Bourassa, et administré par le Secrétariat aux Affaires régionales sous la gestion du ministre Yvon Picotte.

Les résultats pour le document *Développer les régions du Québec* sont compilés dans le tableau 4 ci-dessus et une présentation de chaque terme analysé est offerte ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés n'ont été repérés qu'à sept occasions.

L'énoncé de 1992 reprend en grande partie les thèmes de la politique de 1988. Il s'agit d'un renouvellement de la politique antérieure. Dans le document *Québec à l'heure de l'entreprise régionale*, les termes « entrepreneurship » et « entrepreneur » représentaient le fondement de la politique. Dans la politique *Développer les régions du Québec*, les termes « entrepreneurship » et « entrepreneur » sont les deux que nous retrouvons, mais leur importance est moindre.

Le terme « entrepreneuriat »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneuriat » dans *Développer les régions du Québec* sur un total de 34 pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurship »

Le terme « entrepreneurship » a été répertorié à deux reprises dans la politique *Développer les régions du Québec*, représentant 5 % de l'ensemble des cinq politiques. Dans la politique de 1988, ce terme avait été répertorié 39 fois sur un total de 42, représentant 93 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Le document de 1992 rappelle qu'en 1988, le gouvernement du Québec avait présenté le plan d'action en matière de développement régional *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*. Ce plan d'action visait à stimuler l'entrepreneurship et la création d'emplois dans les régions du Québec et ceci contrairement à l'approche traditionnelle qui consistait à soutenir la mise en place d'équipements et d'infrastructures à caractère public.

La politique *Développer les régions du Québec* identifie pour sa part cinq volets d'actions prioritaires, soit l'entrepreneurship et le démarrage d'entreprises, l'innovation et le développement technologique, les ententes-cadres entre le gouvernement et les régions, la modulation de politiques et de programmes gouvernementaux et le soutien aux milieux en difficulté (MAPAQ, 1992 : 19).

L'entrepreneurship fait donc partie du plan d'action de la politique et comme dans la politique de 1988 il est associé au développement technologique et à l'innovation.

Le terme « entrepreneurial »

On n'a recensé aucune mention du terme « entrepreneurial » dans *Développer les régions du Québec* sur un total de cinq pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneur »

Le terme « entrepreneur » a été repéré à cinq reprises, représentant 9 % de l'ensemble des cinq politiques dans la politique *Développer les régions du Québec* comparativement à 27 reprises dans la politique de 1988.

On y affirme que l'évolution économique des régions administratives du Québec est basée sur le développement de l'entrepreneuriat et l'émergence d'un nombre croissant d'entrepreneurs régionaux. Avec la globalisation de l'économie et des marchés, les entrepreneurs québécois doivent faire face à la concurrence des produits et des entreprises étrangères dans leur région et se donner des moyens leur permettant de soutenir cette concurrence sur les marchés extérieurs.

La politique publique en matière de développement régional, *Développer les régions du Québec*, souligne également que le développement des dernières décennies était basé sur la notion de développement « endogène » et misait sur l'arrivée en région d'institutions et de leaders régionaux telle que les autorités locales, les universités, les cégeps, les entrepreneurs, etc.

Une partie de l'action des ministères doit continuer à appuyer des projets et intervenir dans des situations spécifiques, conjoncturelles ou structurelles. Ces initiatives ou demandes sont formulées par des individus, des entrepreneurs, des autorités locales ou par différentes tables sectorielles.

La politique précise que les rapports entre l'État et les régions sont, par définition dans notre système, de nature sectorielle. Il faut plutôt parler de « relations entre l'administration gouvernementale, représentée par les ministères et les organismes gouvernementaux, et des clientèles spécifiques (agriculteurs, municipalités, entrepreneurs, etc.) » (MAPAQ, 1992 : 34).

L'entrepreneur occupe une place dans le développement des régions et doit faire face à une économie de plus en plus ouverte sur le monde. Pour ce faire, la politique *Développer les régions du Québec* désire stimuler l'entrepreneuriat et la création d'emplois dans les régions du Québec et s'adresse également à une clientèle spécifique. C'est la première fois que le gouvernement du Québec utilise le terme « clientèle spécifique » pour désigner entre

autres les entrepreneurs. Cette volonté gouvernementale fut appuyée par la bonification du programme PECEP.

La politique *Développer les régions* vise à doter les régions d'outils aussi bien financiers que d'accompagnement pour accroître les moyens d'action pour les acteurs locaux et régionaux et les entrepreneurs qui désirent prendre en charge une part du développement. La stratégie d'action du gouvernement en matière de développement régional est basée sur une démarche d'accompagnement, le dynamisme des régions et responsabilise le palier régional, et ce, dans un contexte de concertation et de partenariat. Les municipalités sont alors interpellées dans le développement de l'entrepreneuriat local et régional.

La politique propose aussi la notion de concertation. Les termes « entrepreneurship » et « entrepreneur » s'orientent beaucoup plus vers l'émergence de leaders régionaux que vers le développement de l'entrepreneurship. Selon les documents du gouvernement du Québec, cette nouvelle politique de développement régional reflète une évolution dans le rôle du gouvernement québécois et aussi une certaine maturité du leadership régional.

3.2.3 La politique de soutien au développement local et régional

La *Politique de soutien au développement local et régional* de 1997 a été élaborée par un gouvernement ayant à sa tête un premier ministre péquiste, Lucien Bouchard, et administrée par le Secrétariat au développement régional, sous la responsabilité du ministre Guy Chevrette.

Les résultats pour la *Politique de soutien au développement local et régional* de 1997 sont compilés dans le tableau 6 ci-dessus et une présentation de chaque terme analysé est offerte ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés ont été repérés à 28 occasions.

Contrairement à la dernière politique que nous venons de voir, *Développer les régions du Québec*, la *Politique de soutien au développement local et régional* accorde une place importante à l'entrepreneuriat. Ce terme est mentionné à 20 reprises, tandis que celui d'entrepreneur et d'entrepreneurship n'ont été respectivement cités que quatre et une fois, contrairement aux deux premières politiques analysées précédemment.

Le terme « entrepreneuriat »

Le terme « entrepreneuriat » a été utilisé à 20 reprises dans la *Politique de soutien au développement local et régional*, représentant 59 % de l'ensemble des cinq politiques.

« Dans le domaine de l'aide à l'entrepreneuriat, on peut définir, à titre d'exemple, les services d'études de préféabilité et les services de soutien au prédémarrage et au démarrage des entreprises » (SDR, 1997 : 14). Le document rappelle que le gouvernement du Québec a mis à la disposition des régions, au cours des dernières années, de nombreux outils afin de soutenir le développement de l'économie, de l'emploi et de l'entrepreneuriat. Le nombre élevé de programmes entraînerait notamment des dédoublements, d'où la nécessité de rationaliser et de simplifier l'action gouvernementale pour le soutien à l'entrepreneuriat. Les intervenants locaux et régionaux doivent collaborer à ce processus de rationalisation des services à l'entrepreneuriat et être partie prenante de l'effort gouvernemental en ce domaine. Afin d'appuyer le dynamisme régional, le gouvernement du Québec s'engage à définir les services destinés à l'entrepreneuriat et les services destinés au développement de l'emploi.

La politique propose la mise en place d'une porte d'entrée multiservices gérée par le milieu, qui assure les mesures de soutien aux entreprises et aux employeurs et les mesures de soutien aux intervenants en économie sociale. Ce centre de services à l'entrepreneuriat est le Centre local de développement (CLD).

Afin d'assurer l'efficacité et la cohérence dans le soutien à l'entrepreneuriat, le gouvernement accrédite et contribue au financement d'un seul organisme local de soutien aux entreprises par territoire de MRC ou de regroupement de MRC et son équivalent là où il n'y a pas de territoire de MRC (SDR, 1997 : 24).

Le CLD doit intégrer les mesures d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat, définies au préalable par le Secrétariat au développement des régions (SDR), au guichet multiservices à l'entrepreneuriat, et ce, en concertation avec les organismes œuvrant dans ce secteur. L'un des mandats du CLD consiste en une stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises tout en incluant les entreprises de l'économie sociale, en s'harmonisant avec les stratégies nationales et régionales.

Dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi, le groupe de travail sur l'économie sociale a défini l'économie sociale comme étant les activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui respectent les principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus, participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective (SDR, 1997 : 26).

Le CLD doit élaborer un plan d'action en matière de développement économique pour définir, entre autres, les stratégies visant le développement de l'entrepreneuriat sur son territoire. Pour remplir sa mission, chacun des CLD du Québec dispose d'une enveloppe budgétaire dont une somme est destinée à l'aide directe à l'entrepreneuriat et versée dans le fonds local d'investissement (FIL ou Solide).

Dans le cadre de la nouvelle *Politique de soutien au développement local et régional*, de 1997, tous les programmes d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat provenant de plusieurs ministères et organismes seraient intégrés dans un seul, soit celui du Soutien au

développement local. Cette enveloppe budgétaire régionale est établie en concertation avec les ministères concernés pour le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif. À cette enveloppe régionale peuvent s'ajouter d'autres volets particuliers d'aide à l'entrepreneuriat sous forme d'enveloppes protégées à des fins plus particulières, telles que le guichet unique intégrant tous les services d'aide à l'entrepreneuriat.

Pour les communautés autochtones, la politique prévoit d'explorer des approches de collaboration pour qu'elles puissent se prévaloir des services à l'entrepreneuriat offerts par les CLD ou participer à l'organisation et à la gestion de ces services pour y intégrer leurs besoins particuliers et leurs priorités.

Tel que le prévoit la politique de 1997, le budget affecté à l'aide directe à l'entrepreneuriat est versé dans un fonds local d'investissement administré par les CLD.

On souligne dans la politique que les communautés rurales utiliseraient une approche sociale et économique pour modifier leur environnement plutôt que de miser sur la seule promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi. Les organismes à but non lucratif seraient ainsi des acteurs importants dans le développement économique des collectivités des régions périphériques.

La *Politique de développement local et régional* de 1997 exprime la volonté du gouvernement du Québec de mettre en place des CLD afin d'assurer les services de soutien à l'entrepreneuriat local et ainsi offrir un guichet unique pour les entreprises. Cela permet de regrouper les programmes à l'entrepreneuriat sous une même enveloppe budgétaire en confiant la gestion au milieu. Les organismes à but non lucratif participent activement au développement économique de leur collectivité et contribuent au développement de l'entrepreneuriat régional.

Le terme « entrepreneurship »

Le terme « entrepreneurship » n'a été mentionné qu'une seule fois dans la politique sur un total de 42, représentant 2 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Celle-ci définit le palier local comme le territoire de l'action directe pouvant mettre en présence des initiatives individuelles ou collectives et des ressources naturelles, humaines ou financières sur un même territoire. Ce palier est alors envisagé comme un lieu lié à l'entrepreneurship et à l'esprit d'initiative.

Le terme « entrepreneurial »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneurial » dans la *Politique de soutien au développement local et régional*.

Le terme « entrepreneur »

Dans la *Politique de développement local et régional* de 1997, le mot clé « entrepreneur » a été mentionné à sept reprises, représentant ainsi 12 % pour l'ensemble des cinq politiques.

À travers le document, on laisse entendre qu'au palier local, les entrepreneurs individuels ou collectifs, les entrepreneurs actifs et potentiels, les partenaires du marché ne demandent qu'à participer à la définition des priorités du développement local. Pour cette clientèle, le guichet unique ou le CLD devient alors la porte d'entrée et peut leur offrir des services de première ligne. Ces services vont de l'aide technique pour l'élaboration du plan d'affaires à des services de référence pour des services de deuxième ligne pour l'exportation et la recherche et développement. Ces organismes deviennent donc, par cette politique, l'outil de référence essentiel pour les entrepreneurs déjà en affaires, les entrepreneurs

potentiels, les entrepreneurs individuels et collectifs, les représentants d'entreprises et les groupes porteurs de projets en économie sociale. L'entrepreneur qui veut consolider ou développer son entreprise peut s'adresser à ce même guichet multiservices. Ce dernier lui offre les services de première ligne. Il s'adresse au CLE pour les besoins en main-d'œuvre (emploi et formation) et au palier régional pour les services spécialisés (exportation, études de marché, etc.).

Le CLD alors institué vise la clientèle des entrepreneurs déjà en affaires, tels que des entrepreneurs potentiels, des entrepreneurs individuels et collectifs, des représentants d'entreprise, des groupes porteurs de projets en économie sociale. Cet organisme offre à ces derniers des services d'accompagnement et de soutien technique auprès des entrepreneurs individuels et collectifs, incluant les entreprises de l'économie sociale : montage des plans d'affaires incluant les études de préféabilité, recherche de financement, référence aux services spécialisés tels l'exportation, le développement technologique, etc. Le CLD bénéficie également d'une enveloppe budgétaire constituée à partir des programmes d'aide aux entreprises et aux entrepreneurs et des programmes en économie sociale.

Selon les nouvelles orientations proposées à travers la politique de 1997, l'entrepreneur qui désire consolider ou développer son entreprise peut faire appel à trois organismes pour le seconder dans sa démarche, soit le guichet multiservices pour les services de première ligne, le CLE pour les besoins en main-d'œuvre (emploi et formation) et le palier régional pour les services spécialisés (exportation, études de marché, etc.).

La volonté du gouvernement est claire : confier aux intervenants locaux et régionaux de plus grandes responsabilités et une plus grande marge de manoeuvre en ce qui concerne le développement de leur territoire, simplifier, rationaliser et rendre plus performante l'administration publique en la rapprochant des citoyens (SDR, 1997 : 62).

La *Politique de soutien au développement local et régional* de 1997 traduit la volonté du gouvernement de revoir son rôle et prône la nécessité de rationaliser l'action gouvernementale tout en soulevant des questions sur l'organisation du territoire québécois.

On y évoque que depuis la création des régions administratives, le rôle de l'administration gouvernementale aurait considérablement changé, évoluant d'une situation où l'État était entrepreneur à une situation où il exercerait actuellement davantage un rôle de soutien aux intervenants locaux et régionaux dans le développement du territoire.

La mise en place de guichets uniques à l'entrepreneuriat, ou CLD, vient appuyer l'entrepreneur qui désire démarrer ou développer son entreprise. Cet organisme met ainsi à sa disposition une boîte à outils pour susciter le développement de l'entrepreneuriat dans la collectivité. Cette porte d'entrée unique facilite également les démarches des entrepreneurs auprès de l'appareil gouvernemental.

Dans le processus de réorganisation des services de l'État, le gouvernement fait appel au citoyen et donne une responsabilisation accrue aux milieux locaux et régionaux pour le développement de partenariats et d'associations. La *Politique de soutien au développement local et régional* fournit la possibilité au gouvernement du Québec d'appuyer le développement local et régional et confie au milieu, aux intervenants locaux et régionaux, la responsabilité du développement de leur territoire. Les communautés locales et régionales deviennent maître d'œuvre des services locaux de soutien à l'entrepreneuriat et de l'élaboration et la mise en place des stratégies régionales de développement. Afin d'appuyer l'entrepreneuriat, le gouvernement a mis en place les CLD et les CLE. Ces deux organismes devenaient la référence pour les entrepreneurs.

Les termes « entrepreneuriat » et « entrepreneur » sont ainsi intimement liés aux différents services de soutien que les entrepreneurs peuvent recevoir des organismes tels que le CLD.

3.2.4 La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources

La politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* a été élaborée par un gouvernement dirigé par un premier ministre, chef du Parti Québécois, Bernard Landry, et administrée par le ministère des Finances, sous la responsabilité de la vice-première ministre Pauline Marois.

Les résultats pour la politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* sont compilés dans le tableau 6 ci-dessus et une analyse de chaque terme est offerte ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés ont été repérés à 27 occasions.

On constate que les termes « entrepreneuriat » et « entrepreneurs » sont bien présents dans la politique de 2001, comme dans la précédente politique. Comme nous pourrions le constater ci-dessous, le terme « entrepreneurial » apparaît pour la deuxième fois dans les politiques du gouvernement du Québec.

Le terme « entrepreneuriat »

Le terme « entrepreneuriat » a été cité à dix reprises dans *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* sur un total de 34, représentant ainsi 29 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Tel qu'envisagée dans cette politique de 2001, une des problématiques communes aux régions ressources demeurerait la disponibilité insuffisante de certains outils de développement adaptés aux besoins réels des entreprises. À ce sujet, la politique mentionne plus précisément le capital de risque investi dans les régions et l'importance d'un soutien à l'entrepreneuriat, lequel doit toutefois être adapté.

Le soutien à l'entrepreneuriat doit être mieux adapté aux besoins des régions. Le développement de l'économie repose de plus en plus sur le dynamisme entrepreneurial des citoyens, c'est-à-dire sur leur capacité de monter de nouveaux projets et de créer de nouvelles entreprises, de nouveaux produits, et donc de nouveaux emplois (Ministère des Finances, 2001 : 44).

Comme rappelé dans ce document de 2001, dans sa politique de 1997 *Politique de soutien au développement local et régional*, le gouvernement cherche à développer une situation propice au développement de l'entrepreneuriat dans les régions du Québec. Pour ce faire, l'État a développé un certain nombre d'outils financiers et de soutien pour les entreprises, en confiant leur gestion au milieu local. Or, en 2001, par sa politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources*, le gouvernement entendait procurer aux régions des outils adaptés au financement des projets et à la création d'entreprises.

Ces nouvelles mesures de soutien à l'entrepreneuriat ont pour objectif de développer l'entrepreneuriat dans les régions ressources et de favoriser l'émergence et la consolidation des PME par une meilleure capacité de soutien auprès des entrepreneurs. Un congé fiscal pour les entreprises manufacturières a également été proposé et mis en œuvre. Celui-ci vise à donner un coup de pouce à l'économie des régions du Québec. Cette mesure fiscale cherche principalement à stimuler la croissance et l'expansion des entreprises et le développement de l'entrepreneuriat en attirant de nouveaux investissements dans les régions ressources touchées par la mesure fiscale.

Un des axes d'intervention de la politique permet de fournir aux régions des outils adaptés au financement de projets et à la création d'entreprises. Une des actions reste la mise en œuvre de mesures pour le soutien à l'entrepreneuriat. Le gouvernement du Québec renforce alors l'action économique des CLD, facilite les efforts des entreprises pour accroître leur compétitivité et accroît le soutien à l'entrepreneuriat féminin. Dans sa politique en matière de développement régional de 1997, le MICT s'était engagé à mettre

sur pied un groupe de travail pour étudier le financement de l'entrepreneuriat féminin. Le gouvernement désire mettre en place, dans la présente politique, le fonds d'investissement régional destiné à l'entrepreneuriat féminin, pour chacune des régions du Québec.

Le gouvernement propose des outils d'intervention adaptés aux besoins particuliers de chacune des régions ressources et en contribuant au développement de l'entrepreneuriat. La politique de 2001 procède à un long rappel de la politique de 1997 soit de la *Politique de soutien au développement local et régional*. Quant à elle, la politique de 2001 est fondée principalement sur des avenues fiscales et appuyée par des programmes d'aide directe (Programme de soutien aux projets économiques [PSPE]) à l'entreprise qui vise sept régions ressources du Québec, énumérées précédemment.

Le terme « entrepreneuriat »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneuriat » dans la politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* sur un total de cinq pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurial »

Le terme « entrepreneurial » n'a été mentionné qu'à trois reprises, représentant ainsi 60 % pour l'ensemble des politiques.

La politique de 2001 souligne que le développement de l'économie repose de plus en plus sur le dynamisme entrepreneurial des citoyens. Ce dynamisme peut également se refléter par le nombre de PME et la vitalité de celles-ci. Toutefois, le document laisse

entendre que ce ne sont pas toutes les régions du Québec qui témoignaient d'un dynamisme entrepreneurial semblable.

Dans la politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* le développement de l'économie repose de plus en plus sur le dynamisme entrepreneurial des citoyens, c'est-à-dire sur leur capacité de monter de nouveaux projets et de créer de nouvelles entreprises, de nouveaux produits, et donc de nouveaux emplois.

Le terme « entrepreneur »

La référence à « entrepreneur » occupe une place importante dans la politique de 2001. En effet, ce terme y a été mentionné à 14 reprises sur un total de 57, représentant 25 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Le document laisse entendre que dans les régions ressources, la faiblesse du capital de risque disponible aux entrepreneurs n'encourage pas le développement et la mise en place de projets, et ce manque de ressource est lié entre autres aux difficultés économiques rencontrées.

En plus d'un accès à des outils de financement adaptés à la réalité des régions ressources, les entrepreneurs peuvent également bénéficier d'un réseau d'informations et d'expertises pour les soutenir dans la croissance de leur entreprise, et ce, à partir de la phase du prédémarrage. Toutefois, pour certaines régions ressources, il est possible que ce réseau ne soit pas facilement accessible pour les entrepreneurs.

Par la mise en place des CLD, les services d'accompagnement, de soutien technique ou financier aux entrepreneurs individuels ou collectifs, incluant les entreprises d'économie sociale, deviennent alors disponibles dans toutes les régions du Québec.

Selon la politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* les entrepreneurs constituent la base du démarrage et du développement des entreprises dans les régions.

La politique précise que 45 millions de dollars de capital de risque ont été investis dans les régions ressources. Ces efforts n'auraient eu un impact que si la disponibilité de capital de risque pour les petits entrepreneurs des régions était réglée. Pour susciter des initiatives de deuxième et troisième transformation du bois, la politique prévoit du financement destiné pour la réalisation d'études exploratoires et d'accompagnement des entrepreneurs.

La politique de 2001 rappelle que dans le rapport intitulé *Entreprendre au féminin*, il est précisé que l'accès au financement demeure problématique pour les entrepreneures. Les institutions financières manifestent plus de retenue à accorder du financement à une entrepreneure. Par cette politique, le gouvernement et le Fonds de solidarité du Fonds des travailleurs du Québec (FTQ) s'unissent pour offrir des fonds d'investissement destinés aux entrepreneures, et ce, pour chacune des régions ressources du Québec. Ces fonds appuient des projets développés par des entrepreneures et financés par le Fonds de solidarité FTQ. Dans le cadre de ce fonds, tous les projets de prédémarrage et de démarrage sont admissibles si menés par des entrepreneures. En plus d'offrir du financement, le fonds offre des services-conseils spécialisés afin d'appuyer les entrepreneures à l'étape de démarrage et de développement de leur entreprise. L'aide financière accordée à l'entrepreneure est surtout sous la forme de garantie de prêt, provenant des programmes d'Investissement Québec. Ceux-ci sont modulés pour tenir compte de la réalité de l'entrepreneuriat féminin.

Ainsi, l'entrepreneure ou l'entrepreneuriat au féminin occupe une place importante dans la mise en œuvre de la politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources*. Les entrepreneures peuvent disposer des outils financiers et techniques pour que les régions ressources puissent développer des projets. La politique de 2001 encourage les

entrepreneurs à investir dans de nouvelles avenues de développement. Elle fait appel aux forces vives des régions ressources afin de renforcer et d'accélérer le développement économique de leur communauté. La politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie* reste une mesure qui a pour but d'appuyer sept régions du Québec, peu diversifiées et n'ayant pas profité autant que d'autres territoires de la croissance des années 1990 pour redynamiser et diversifier leur économie dans le contexte de la mondialisation.

La notion d'entrepreneuriat est reliée, comme dans la précédente politique, aux différents services de soutien offerts aux entrepreneurs. Pour sa part, l'entrepreneuriat est associé au développement régional. Pour la première fois, une politique donne une place majeure à l'entrepreneur féminin. Des outils et des programmes ont été mis en place spécialement pour les soutenir.

3.2.5 Devenir maître de son développement : La force des régions

La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* a été élaborée par un gouvernement du Québec, dirigé par un premier ministre et chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, et administrée par la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, Nathalie Normandeau, ministre responsable de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et ministre des Affaires municipales et des régions.

Les résultats pour la politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* sont compilés dans le tableau 6 ci-dessus et une analyse de chaque terme analysé est offerte ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés n'ont été repérés qu'à sept occasions.

Les termes « entrepreneurship » et « entrepreneurial » ne figuraient pas dans la politique de 2004. Dans les deux dernières politiques, sous un gouvernement majoritairement péquiste, nous avons constaté l'importance donnée aux expressions

« entrepreneuriat » et « entrepreneur ». Dans la présente politique élaborée par un gouvernement à majorité libérale, *Devenir maître de son développement : la force des régions*, ces deux mots clés sont très peu mentionnés dans le document.

Le terme « entrepreneuriat »

Le terme « entrepreneuriat » a été mentionné à trois reprises dans la politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* sur un total de 34, ne représentant que 9 % pour l'ensemble des cinq politiques.

La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* donne aux municipalités régionales de comté (MRC) de nouvelles responsabilités en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat sur leur territoire. L'un des mandats consiste en l'élaboration d'une stratégie de développement de l'entrepreneuriat qui intègre l'entrepreneuriat en économie sociale.

Les CLD poursuivent leur mandat. Ce mandat prévoit d'offrir l'ensemble des services aux entrepreneurs à chaque étape du développement de leur entreprise, par exemple pour la réalisation d'un plan d'affaires, pour la recherche de financement, pour le démarrage, pour la formation à l'entrepreneuriat ou pour des services spécialisés et divers conseils.

Le terme « entrepreneurship »

On n'a retrouvé aucune mention de l'expression « entrepreneurship » dans la politique de 2004 sur un total de 42 pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurial »

La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* ne mentionne aucunement le terme « entrepreneurial » sur un total de cinq pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneur »

Le terme « entrepreneur » a été mentionné à quatre reprises dans la politique *Devenir maître de son développement : la force des régions*, représentant 7 % pour l'ensemble des cinq politiques.

La politique souligne qu'un enchevêtrement de programmes et de structures existerait en région et qu'il devient difficile pour les citoyens et les entrepreneurs de s'y retrouver. La politique mentionne que le gouvernement du Québec, par l'entremise de ministères et d'organismes, offre des services et des fonds de développement local et régional, tout comme différents organismes du gouvernement fédéral. La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* soulève, qu'

En matière de services aux entreprises et de développement local, on constate au Québec une multitude d'intervenants dispersés sur le territoire. Des ministères et des organismes offrent des services en région, et plusieurs fonds destinés au développement local et régional s'y trouvent également. (MAMR, 2004 : 16).

Avec la nouvelle politique, le mandat qui a été confié au CLD vient changer la dynamique en confiant aux municipalités régionales de comté (MRC) les responsabilités jusqu'à maintenant prises en charge par les Centres locaux de développement. Ces derniers

doivent être agréés par le ministre pour être en mesure d'offrir des services aux entrepreneurs sur le territoire d'une municipalité régionale de comté ou son équivalent.

La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* ne donne pas une grande place au développement de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneurial. Elle a principalement pour objet le soutien à l'entrepreneur plutôt qu'à l'entrepreneuriat en livrant de meilleurs services, à moindre coût, aux citoyens et aux entrepreneurs.

Comme on l'a vu un peu plus haut, la politique modifie aussi la composition et la structure des CRD en celle des CRÉ. La politique *Devenir maître de son développement : la force des régions* permet aux citoyens et aux élus des régions de participer au développement de leur communauté, par une démarche de décentralisation et de déconcentration des responsabilités et des ressources. Elle vise à permettre à l'entrepreneur de développer le plein potentiel de sa région et de décider de son avenir.

Les cinq politiques publiques du gouvernement Québec en matière de développement régional ont comme objectif le développement des régions du Québec. Aucune politique n'est dédiée uniquement à l'entrepreneuriat, mais le développement des régions repose sur le leadership local et régional.

La politique de 1988, *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, sous le gouvernement de Robert Bourassa du parti libéral a mis l'accent sur l'entrepreneurship. L'économie du Québec était sous l'élan de la croissance économique. Pour sa part, le terme

« entrepreneuriat » revient dans les politiques publiques de 1996 et 2001. Durant ces années, le parti québécois était au pouvoir et l'économie du Québec connaissait un ralentissement économique comparativement à la fin de l'année 1988. Le changement majeur opéré par la *Politique de soutien au développement local et régional* se situe au niveau des structures. Le gouvernement désire se rapprocher du milieu. Pour ce faire, il met en place les CLD et les CLE. Ces deux organismes devenaient alors la référence pour les entrepreneurs. Pour sa part, la politique *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* de 2001 est un complément à la *Politique de soutien au développement local et régional* et vient renforcer le développement de l'entrepreneuriat dans les régions du Québec. Cette politique propose également plusieurs éléments nouveaux comme l'implication des citoyens, la simplification des services et des programmes.

Au cours de la période analysée, on constate que le gouvernement du Québec confie aux acteurs locaux et régionaux le développement de leur territoire, et ce, en partenariat avec le gouvernement du Québec. Le milieu devient alors maître d'œuvre des services locaux de soutien à l'entrepreneuriat et de l'élaboration des stratégies régionales de développement mises en place. Cette volonté du gouvernement du Québec d'impliquer les élus dans le développement de leur communauté s'inscrivait dans une démarche de rationalisation de l'action gouvernementale dans le soutien à l'entrepreneuriat. Les services aux entrepreneurs tels que l'accompagnement, le parrainage et l'accès à de l'information se retrouvent maintenant à un seul endroit, soit au guichet unique. Ce guichet unique se trouve dans chacune des MRC du Québec.

L'analyse de ces cinq politiques permet de dégager des changements importants. Revenons aux trois changements évoqués par Muller, soit en termes d'objectifs, d'instruments et du cadre institutionnel. On a pu repérer entre autres au niveau des instruments, des programmes, du financement, des congés fiscaux, au plan structurel, la mise en place des CLD, puis le transfert des CLD aux MRC, le pouvoir donné aux MRC en

matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat; enfin, au niveau des objectifs, la volonté du gouvernement de revoir son rôle.

CHAPITRE 4
LA SYNTHÈSE ET L'ANALYSE COMPARÉE DES POLITIQUES DE
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET
QUÉBÉCOIS

Comme déjà mentionné précédemment, les termes retenus pour analyse sont « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial », et « entrepreneur ». Ils sont ciblés dans les principaux discours des politiques étudiées, et ce, en relation avec les objectifs du présent mémoire.

Tableau 7 : La synthèse des catégories pour l'ensemble des politiques fédérales et québécoises

Terme	Gouvernement du Canada		Gouvernement du Québec		TOTAL	TOTAL
	Nb	%sur le total du terme	Nb	%sur le total du terme	NB	%
Entrepreneuriat	8	11,9	34	24,6	42	20,5
Entrepreneurship	23	34,4	42	30,5	65	31,7
Entrepreneurial	8	11,9	5	3,6	13	6,3
Entrepreneur	28	41,8	57	41,3	85	41,5
TOTAL	67	100	138	100	205	100

Le tableau 7 ci-dessus présente les résultats de l'ensemble des politiques publiques en matière de développement régional pour chacun des gouvernements en fonction des quatre termes.

4.1 SYNTHÈSE COMPARÉE DES MOTS-CLES

Dans cette partie du mémoire de maîtrise, on tentera de répondre à nos principales questions de recherche. Dans un premier temps, on présentera une synthèse comparée des quatre mots clés et dans un second temps, on analysera la place de l'entrepreneuriat dans les politiques publiques en matière de développement régional.

4.1.1 L'entrepreneuriat

Ce mot-clé « entrepreneuriat » a été recensé à 42 reprises (20,5 %) dans les dix politiques consultées, se situant ainsi au 3^e rang.

Du côté du gouvernement fédéral du Canada, le terme « entrepreneuriat » n'a été repéré qu'à huit reprises, et ce, sous un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti conservateur soit en 1988 et 2008. L'expression « entrepreneuriat » a comme objectif d'appuyer les PME et d'encourager la diversification industrielle des régions du Québec. Il est mentionné dans les politiques mises de l'avant en période de croissance économique. Le terme « entrepreneuriat » a peu évolué au cours de la période étudiée. On parle de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneuriat jeunesse. Pour appuyer le développement de l'entrepreneuriat dans les régions du Québec, le gouvernement du Québec a mis en place des organismes qui, au fil des ans, ont connu des changements pour devenir les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). Ces organismes, nous les retrouvons partout au Canada et leur mission a peu évolué au cours des 20 dernières années.

On a pu constater également que les politiques du gouvernement fédéral avaient comme principale mission de diversifier l'économie des régions et aider les collectivités les plus dévitalisées ou subissant des chocs économiques, et ce, dans un processus de

régulation des disparités régionales. L'entrepreneuriat est alors un moyen pour atteindre ces objectifs.

Dans les politiques du gouvernement du Québec, le terme « entrepreneuriat » a été répertorié à 34 reprises. Il figure dans toutes les politiques sauf dans la politique, *Développer les régions du Québec*. Cette dernière a été développée en période de ralentissement économique.

Le terme « entrepreneuriat » se retrouve principalement dans la *Politique de soutien au développement local et régional* de 1996 et dans *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources* de 2001. Ces deux politiques ont été élaborées dans une situation économique à cheval entre la récession et la reprise économique. Durant cette période, 1996-2001, le gouvernement du Québec a mis en place les centres locaux de développement dans toutes les MRC du Québec. Ils disposent d'un budget pour l'accompagnement des entrepreneurs et pour l'offre d'une gamme de services de soutien et d'accompagnement. L'objectif souhaité par le gouvernement du Québec par cette mesure est de favoriser l'émergence et la consolidation des PME par une meilleure capacité de soutien auprès des entrepreneurs.

Le gouvernement du Québec distingue deux types d'entrepreneuriat, soit celui individuel et collectif. Ses politiques ont également une mission de rapprocher l'action gouvernementale près des citoyens et des acteurs économiques dans chacune des régions du Québec. Pour ce faire, on a vu apparaître des modifications structurelles telles que les CLD.

On constate que les motifs entre les deux gouvernements sont quelque peu différents. Le gouvernement fédéral recherche principalement à soutenir la diversification économique et la diminution des disparités régionales, tandis que le gouvernement du Québec offre de services à l'entrepreneur pour le seconder dans ses démarches de prédémarrage, de démarrage, de consolidation et de développement.

L'entrepreneuriat englobe pour le gouvernement du Canada l'entrepreneuriat vert et l'entrepreneuriat jeunesse, tandis que pour le gouvernement du Québec, l'entrepreneuriat se retrouve dans la jeunesse et auprès des femmes.

4.1.2 L'entrepreneurship

C'est dès 1988 dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale* qu'on a vu apparaître le terme « entrepreneurship ». La référence à « entrepreneurship » a été repérée à 65 reprises dans les dix politiques étudiées représentant ainsi 31,7 %. Comme on l'a indiqué dans un chapitre précédent, l'« entrepreneurship » est un anglicisme. L'OQLF traduit le mot « entrepreneurship » par « entrepreneuriat ». Le terme « entrepreneurship » vient au second rang après le mot-clé « entrepreneur ».

Dans les politiques publiques de développement régional du gouvernement fédéral, l'entrepreneurship a été mentionné à 23 reprises. En ce qui concerne le gouvernement à majorité progressiste-conservatrice du Canada et dans le premier mandat du gouvernement conservateur du Canada, ce terme est absent de leur politique publique en matière de développement régional. C'est sous un gouvernement libéral que le terme a été le plus observé, soit à 17 reprises.

L'entrepreneurship y est perçu comme un enjeu majeur pour la création d'entreprises et d'emplois. Les jeunes sont sollicités à participer au développement économique et, pour ce faire, le gouvernement a créé des clubs d'entrepreneurship à même des institutions scolaires. Le gouvernement du Canada a instauré un programme qui visait entre autres l'entrepreneurship et l'innovation. Cet outil comptait parmi ses objectifs, soit celui de développer l'entrepreneurship dans les régions. Ici le gouvernement du Canada apporte une nouvelle dimension à l'entrepreneurship, soit celle de l'entrepreneurship technologique.

La référence à l'entrepreneurship a été repérée 42 fois dans trois des cinq politiques du gouvernement du Québec. Les politiques, *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions – Budget 2001/2002* de 2001 et *Devenir maître de son développement : la force des régions, de 2004*, ne faisaient aucune mention du terme. On retrouvait cette expression de nombreuses fois dans la politique de 1988, *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*. L'approche du gouvernement du Québec pour l'entrepreneurship s'appuyait sur le développement des entreprises et la création de PME. La politique, *Québec, à l'heure de l'entreprise régionale*, visait le développement du dynamisme de l'esprit d'entrepreneurship dans les régions et entendait favoriser le succès des entreprises. Le gouvernement du Canada a instauré un programme qui visait entre autres l'entrepreneurship et l'innovation. Cet outil avait entre autres pour objectif celui de développer l'entrepreneurship dans les régions.

Le gouvernement poursuivait l'objectif de mettre en place des outils pour favoriser un climat propice au développement de l'entrepreneuriat au sein des collectivités. Des programmes ont connu des changements afin de prendre en compte le développement de l'entrepreneurship, pensons au PRECEP.

On constate ici également que les motifs des deux gouvernements sont quelque peu différents. Pour le gouvernement fédéral, le développement de l'entrepreneurship dans les régions est essentiel pour voir naître ou développer des PME dans les différents secteurs économiques et c'est en période de ralentissement économique qu'il est apparu dans les politiques. Pour le gouvernement du Québec, le soutien à l'entrepreneurship est essentiel au développement des régions du Québec et a été mentionné principalement dans la politique *Québec, à l'heure de l'entreprise*. Cette politique a été élaborée et mise en place sous la gouverne d'un gouvernement libéral dirigé par de Robert Bourassa, alors que le Québec était encore sous l'influence d'une croissance économique.

4.1.3 L'entrepreneurial

Ce terme « entrepreneurial » reste peu présent à travers les dix différentes politiques étudiées. Il n'a été mentionné qu'à 13 reprises.

En ce qui concerne le gouvernement fédéral du Canada, c'est sous le premier mandat du régime conservateur qu'il a été dénombré le plus souvent. Le RPP 2006/2007 présente le terme « entrepreneurial » comme un facteur pouvant atténuer les difficultés d'adaptation des collectivités. Pour ce faire, les collectivités doivent prendre en charge leur propre développement en valorisant « l'esprit entrepreneurial ». Ce tissu entrepreneurial permet aux régions de répondre à leurs enjeux en diversifiant leur économie tout en créant des emplois et de la richesse collective. Lorsque ce terme se retrouve dans les politiques, il fait référence beaucoup plus au développement d'un climat entrepreneurial. Il fait référence au développement des collectifs et des PME et est plus proche de l'entrepreneuriat ou de l'entrepreneuship.

Du côté du gouvernement du Québec, le terme « entrepreneurial » a été retracé dans la politique de 1988, *Québec à l'heure de l'entreprise régionale*, sous un régime libéral, et dans celle de 2001, *La force des régions, un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources*, sous un régime péquiste. La notion est reliée au maintien d'entreprises. Le gouvernement du Québec souhaite alors impliquer les jeunes dans le développement de l'économie et on déclare compter sur le « dynamisme entrepreneurial » des citoyens pour la création de PME.

On peut conclure que les deux gouvernements ont sensiblement la même vision du terme « entrepreneurial ». Pour la création, le développement et la consolidation des PME, les régions et les collectivités doivent développer un climat entrepreneurial favorable au développement économique des régions du Québec. Il a été plus particulièrement

mentionné dans les politiques publiques en matière de développement régional en période de croissance.

4.1.4 L'entrepreneur

Ce mot-clé « entrepreneur » est le plus recensé, soit à 85 reprises à l'intérieur des différents documents analysés. Il ne demeure absent que dans une seule politique, celle du gouvernement fédéral du Canada, *Rapport des plans et priorités de 2001/2002*, et présent dans toutes celles du gouvernement québécois.

Au fédéral, c'est sous le régime libéral, deuxième mandat, que le mot-clé n'a pas été recensé. Pour tous les autres gouvernements formés à la suite de l'élection de différents partis politiques, l'entrepreneur participe activement à la croissance économique des régions et contribue à atténuer les disparités régionales, et ce, plus particulièrement dans le *Rapport sur les plans et priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec*. Les différents programmes mis en œuvre depuis 1988 visent l'accélération d'une croissance à long terme des collectivités en mobilisant les entrepreneurs locaux. Plusieurs outils ont été mis en place pour accompagner l'entrepreneur dans sa démarche de création ou de développement de sa PME. Plusieurs initiatives comme les clubs-entrepreneurs, Info-entrepreneur, guident les entrepreneurs et sont soutenues par le gouvernement fédéral du Canada.

La mention « entrepreneur » est très présente dans toutes les politiques du gouvernement du Québec, quel que soit le parti politique au pouvoir. Il a été observé à 57 reprises.

Les politiques visent le soutien à l'entrepreneur par des programmes d'accès au financement, le soutien à un réseau d'informations et d'expertises pour accompagner l'entrepreneur aussi bien dans la croissance que dans le démarrage de sa PME, et des services de première et de deuxième lignes ont été mis en place dans les régions. Au plan local, on retrouve de l'aide directe à l'entreprise. Celle-ci est offerte par les CLD et le CLE et comprend l'accompagnement et le soutien technique, passant même par le financement.

La volonté du gouvernement du Québec dans cette démarche est de doter les régions d'outils aussi bien financiers que d'accompagnement, et ce, pour accroître les moyens d'action pour les acteurs locaux et régionaux et les entrepreneurs désirant prendre en charge une part du développement de leur collectivité.

Ici, nous retrouvons les deux paliers de gouvernement, celui du Canada et celui du Québec, offrant directement des outils à l'entrepreneur, que ce soit par de l'accompagnement, des services techniques ou par du financement. Ces mesures d'aide visent toutes les mêmes objectifs, soit le développement économique des régions du Québec.

Ci-dessous, on tentera de répondre aux différentes questions de recherche, et ce, à partir de l'analyse de contenu. À l'aide des mots clés, on remarque la présence de l'entrepreneuriat dans les politiques publiques en matière de développement régional pour la période ciblée soit de 1988 à 2008 varie selon l'objectif de la politique, des

gouvernements au pouvoir et selon la conjoncture économique des régions du Canada et du Québec.

Comme le montrent nos observations et nos analyses, la question de l'entrepreneuriat occupe une place importante dans les politiques publiques en matière de développement régional des gouvernements du Canada et du Québec. Elles en parlent et sa présence fluctue en fonction des gouvernements au pouvoir, des différents soubresauts économiques qu'a subis le Québec durant la période étudiée. L'analyse de contenu a également permis de constater la récurrence du terme « entrepreneuriat » et les termes associés. Ainsi, l'entrepreneuriat demeure un enjeu majeur pour le développement des régions du Québec et pour le Québec.

Comme le souligne le Rapport de consultation *Vers une stratégie de l'entrepreneuriat* du gouvernement du Québec et *l'État de l'entrepreneuriat* produit par le gouvernement du Canada, le taux entrepreneurial a connu une diminution aussi bien au Québec qu'au Canada. Cette préoccupation a amené le gouvernement du Québec à élaborer une stratégie québécoise de l'entrepreneuriat. Elle fait suite à un constat peu enviable de la situation de l'entrepreneuriat au Québec. L'entrepreneuriat génère de la richesse et de la croissance économique toutefois les résultats de l'état de l'entrepreneuriat au Québec se sont détériorés et cette dégradation devrait se poursuivre pour les prochaines années.

Le terme « entrepreneuriat » comme les politiques publiques en matière de développement régional ont connu toutefois une certaine évolution au sein des deux gouvernements. On parle entre autres d'un entrepreneuriat individuel, d'un entrepreneuriat jeunesse, d'un entrepreneuriat féminin, d'un entrepreneuriat vert, d'un entrepreneuriat technologique.

Pour le gouvernement du Canada, la notion de l'entrepreneuriat a peu évolué. Elle est toujours orientée vers l'entrepreneuriat individuel, jeune ou féminin, tourné vers l'entreprise principalement vers la TPE et la PME. Tandis que pour le gouvernement du Québec, si

l'entrepreneuriat individuel a toujours une place prépondérante, on parle également d'un entrepreneuriat collectif et même d'un entrepreneuriat coopératif. Il ne s'adresse pas seulement à la PME, mais également à l'économie sociale. Par rapport au gouvernement fédéral, les politiques du gouvernement du Québec portent une attention plus marquée à l'entrepreneuriat et son interprétation est plus large et plus englobante.

Certaines structures ont dû s'adapter à divers changements d'orientation. Pour le gouvernement fédéral, on a vu les SADC se modifier ainsi que le ministère responsable du développement régional. Ce dernier est passé d'un ministère à un bureau de développement et à une agence de développement économique. Le gouvernement du Québec a également procédé à des changements d'ordres structurels. L'OPDQ s'est transformé, entre autres, en un secrétariat aux affaires régionales, puis en un ministère des régions. Le gouvernement voit également l'entrepreneuriat de deux façons, soit l'entrepreneuriat individuel et l'entrepreneuriat collectif. Pour ce faire, le développement de l'entrepreneuriat a été confié à deux ministères soit celui du MAMROT et le MDEIE. La mission du MAMROT touche plus l'entrepreneuriat collectif et le MDEIE vise plus l'entrepreneuriat individuel.

Les deux gouvernements ont sensiblement le même intérêt dans l'élaboration de politiques publiques en matière de développement régional, soit le développement des collectivités du Canada et du Québec. L'objectif du gouvernement fédéral est de diminuer les disparités régionales et de favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec. Pour sa part, le gouvernement du Québec a comme objectif le renforcement des territoires ou des MRC.

Ainsi, les résultats recherchés par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique en matière de développement régional par les gouvernements du Canada et du Québec visent le développement économique des différentes régions du Québec. Le développement de l'entrepreneuriat est alors un moyen d'y parvenir.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le cœur de ce mémoire de maîtrise a été consacré à la question de l'entrepreneuriat dans les politiques publiques de développement régional pour la période de 1988 à 2008. Plus précisément, on cherchait à savoir dans la foulée des politiques publiques si l'entrepreneuriat trouvait un écho dans celles-ci en matière de développement régional pour la période allant de 1988 à 2008.

Cette recherche n'a pas la prétention d'avoir fait « un tour complet » de la question de l'entrepreneuriat au sein des différentes politiques de développement régional pour le Québec. Néanmoins, les intentions des deux paliers de gouvernement, fédéral et québécois, ont été éclairées et ont pu être comparées, tout comme certaines transformations des orientations de chacun.

Ce mémoire a été divisé en quatre grands chapitres. Le premier a précisé la problématique et la méthodologie de la recherche, le cadre conceptuel de notre recherche concernant les politiques publiques en matière de développement régional et l'entrepreneuriat. Pour ce faire, différents auteurs ont été consultés pour mieux délimiter les notions de politiques publiques, de développement régional et d'entrepreneuriat. Cette première partie a permis également de rendre compte de la méthodologie de recherche utilisée pour parcourir et analyser le corpus choisi. La démarche a permis de sélectionner et d'analyser dix politiques publiques, dont cinq pour le gouvernement du Canada et cinq pour le gouvernement du Québec.

La seconde et la troisième sections ont proposé un tour d'horizon des dix politiques publiques en matière de développement régional retenues pour le gouvernement du Canada

et du gouvernement du Québec. Elles exposent également les résultats de la recherche en fonction de quatre termes retenus dans le cadre de l'analyse de contenu, soit « entrepreneuriat », « entrepreneuriat », « entrepreneurial » et « entrepreneur ». Rappelons que dix documents exposant des orientations politiques en matière de développement régional et parus entre 1988 et 2008 ont été retenus dont cinq provenant du gouvernement fédéral et cinq provenant du gouvernement du Québec.

L'objectif de la rédaction de ce mémoire était d'étudier la place qu'occupe l'entrepreneuriat dans les politiques publiques en matière de développement régional entre 1988 et 2008. En ce qui concerne cette question, on a pu vérifier que l'entrepreneuriat demeurait tout au long de la période étudiée, une préoccupation pour les deux paliers tant fédéral que québécois en dépit des différents partis politiques au pouvoir. Les résultats obtenus par cette démarche permettent de valider les intuitions qui étaient à l'origine de cette étude.

Dans toutes les politiques examinées, les locuteurs n'ont pas cru bon de définir l'entrepreneuriat et les autres mots-clés, même si tous ces termes se retrouvent dans les documents étudiés.

La référence à l'entrepreneur est le mot clé le plus dénombré au sein des politiques examinées. L'entrepreneur est partie prenante des politiques publiques en matière de développement régional. Au second rang vient le terme « entrepreneuriat ». En ce qui concerne « entrepreneurship » et « entrepreneurial », nous les retrouvons, et ce, à intensité variable.

La question de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneur a été recensée dans les différentes politiques consultées. Il a été vérifié effectivement que les politiques soulevaient une préoccupation pour ces termes. Ils sont présents particulièrement dans les politiques du gouvernement du Québec et la notion de l'entrepreneuriat a évolué au cours de la période étudiée. D'un entrepreneuriat axé sur l'entrepreneuriat individuel, on a pu remarquer une

intégration de l'entrepreneuriat collectif. Ce dernier est plus concentré sur des organisations collectives que sur l'entrepreneur et son entreprise.

Dans ces documents, l'entrepreneuriat est surtout envisagé comme un moyen pour atteindre les résultats attendus des différents programmes mis en place par les gouvernements. Les objectifs des politiques en matière de développement régional consultées sont surtout de nature économique visant la croissance économique, la création et le développement des entreprises, la création d'emplois et la réduction des disparités régionales.

Selon les différents documents analysés, l'entrepreneuriat est aussi relié à la notion de territoire. Celui-ci doit contribuer au développement d'une collectivité ou d'une région ou d'une MRC, mais ceci dans un objectif central, soit le développement économique du Québec, et ce, afin de faire disparaître ou atténuer les disparités régionales. Chaque région et communauté doit développer son entrepreneuriat afin de participer au développement régional. Comme l'écrit Julien (2005a), le milieu entrepreneurial joue un rôle d'offreur de ressources : soutien à la création, financement, infrastructures, main-d'œuvre, matières premières. Ce milieu n'est pas seulement matériel, il est aussi immatériel, car il fait référence aux dimensions historique, culturelle et sociale d'une communauté.

Les politiques publiques analysées véhiculent une perception de l'entrepreneuriat comme un partenaire ou un acteur important dans la mise en œuvre des programmes, et ce, dans une vision à court terme, soit la durée de la politique, de l'initiative ou du programme. Sans l'apport de l'entrepreneuriat dans les régions du Québec, les politiques publiques en matière de développement régional ne pourraient atteindre leurs objectifs qui sont principalement de réduire les disparités régionales et de favoriser la diversification économique des régions aux prises avec des difficultés et développer une culture entrepreneuriale.

Quant aux deux locuteurs, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, on a pu déceler des discours très semblables concernant le développement des régions. Par rapport au gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec endosse une approche plus élargie de l'entrepreneuriat en y intégrant l'idée de l'entrepreneuriat collectif. Les politiques sont développées pour répondre à des problèmes ou à des enjeux provinciaux pour atténuer entre autres, les disparités entre les régions. Le contexte socioéconomique du Québec devient alors le principal enjeu de la conception d'une politique publique en matière de développement régional, laquelle tente habituellement d'aborder cette problématique de façon globale.

Selon Côté (2007), une véritable politique publique en matière de développement régional doit d'abord avoir comme objectif de stimuler l'effervescence de la fibre entrepreneuriale. Celle-ci peut stimuler le développement économique en tenant compte de la conjoncture économique, des conditions locales et de créer un climat favorable à l'esprit d'entreprise.

Comme on l'a vu précédemment, Muller (2005) précise qu'il y a changement de politiques publiques lorsqu'on peut constater trois transformations, soit, en termes d'objectifs, en termes d'instruments et en termes de cadres institutionnels. Quel que soit le gouvernement au pouvoir, les différentes politiques publiques en matière de développement régional qui ont été étudiées dans le cadre du présent mémoire ont visé les mêmes objectifs généraux, soit de répondre aux besoins de la population locale et régionale, de faire participer les différents partenaires, de permettre un meilleur développement et de soutenir des politiques économiques, sociales, culturelles et environnementales mieux adaptées aux problématiques vécues sur le terrain, et ce, dans un seul objectif, le développement économique des régions du Québec.

Ces politiques ont contribué progressivement aux différents changements au niveau de la question de l'entrepreneuriat auprès des jeunes, des femmes, d'un élargissement du concept de l'entrepreneuriat individuel à un entrepreneuriat collectif. Des structures se sont

modifiées afin de mieux s'adapter aux nouvelles actions des gouvernements. Autant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement québécois, on retrouve des structures au sein des MRC pour soutenir et développer l'entrepreneuriat. Ici nous parlons des SADC et des CLD. Ces deux organismes sont une forme de décentralisation des programmes vers le milieu où les acteurs régionaux sont présents.

On a aussi pu constater, après la période 1988-1992, combien les politiques du gouvernement du Québec ont changé pour tenir compte de l'entrepreneuriat collectif même si cette nouvelle façon de voir le développement régional répond aux axes d'intervention du nouveau paradigme du développement intégré. C'est-à-dire que les régions doivent à présent démontrer leur volonté de participer activement avec l'État à l'élaboration du plan des stratégies de développement régional, et ce, par une participation active et par le soutien de leur mise en œuvre.

Au Québec, on retrouve une panoplie de politiques publiques et d'organismes qui appuient le développement de l'entrepreneuriat dans toutes les régions du Québec et qui ont comme objectif de stimuler le développement économique régional et de soutenir les entreprises locales tout en réduisant les disparités régionales. Les documents consultés soulignent l'importance pour les autorités publiques du rôle de l'entrepreneuriat comme une force essentielle au développement économique des régions.

La question de l'entrepreneuriat demeure un enjeu au Québec. Elle continuera aussi d'être présente dans les politiques publiques des gouvernements du Canada et du Québec, mais également pour les acteurs locaux et régionaux impliqués dans le développement régional.

On a pu constater à travers les différentes politiques du gouvernement du Québec que le gouvernement a cherché à modifier le rôle de l'État en matière de développement régional, en proposant le passage de l'État providence à l'État partenaire. Ce nouveau rôle donne aux partenaires régionaux le pouvoir de décider, dans une certaine mesure, de leur

propre développement, et d'inciter les forces vives du milieu à développer une culture entrepreneuriale. Pour ce faire, plusieurs organismes d'accompagnement, de réseaux ont été mis en place dans toutes les régions du Québec. Les politiques étudiées ont visé progressivement le développement socioéconomique plutôt qu'un développement purement économique centré sur l'entrepreneur. On constate donc un élargissement de la notion de développement.

Pour sa part, le gouvernement fédéral, à l'aide de son Agence de développement économique offre des programmes ciblés pour favoriser le développement des collectivités, la prise en charge du milieu par les acteurs locaux et le développement des PME. La notion entrepreneuriale fait partie des objectifs des politiques publiques. Une partie de ce mandat est donnée aux Sociétés d'aide de développement des collectivités (SADC). On constate que la notion entrepreneuriale est plus individuelle que collective. Les politiques publiques sont orientées vers l'entrepreneur et l'entreprise. Le développement économique demeure un enjeu de taille, et ce, dans une vision de l'accroissement de la richesse collective.

Au cours de la période étudiée, l'action de l'État en matière de développement régional prend une toute nouvelle forme. Les ressources financières de plus en plus limitées de l'État ne lui permettront plus d'assumer à lui seul l'initiative et l'implantation de projets majeurs dans les régions, ou le soutien d'activités fortement déficitaires et artificiellement maintenues. L'ensemble de la démarche de l'État en matière de développement régional pourrait être qualifié de démarche d'accompagnement. Cela signifie que l'État est loin de récuser ses responsabilités en matière de développement régional, mais entend concentrer ses énergies sur les responsabilités qui lui reviennent et sur les actions que lui seul peut accomplir en tant qu'État. La démarche que les gouvernements fédéral ou québécois entendent suivre est définie comme étant partenariale. Les politiques publiques sont fortement déterminées par une politique centrée sur la revitalisation territorialisée des régions et fondée sur les capacités de renforcement des collectivités.

Avec les résultats de la présente recherche, des travaux futurs pourront être entrepris afin d'étudier d'autres d'avenues et pratiques reliées à l'entrepreneuriat. On peut alors se demander comment ces orientations et programmes fédéraux et québécois visant un soutien à l'entrepreneuriat ont été mis en œuvre dans les régions et avec quels résultats. Les buts de la présente démarche étaient moins ambitieux. L'analyse de contenu réalisée met en lumière toute l'importance du thème de l'entrepreneuriat dans les politiques publiques de développement régional des deux gouvernements, fédéral et québécois, et ce, pour toute période étudiée (1988-2008).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA pour les régions du Québec. 2001. *Budget des dépenses 2001 – 2002 — Rapport sur les plans et les priorités*. Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada. 40 p.
- AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA pour les régions du Québec. 2006. *Budget des dépenses 2006 – 2007 — Rapport sur les plans et les priorités*. Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada. 53 p.
- AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA pour les régions du Québec. 2008. *Budget des dépenses 2008 – 2009 — Rapport sur les plans et les priorités*. Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada. 53 p.
- AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA pour les régions du Québec. 2009. *Rapport final — Évaluation du Programme de développement des collectivités au Québec*. Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 104 p.
- ANGERS, Maurice. 1992. *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Centre éducatif et culturel inc. Montréal : Éditions de la Chenelière inc. 381 p.
- BARDIN, Laurence. 2003. *L'analyse de contenu*. Paris : PUF. 291 p.
- BÉLANGER, Paul R., Lévesque, Benoît. 2001. *Le modèle québécois : corporatisme ou démocratie sociale 2001*. Montréal : Cahiers du CRISES. 14 p.
- BOUCHER, Carole. 2005. *Analyse de l'approche «horizontale» dans les politiques publiques de développement régional au Québec de 1983 à 2001 : vers une vision horizontale*. Mémoire de maîtrise en développement régional. Rimouski : Université du Québec à Rimouski. 123 p.
- BOURQUE, Gilles L. 1999. *La politique industrielle au Québec : une reconfiguration de l'espace public du développement économique (1985–1994)*. Montréal : Cahier du Crises. 25 p.

- BRYANT, Christopher, Cofsky, Sylvain. 2004. *Politiques publiques en développement économique local — comparaison internationale des approches des programmes et des outils*. Montréal : Développement économique Canada. 112 p.
- BUREAU FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (Québec). 1997. *Budget des dépenses 1997/1998 — Partie III du Plan des dépenses*. Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada. 70 p.
- CÔTÉ, Louis, Lévesque, Benoît, Guy Morneau. 2005. « Développement économique et régional, texte de base pour le groupe de discussion ». *L'Observation de l'administration publique — ENAP*. En ligne. 8 pages. Montréal. <<http://www.observatoire.enap.ca/observatoire/.../gdiscussion-developpement.pdf>>. Consulté le 15 mars 2010.
- CONSEIL EXÉCUTIF. 1988. *Québec, À l'heure de l'entreprise régionale — Plan d'action en matière de développement régional*. Québec : Office de planification et de développement du Québec. 90 p.
- CÔTÉ, Marcel. 2007. « L'entrepreneur, L'entreprise et la croissance économique », *Recueil de texte : Gestion du développement régional*. pp. 81 à 117.
- CÔTÉ, Serge. *Théories et politiques de développement régional - Conjonctions et oppositions : sur quelques rapports entre les théories et les politiques de développement régional*. GRIDEQ, En Ligne. pp 93-100. <<http://cjrs-rcsr.org/archives/12-1/Cote.pdf>>. Consulté le 10 juin 2011.
- DELAY, Estelle. 2008. *De l'équilibre à la partition : les représentations de l'espace et du temps dans les politiques de développement régional au Québec depuis 1945*. Thèse de doctorat en développement régional. Rimouski : Université du Québec à Rimouski. 403 p.
- DE MONTRICHER, Nicole. 1995. *L'Aménagement du territoire*. Paris : Éditions La Découverte. 128 p.
- DION, Yves, Poulin, François. 1973. *Les disparités régionales au Canada et au Québec : les politiques et les programmes, 1960 – 1973*. Montréal : Centre de recherches en développement économique. 93 p.
- DIONNE, Hugues, Klein, Juan-Luis. 1993. « La question régionale au Québec contemporain ». *Cahiers de Géographie du Québec* volume 37, no. 101, pp. 219-240

- DOYER, Danielle. 1997. *Analyse des représentations et visées d'action de la décentralisation des pouvoirs dans les politiques de développement régional au Québec de 1976 à 1994*. Mémoire de maîtrise en développement régional, Rimouski : Université du Québec à Rimouski. 315 p.
- DUFRESNE, Guy. 2003. « La régionalisation au Québec », *Revue Relations*. En ligne. <http://www.revuerelements.qc.ca/rerelations/archives/themes/textes/agriculture/agriculture_dufr_9809.htm>. Consulté le 10 mars 2010.
- DUGAS, Clermont. 2004. « Le sous-développement régional (1994) ». *Les Classiques des sciences sociales*. Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin. Traité des problèmes sociaux. pp. 103-126. En ligne <http://classiques.uqac.ca/desintegration/dugas_clermont/sous_devel_regional/sous_devel_regional.html>. Consulté le 10 juin 2010.
- DUGAS, Clermont. 2003. « Les politiques de développement régional au Canada depuis 1960 : élément de bilan ». *Les Classiques des sciences sociales*. Texte d'une conférence prononcée en juin 2003 au Congrès annuel de l'ACFAS. En ligne. <http://classiques.uqac.ca/desintegration/dugas_clermont/pol_devel_regional_canada/pol_devel_texte.html>. Consulté le 10 mars 2010.
- DUGAS, Clermont. 1983. *Les régions périphériques – un défi au développement du Québec*. Ste-Foy (Qc) : Presse de l'Université Laval. 253 p.
- DUGAS, Clermont. 1988. *Disparités socio-économiques au Canada*. Ste-Foy (Qc) : Presse de l'Université Laval. 263 p.
- DUMAIS, Mario, Jean, Bruno, Morin, Sophie Anne, Dionne, Stève. 2005. *La propriété locale des entreprises, la relève entrepreneuriale et le développement des collectivités – Rapport de recherche présenté au Réseau des SADC du Québec*. Chaire de recherche du Canada en développement rural. Rimouski : Université du Québec à Rimouski. 54 p.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2010. *Planifier un avenir durable – Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada*. Dans *Environnement Canada*. En ligne. <<http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1>>. Consulté le 10 mars 2010.
- FAVREAU, Louis. 2003. « Économie sociale et développement régional (1990-2000) : des pratiques et des politiques publiques croisées? ». *Série Développement régional*. En ligne. No.4. <<https://depot.erudit.org/bitstream/001867dd/1/dev4.rtf>>. Consulté le 10 mars 2010.

- FAVREAU, Louis. 2004. « Développement des territoires : nouvelle approche du développement régional? ». *Série Développement régional*. En ligne. No. 1 <<https://depot.erudit.org/handle/001870dd>>. Consulté le 17 mars 2010.
- GAGNÉ, André. 2005. « La gouvernance publique, le nouveau management public, la territorialité et les politiques publiques ». Dans *Territoires et fonction, tome 1 Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, sous la direction de Danielle Lafontaine et Bruno Jean. pp. 79-94. Rimouski : Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ).
- GAGNÉ, André. 2001. « L'expérience québécoise de planification du développement régional ». Dans *Choix publics et prospectives territoriales, Horizon 2025*, sous la direction de Danielle Lafontaine. pp. 169-188. Rimouski : Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ).
- GAGNON, Alain-G, Montcalm, Mary Beth. 1992. « Québec : au-delà de la Révolution tranquille ». Les Classiques des sciences sociales. Montréal : VLB Éditeur, La collection « Études québécoises ». 333 p. En ligne. <http://classiques.uqac.ca/.../quebec_au_dela...tranquille/qc_revolution_tranquille.doc>. Consulté, le 15 juin 2010.
- GAUTHIER, Benoît. 2003. *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Sainte-Foy (Qc) : Presses de l'Université du Québec, 619 p.
- GOVERNEMENT DU CANADA. 1987. *Rapport du Groupe de travail fédéral-provincial chargé de l'évaluation du développement régional*. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 62 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2006. *Synthèse et comparaison des politiques de développement économique régional aux États-Unis et en Europe*. Québec : Direction des politiques de développement régional. 36 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2010. *Vers une stratégie de l'entrepreneuriat – Guide de discussion*. Dans Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. En ligne. <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/.../strategies/entrepreneuriat/guide_discussion_entrepreneuriat.pdf>. Consulté le 15 février 2011.
- HARVEY, Fernand. 1996. « Histoire des régions du Québec, des origines à la Révolution tranquille » Dans *Le phénomène régional au Québec*, sous la direction Marc-Urbain Proulx. pp.113 à 132. Ste-Foy (Qc) : Presses de l'Université du Québec.

- HERNANDEZ, Émile-Michel. 1999. *Le processus entrepreneurial – Vers un modèle stratégique d'entrepreneuriat*. Paris : L'Harmattan. 253 p.
- HIGGINS, Benjamin, Savoie, Donald. J. 1988. « La planification canadienne du développement régional au pays et à l'étranger » *Les canadiens et le développement régional au pays et dans le Tiers-Monde*, sous la direction de B. Higgins, et D.J. Savoie. 272-274 p. Moncton : Institut canadien de recherche sur le développement régional.
- INDUSTRIE CANADA. 2010. *L'État de l'entrepreneuriat au Canada*. Direction générale de la petite entreprise et du tourisme. En ligne. <<http://www.ic.qc.ca/recherchepe>>. Consulté le 10 avril 2011.
- INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE CANADA. 1991. *Canada – Québec – Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec*. Ottawa : Industrie, Sciences et Technologie Canada et Office de planification et de développement du Québec. 60 p.
- JEAN, BRUNO. 1989. « Le développement régional à l'heure du développement local : « le temps des incertitudes » ». *CRIDQ*. En ligne. <<http://cjrs-rcsr.org/archives/12-1/Jean.pdf>>. Consulté le 15 août 2011.
- JOANIS, Marcelin, Martin, Fernand. 2005. « La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec : enjeux contemporains ». *Cirano*. En ligne. <<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2005RB-01.pdf>>. Consulté le 10 février 2010.
- JOANIS, Marcelin, Martin, Fernand, St-Cerny, Suzie. 2004. *Quel avenir pour les politiques de développement régional au Québec?*. Montréal : Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. 99 p.
- JOBERT, Bruno, Muller, Pierre. 1987. *L'État en action politiques : publiques et corporatismes*. Paris : Presses universitaires de France. 242 p.
- JOYAL, André. 2002. *Le développement local : comment stimuler l'économie des régions en difficulté*. Ste-Foy (Qc) : Presse de l'Université Laval. 156 p.
- JULIEN, Pierre-André. 1997. *Le développement régional : comment multiplier les Beauce au Québec?* Québec : Presses de l'Université Laval. 142 p.

- JULIEN, Pierre-André. 2005a. *Entrepreneuriat régional et économie de la connaissance, Une métaphore des romans policiers*. Québec : Presse de l'Université du Québec. 395 p.
- JULIEN, Pierre-André. 2005b. *L'entrepreneuriat au Québec, pour une révolution tranquille entrepreneuriale, 1980-2005*. Charlesbourg : Édition de la Fondation de l'entrepreneuriat. 400 p.
- LACOUR, Louise, Provost Jacques, Saumier Alain. 1995. « Méthodologie de la recherche en sciences humaines – une initiation par la pratique ». Fascicule : L'analyse de contenu. Saint-Laurent. Éditions du Renouveau Pédagogiques inc. 27 p.
- LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ — 2009. 2008. PARIS. 2008.
- LEMIEUX, Vincent. 1995. *L'étude des politiques publiques : les acteurs et leur pouvoir*. Ste-Foy (Qc) : Presses de l'Université Laval. 184 p.
- LEMIEUX, Vincent. 1986. *Les politiques publiques et l'exercice du pouvoir*. Cahier 86-01. Ste-Foy (Qc) : Presse de l'Université Laval. 147 p.
- LÉVESQUE, Benoît. 2004. « Le modèle québécois et le développement régional et local : vers le néolibéralisme et la fin du modèle québécois? ». *CRISES*. En ligne. <<https://depot.erudit.org/id/001631dd>>. Consulté le 15 février 2010.
- MACDONALD, Donald. 1984. *L'enjeu, Commission royale sur l'union économique et les perspectives du développement du Canada*. Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada. 83 p.
- MC GEE, R. Harley. 1992. *Getting It Right, Regional Development in Canada*. Montréal : McGill-Queen's University Press. 329 p.
- MCNIVEN, J.D., Plumstead, J.E. 1998. *Perspectives comparatives du développement régional*. Halifax : North American Policy Group. 86 p.
- MENY, Yves. 1989. *Les politiques publiques*. Paris : Presses universitaires de France. 391 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION, AFFAIRES REGIONALES. 1992. *Développer les régions du Québec*, Québec : Gouvernement du Québec. 47 p.

MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL. 1980. *Les ententes de développement du MEER*. Ottawa : Ministère des Approvisionnement et Services Canada. 182 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE. 2006. « Entente de partenariat rural, Politique de la rurale 2007/2014 ». Dans *MAMROT*. En ligne. <<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/ruralite/politique-nationale-de-la-ruralite>>. Consulté le 15 mai 2010.

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. 1983. *La choix des régions — Document de consultation sur le développement des régions du Québec*. Québec : Gouvernement du Québec. 132 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. 2008. *Économie sociale pour des communautés plus solidaires — Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif*. Dans *MAMROT*. En ligne. <<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/economie-sociale>>. Consulté le 16 février 2010.

MINISTÈRE DES FINANCES. 2001. « La force des régions, un maillon essentiel de notre économie — Budget 2001-2002 ». Dans Ministère des Finances. En ligne. <<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2001-2002/.../maillon/region.htm>>. Consulté le 16 février 2010.

MINISTÈRE DES RÉGIONS. 2001. *Politique nationale de la ruralité*. Québec : Gouvernement du Québec. 72 p.

MINISTÈRE DES RÉGIONS. 2002. *Horizon 2005- Le Québec fort de ses régions / Plan d'action Québec régions, synthèse des engagements*, Québec : Gouvernement du Québec. 69 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. 2011. *Vers une stratégie de l'entrepreneuriat – Rapport de consultation*. En ligne. <<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/entrepreneuriat2011>>. Consulté le 15 février 2011.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. 2010. « Guide de discussion — Vers une stratégie de l'entrepreneuriat ». En ligne. <www.mdeie.gouv.qc.ca/.../guide_discussion_entrepreneuriat.pdf>. Consulté le 15 février 2011.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. « Le renouvellement de l'entrepreneuriat au Québec – Un regard sur 2013 et 2018 ». En ligne. <www.mdeie.gouv.qc.ca/.../entrepreneuriat/renouvellement_entrepreneuriat.pdf>. Consulté le 10 juillet 2011.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF. 2004. *Devenir maître de son développement – La force des régions*. Dans MCE. En ligne. <<http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/regions.pdf>>. Consulté le 16 février 2010.

MULLER, Pierre. 1990. *Les politiques publiques*. Paris : PUF. 127 p.

MULLER, Pierre. 2005. « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique – Structures, acteurs et cadres cognitifs ». *Revue française de science politique*. Volume 55, pp. 155-187.

OBSERVATOIRE sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes *Instance de développement local et régional en Outaouais*. En ligne. <<http://www.oregand.ca/.../instances-developpement-outaouais.html>>. Consulté le 10 mars 2010.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Dans le Grand dictionnaire. En ligne. <http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index1024_1.asp>. Consulté le 10 août 2011.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES. 2010. « Examens de l'OCDE des politiques rurales : Québec, Canada ». En ligne. <http://www.usherbrooke.ca/irecus/fileadmin/sites/irecus/documents/OCDE/examens_ocde_politiques_rurales_quebec.pdf>. Consulté le 10 août 2011.

OUELLET-QUESNEL, Louise. 1983. « Aménager l'avenir — *Les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire*. » Québec : Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation Cahiers de géographie du Québec, vol. 29, n° 76, 1985, p. 147-149. En ligne. <<http://www.erudit.org/revue/cgq/1985/v29/n76/021703ar.pdf>>. Consulté le 3 juillet 2010.

- PARENTEAU, Roland. 2007. « L'expérience de planification au Québec (1960-1969) ». *Un article publié dans la revue L'Actualité économique*. 45e année, no 4, janvier-mars 1970, pp. 679-696. En ligne <http://classiques.uqac.ca/desintegration/parenteau_roland/esperience_plan_qc_60_69/experiance_plan_Qc.pdf>. Consulté le 15 juillet 2010.
- POLÈSE, Mario, Shearmur, Richard. 2005. *Économie urbaine et régionale – Introduction à la géographie économique*. Paris : Économica. 376 p.
- PRÉVOST, Paul Phd. *Le développement local : Contexte et définition*. Dans *Cahier de recherche. Cahiers de recherche IREC 01-03* Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke. En ligne. <<http://www.cdecdequebec.qc.ca/pdf/diner/paulprevost2.pdf>>. Consulté le 10 mars 2010.
- PROULX, Marc-Urbain. 1997. « La politique régionale au Québec », *L'Action nationale*, vol. LXXXVI, no. 2, pp 78-79.
- PROULX, Marc-Urbain. 1998. *Territoires et développement économique*. Paris : L'Harmattan. 314 p.
- PROULX, Marc-Urbain. 1994. *Développement économique : clé de l'autonomie locale*. Montréal : Édition de la Fondation de l'entrepreneurship. 362 p.
- PROULX, Marc-Urbain. 1996. *Le phénomène régional au Québec : trois décennies de planification régionale*. Québec : Presse de l'Université du Québec. 317 p.
- RÉSEAU DES SADC DU QUÉBEC. « Rapport annuel 2006/2007 ». Québec : Réseau des SADC du Québec. 28 p.
- RESSOURCES NATURELLES CANADA. 1989. *Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec : propositions d'orientation de la région Est-du-Québec*. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 23 p.
- REY, Alain. 2001. *Le Grand Robert de la langue française*. Tome 3 – enti – incl. Paris : Dictionnaires Le Robert. 2230 p.
- REY, Alain. 2006. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert. 1381 p.

- RICHARD, Suzanne. 2006. « L'analyse de contenu pour la recherche en didactique de la littérature. Le traitement de données quantitatives pour une analyse qualitative : parcours d'une approche mixte ». En ligne. Vol. 26(1). pp. 181-207. <<http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>>. Consulté le 10 mai 2010.
- ROBERT, Robert. 1995. « Développement régional au Québec : un bilan de 30 ans ». Dans *La pratique du développement régional. Actes et instruments de la recherche en développement régional*. Rimouski : Université du Québec. 134 p.
- ROY, Jean-Yves. 2009. « Développement régional : Québec n'a jamais été si bien servi que par lui-même ». En ligne. <<http://blogue.blocquebecois.org/2009/04/20/developpement-regional-quebec-n-a-jamais-ete-si-bien-servi-que-par-lui-meme/>>. Consulté le 5 août 2010.
- SCHUMPETER, J. 1950. *Capitalism, Socialism, and Democracy*. 3rd edition. New York : Harper and Row. 437 p.
- SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES DU QUÉBEC ET L'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC. 1988. *Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec*. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada 60 p.
- SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS. 1997. *Politique de soutien au développement local et région*. Sainte-Foy (Qc) : Les Publications du Québec. 49 p.
- SHORTER. 2010. *Dictionnaire anglais*. Larousse. 1006 p.
- STILBORN, Jack, Asselin, Robert B. 2002. « Les Relations fédérales-provinciales, Division des affaires politiques et sociales ». Dans *Gouvernement du Canada*. En ligne. <<http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/CIR/9310-f.htm>>. Consulté le 2 juin 2010.
- TAL, Benjamin. 2005. *Travailler par amour ou pour l'argent ? L'entrepreneuriat au Canada*. Dans CIBC. En ligne. <<http://www.cibc.com/ca/pdf/etudeentrepreneuriat.pdf>>. Consulté le 25 mai 2010.

- TREMBLAY, Suzanne. 1999. « Du concept de développement au concept de l'après développement : trajectoire et repères théoriques ». Collection "Travaux et études en développement régional " Université du Québec à Chicoutimi. 52 p. <http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/PDF/12056864T1.pdf>. Consulté le 1^{er} août 2011.
- VERSTRAETE, Thierry. (2002). « Essai sur la singularité de l'entrepreneuriat comme domaine de recherche » En ligne. <http://asso.nordnet.fr/adreg/Adreg_TV.PDF>. Consulté le 4 août 2011.
- WANLIN, Philippe. 2007. « L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. » Recherches qualitatives – Hors Série. – numéro 3. Actes du colloque Bilan et perspectives de la recherche qualitative. Pp. 243-272. En ligne <<http://www.recherchequalitative.qc.ca/horsserie.../ Wanlin2.pdf>>. Consulté le 10 mars 2010.
- WEBSTER. Douglas. 2011. « Développement régional, planification du développement régional ». Dans L'Encyclopédie canadienne. En ligne. <<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1AR Tf0006746>>. Consulté le 10 juillet 2010.

ANNEXE 1
PRINCIPAUX PARTENAIRES DU RÉSEAU ENTREPRENEURIAL AU QUÉBEC

Organismes, groupes ou associations intervenant sur le terrain	Sigle	Nombre	
Secrétariat à la jeunesse	SAJ	1	
Association des centres locaux de développement	CLD	1	120 CLD
Le réseau des sociétés d'aide au développement des collectivités	SADC	1	57 SADC et 10 CAE
Fondation de l'entrepreneurship	FDE	1	70 cellules de mentorat
Concours québécois en entrepreneuriat	CQE	1	
Banque de développement du Canada	BDC	1	26 bureaux régionaux
Investissement Québec	IQ	1	15 bureaux
Groupement des chefs d'entreprise du Québec	GCE	1	200 clubs
Centres d'entrepreneuriat universitaire	CEU		9 centres
Services d'aide aux jeunes entrepreneurs	SAJE		2 SAJE
Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales	RQÉEE	1	76 écoles membres
Fédération des chambres de commerce du Québec	FCCQ	1	155 chambres
Le Réseau québécois des incubateurs d'entreprises		1	6 incubateurs
Organismes de soutien à l'entrepreneuriat féminin	ORSEF		11 ORSEF
Conseil québécois de la coopération et de la mutualité	CQCM	1	22 réseaux régionaux
Organismes de soutien et d'accompagnement pour les entrepreneurs noirs	OSAEN		3 associations
Le Réseau québécois du crédit communautaire	RQCC	1	11 cercles
École d'entrepreneurship de Beauce	EEQ	1	
Ministères et sociétés d'États	MELS, MICC, MESS, MDEIE, MAPAQ, EQ	7	17 directions régionales
Réseau des carrefours jeunesse-emploi	CJE	1	110 carrefours
Association des clubs d'entrepreneurs étudiants	ACEE	1	68 clubs
Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs	FCJE	1	
Regroupement des corporations de développement économique communautaire	CDEQ	1	14 corporations
Chantier de l'économie sociale	CES	1	5 pôles régionaux
Fonds de solidarité FTQ	FSTQ	1	
Capital régional et coopératif Desjardins	CRCD	1	
Fondaction	Fondaction	1	
Réseau Angés Québec	Angés	1	
Youth Employment Services	YES	1	
TOTAL		31	1 007

Source : *Guide de discussion – Vers une stratégie de l'entrepreneuriat*, 2010 : p.8

ANNEXE 2
LISTE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU CANADA

Ensemble des politiques de l'échantillonnage pour le gouvernement du Canada	Année politique	Ministère ou organisme
Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec	1988	Bureau fédéral de développement régional du Québec
Rapports sur les plans et priorités 1995/1996 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.	1995	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.
Rapports sur les plans et priorités 1996/1997 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.	1996	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.
Rapports sur les plans et priorités 1997/1998 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.	1997	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.
Rapports sur les plans et priorités 1998/1999 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.	1998	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.
Rapports sur les plans et priorités 1999/2000 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.	1999	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.
Rapports sur les plans et priorités 2000/2001 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	2000	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.
Rapports sur les plans et priorités 2001/2002 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.	2001	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.
Rapports sur les plans et priorités 2002/2003 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	2002	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.
Rapports sur les plans et priorités 2003/2004 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	2003	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.
Rapports sur les plans et priorités 2004/2005 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	2004	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.
Rapports sur les plans et priorités 2005/2006 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	2005	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.
Rapports sur les plans et priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.	2006	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.
Rapports sur les plans et priorités 2007/2008 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	2007	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.
Rapports sur les plans et priorités 2008/2009 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	2008	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

ANNEXE 3
LISTE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ensemble des politiques de l'échantillonnage pour le gouvernement du Québec	Année de la politique	Ministère ou organisme
Le Québec, à l'heure de l'entreprise régionale	1988	Office de planification et de développement du Québec
Développer les régions du Québec	1992	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
<i>Décentralisation, un choix de société *</i>	1995	Ministère du Conseil exécutif
Politique de soutien au développement local et régional	1997	Ministère des Affaires municipales
La force des régions, un maillon essentiel à notre économie	2001	Ministère des Finances
<i>Politique québécoise de la ruralité 2001-2006 *</i>	2001	Ministère des Affaires municipales et des régions
Un Québec fort de ses régions : Horizon 2005	2002	Ministère des Régions
Devenir maître de son développement : la force des régions – Briller parmi les meilleurs	2004	Ministère du Développement économique et régional et de la recherche
<i>Politique nationale de la ruralité 2007/2014 *</i>	2006	Ministère des Affaires municipales et des régions

* : C'est donc avec réserve qu'il faut introduire ces trois documents dans la liste des politiques publiques en matière de développement régional. La politique *Décentralisation, un choix de société* était un document présenté peu avant le Référendum de 1995 évoquant des orientations pour le cas où le Québec opérerait pour l'indépendance politique. Les deux politiques de la ruralité ne constituent pas directement des politiques de développement régional.

ANNEXE 4
MODÈLE DE LA GRILLE D'ANALYSE

Gouvernement du Canada, politique de développement régional, synthèse des catégories par politique pour le gouvernement du Canada

LOCUTEUR	TITRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE	ENTRE PRENEUR RIAT	ENTRE PRENEURS HIP	ENTRE PRENEUR IAL	ENTRE PRENEUR
Gouvernement du premier ministre : Brian Mulroney (Parti progressiste-conservateur du Canada) Années de l'élection : 1984 et 1988 Durée : 1984 à 1993	<i>Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec</i>				
Gouvernement du premier ministre : Jean Chrétien (Parti libéral du Canada) Années de l'élection : 1993 et 2000 Durée : 1993 à 2003	<i>Rapport sur les plans et les priorités 1997 / 1998 pour Bureau fédéral de développement régional</i>				
Gouvernement du premier ministre : Jean Chrétien (Parti libéral du Canada) Années de l'élection de 1993, de 1997 et de 2000 Durée : 1993 à 2003 Remplacé en 2003 par Paul Martin (Parti libéral du Canada) Années de l'élection : 2003 et 2004 Durée : 2003 à 2006	<i>Rapport sur les plans et les priorités 2001 / 2002 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</i>				
Gouvernement du premier ministre : Paul Martin (Parti libéral du Canada) Année de l'élection : 2004 Durée : 2004 à 2006	<i>Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</i>				
Gouvernement du premier ministre : Stephen Harper (Parti conservateur du Canada) Années de l'élection : 2006 et 2008 Durée : 2006 à ce jour	<i>Rapport sur les plans et les priorités 2008 / 2009 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</i>				

Gouvernement du Québec, politique de développement régional, synthèse des catégories par politique pour le gouvernement du Québec

LOCUTEUR	TITRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE	ENTREPRENEURRIAT	ENTREPRENEURSHIP	ENTREPRENEURIAL	ENTREPRENEUR
Gouvernement du premier ministre : Robert Bourassa (Parti libéral du Québec) Années des élections : 1985, 1986 et 1989 Durée : 1985 à 1989	<i>Québec, à l'heure de l'entreprise régionale (1988)</i>				
Gouvernement du premier ministre : Robert Bourassa* (Parti libéral du Québec) Durée : 1989 à 1994 * Remplacé par D. Johnson en 1993 Gouvernement du premier ministre : Daniel Johnson (Parti libéral du Québec) Durée : 1993 à 1994	<i>Développer les régions du Québec (1992)</i>				
Gouvernement du premier ministre : Jacques Parizeau* (Parti Québécois) Année de l'élection : 1994 Durée 1994 à 1996 *remplacé par L. Bouchard en 1996. Gouvernement du premier ministre : Lucien Bouchard * (Parti Québécois) Durée : 1996 à 2001 *remplacé par Bernard Landry Gouvernement du premier ministre : Bernard Landry (Parti Québécois) Année de l'élection : 2001 Durée : 2001 à 2003	<i>Politique de soutien au développement local et régional (1996)</i> <i>La force des régions. un maillon essentiel de notre économie : Stratégie de développement économique des régions ressources – Budget 2001/2002 (2001)</i>				
Gouvernement du premier ministre Jean Charest (Parti libéral du Québec) Années de l'élection : 2003, 2007 et 2008 Durée : 2003 à ce jour	<i>Devenir maître de son développement : la force des régions (2003)</i>				

